



**Spotlight
Initiative**

*To eliminate violence
against women and girls*

COUNTRY PROGRAMME DOCUMENT

MALI

**Updated November 2021
(Original January 2019)**

INDEX

RESUME EXECUTIF	7
Liste des Acronymes	9
I. Analyse de la situation	10
II. Stratégie du Programme	15
III. Mécanisme de Gouvernance.....	35
IV. Approche intersectionnelle : “Ne laisser personne pour compte”	45
V. Synergies avec les programmes existants	48
VI. Suivi-évaluation	50
VII. Innovations	51
VIII. La gestion et la génération des connaissances	52
IX. Communication et visibilité	52
TABLEAU 1 : ATTENUATION DES RISQUES	54
TABLEAU 2: INDICATEURS	59
ANNEX 1: Multi-stakeholder engagement in the Country Programme development process	73
ANNEXE 2 : Contribution aux Indicateurs des Objectifs du Développement Durable	79
XII. PHASE II ADDENDUM TO MALI COUNTRY PROGRAMME DOCUMENT	82
XIII. BUDGET SUMMARY	94
XIV. ORIGINAL SIGNED COVER PAGE.....	95

COUNTRY PROGRAMME DOCUMENT

<p>Programme Title : Programme National de Prévention et Réponse aux violences faites aux femmes et aux filles au Mali</p>	<p>Recipient UN Organizations (RUNOs): UNFPA / UN WOMEN/ UNDP/ UNICEF /UNHCR¹</p>
<p>Programme Contact : Francis Negue Chef Bureau du Coordonnateur Résident (RCO) Spécialiste en planification stratégique Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Mali Téléphone : +223 74 36 77 15 / +223 92 69 20 42 E-mail : francis.negue@un.org</p> <p>Marianne Mara Foulah Coordination Officer Téléphone : +223 82 28 37 12 E-mail : marianne.mara.foulah@one.un.org</p>	<p>Programme Partner(s) :</p> <p>Gouvernement: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ; Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ; Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ; Ministère de la Santé et du Développement Social ; Ministère de l'Education Nationale; Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction Civique et de la Construction Citoyenne ; Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration ; Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population; Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme.)</p> <p>NGOs, CSOs: TAGNE (« <i>Aller de l'avant</i> »), Association Malienne Pour le Suivi et L'orientation des Pratiques Traditionnelles (AMSOPT), Conseils et Appui pour l'Education à la Base (CAEB), Mouvement Pour la Paix (MPDL), Association de Soutien au Développement des Activités de Population (ASDAP), Association pour la Promotion des Droits et le Bien-Être de la Famille (APSEF), Association du Sahel d'Aide à la Femme et à l'Enfance (ASSAFE), CROIX ROUGE ESPAGNOLE, Pôle des Actions d'Intégration des Droits Humains en Afrique (PACINDHA), Association pour le Progrès et la Défense des Femmes Maliennes (APDF), SINI SANUMAN. Others Office de Radio et Télévision du Mali (ORTM)</p>
<p>Programme Country : MALI</p>	<p>Programme Location : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, San, Nara, Kita, Bougouni, Koutiala et le District de Bamako</p>

¹ Le PNUD et le UNHCR ont pleinement participé à la mise en œuvre du programme durant la Phase I. Ces deux agences ne mettront pas d'activités en œuvre durant la phase II. Le PNUD recevra des fonds du programme pour la phase II uniquement afin d'assurer la fonction de coordination sous le bureau du Coordonnateur Résident.

Programme Description :

Le Programme Spotlight au Mali visera à contribuer à l'élimination de la violence basée sur le genre, des pratiques néfastes et des obstacles à l'accès aux droits à la santé reproductive. Il s'attachera à consolider les acquis en mettant en place un dispositif plus efficace de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et de promotion des droits à la santé reproductive, à travers des approches innovantes permettant le renforcement d'un cadre juridique et politique favorable, des institutions efficaces et coordonnées, une mobilisation et responsabilisation des communautés, un accès accru et équitable aux services de prise en charge holistique et intégrée, un accès et usage de données statistiques de qualité et des organisations de défense des droits de la femme renforcées et dynamiques.

L'Initiative Spotlight Initiative est financée par l'Union Européenne.

Mis à jour de novembre 2021– Inclusion d'un addendum descriptive de la Phase II et mis a jour respective du budget.

La durabilité et l'appropriation au niveau communautaire et national seront des objectifs clés de la Phase II. En s'appuyant sur les réalisations et des enseignements tirés de la Phase I, la Phase II du programme Spotlight au Mali contribuera à l'élimination des violences basées sur le genre, des pratiques néfastes et des obstacles liés à l'accès aux droits à la santé reproductive. Elle s'attachera à consolider les acquis de la Phase I en mettant en place un dispositif plus efficace et durable de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et la promotion des droits à la santé reproductive à travers des approches innovantes permettant une mobilisation et une responsabilisation des communautés, un accès accru et équitable aux services de prise en charge holistique et intégrée, et des organisations de défense des droits de la femme renforcées et dynamiques.

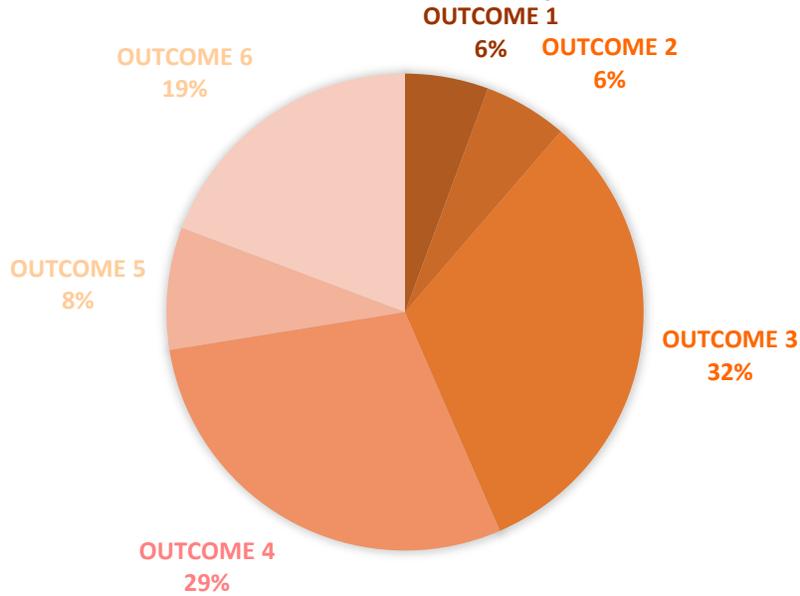
Budget Breakdown of the Spotlight Country Programme

In USD	Spotlight EU Phase I	Agency Contribution Phase I	Spotlight EU Phase II	Agency Contribution Phase II	Spotlight EU Phase I+II	Agency Contribution Phase I+II
UNDP	\$2,302,646	\$575,538	\$769,156	\$ -	\$3,071,802	\$575,538
UNFPA	\$6,800,496	\$543,344	\$2,619,098	\$136,593	\$9,419,594	\$679,937
UNWOMEN	\$3,813,382	\$147,662	\$1,948,781	\$107,851	\$5,762,163	\$255,513
UNICEF	\$4,172,489	\$434,375	\$2,377,251	\$1,906,812	\$6,549,740	\$2,341,187
UNHCR	\$910,987	\$69,138	\$ -	\$ -	\$910,987	\$69,138
TOTAL	\$18,000,000	\$1,770,057	\$7,714,286	\$2,151,256	\$25,714,286	\$3,921,313

Total Budget of the Spotlight Country Programme (EU and UN Agency contribution) : \$29,635,599

Investment by Pillar

PhaSE I + II - EU Funds only



*Percentages based on Total Outcome Budget

Estimated No. of Beneficiaries

Indicative numbers	Direct	Indirect
Women	664,247	2,656,991
Girls (54.2% of females)	786,075	3,144,299
Men	603,390	2,413,561
Boys (56.2% of males)	774,213	3,096,853
TOTAL	2,827,925	11,311,704

Note: A breakdown and analysis by intersecting forms of discrimination should be provided in the body of this document.

Start Date : 1 janvier 2019

End Date : 31 décembre 2022

Total duration : 48 mois

Recipient UN Organization : UNHCR <i>Buti Kale</i> <i>Title:</i> <i>Signature</i> <i>Date & Seal</i>	Government of Mali <i>M. Abdoulaye Diop</i> <i>Ministre des Affaires Etrangères</i> <i>et de la Coopération Internationale</i> <i>Signature</i> <i>Date & Seal</i>
Recipient UN Organization : UNDP <i>Jo Scheuer</i> <i>Title:</i> <i>Signature</i> <i>Date & Seal</i>	
Recipient UN Organization : UNFPA <i>Yves Sassenrath</i> <i>Title:</i> <i>Signature</i> <i>Date & Seal</i>	
Recipient UN Organization : UNICEF <i>Silvie Fouet</i> <i>Title:</i> <i>Signature</i> <i>Date & Seal</i>	
Recipient UN Organization : UN Women <i>Béatrice Eyong</i> <i>Title:</i> <i>Signature</i> <i>Date & Seal</i>	

UN Resident Coordinator
Alain Noudéhou
DSRSG/RC/HC
Signature
Date & Seal

Original Programme Document was signed by the Deputy Secretary General, Ms Amina J. Mohammed on 1 March 2019, see annexed original

This update cover page is signed on behalf of the UN Executive Office of the Secretary General by Ms. Michelle Gyles-McDonnough

Signature: _____

Date : _____

RESUME EXECUTIF

Le programme national de l'Initiative Spotlight « **Prévention et Réponse aux violences faites aux femmes et aux filles au Mali 2018-2022** » vise à protéger les femmes et les filles contre les violences faites aux femmes et filles (VFF), y compris les violences basées sur le genre (VBG) ainsi que les pratiques néfastes. Il a également pour ambition d'assurer une prise en charge holistique des survivantes et de promouvoir les droits des femmes et des jeunes filles aux droits à la santé reproductive. Le Programme mettra un accent particulier sur les besoins spécifiques des groupes exposés à de multiples formes de discrimination croisée.

Bien que le Mali ait adopté et ratifié la plupart des conventions régionales et internationales en la matière et malgré l'existence de plusieurs instruments juridiques et politiques de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles (VFF), force est de constater que celles-ci demeurent peu protégées et continuent à être victimes/survivantes de ces violences et pratiques néfastes. Cet état de fait s'explique par l'inadéquation entre la législation nationale et les conventions internationales ratifiées. Ceci favorise une prédominance des dispositions législatives et politiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles dans le système juridique ; le Code des Personnes et de la Famille présentement en vigueur en est une illustration parfaite. De plus, des normes coutumières et pratiques traditionnelles reposant sur un modèle de société patriarcale ainsi que la montée en puissance de courants religieux radicaux contribuent à perpétuer cette situation. En outre, depuis quelques années le Mali, est victime de courants d'extrémisme religieux qui cherchent à imposer la Sharia comme système de gestion des communautés avec toutes ses implications de violations des droits des femmes et des filles.

Afin de parvenir à opérer un changement significatif, le présent Programme s'articulera autour de six piliers : (1) l'amélioration de l'environnement législatif et politique pour qu'il soit conforme aux conventions internationales notamment par le retrait des dispositions discriminatoires, la mise en application des lois existantes et l'adoption de nouvelles lois, politiques et stratégies favorables à la protection et la promotion des droits des femmes et des filles ; (2) le renforcement des capacités des institutions nationales en matière d'application de la loi et de planification stratégique visant à mieux intégrer l'élimination des violences faites aux femmes et filles dans leurs stratégies nationales et budgets sectoriels ; (3) la promotion des normes et valeurs sociales protectrices des femmes et des filles contre les violences, surtout au niveau communautaire et au sein des familles ; (4) la disponibilité et l'accès aux services de qualité pour une prise en charge holistique et équitable à l'endroit des victimes/survivantes, avec une attention particulière portée sur les besoins spécifiques des groupes exposés à des formes de discrimination croisée ; (5) la disponibilité de données statistiques quantitatives et qualitatives actualisées dans le cadre de l'élaboration des lois et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes en vue de permettre une meilleure lecture et une appréciation de l'ampleur et de la gravité du phénomène ; et (6) le renforcement des organisations de défense des droits des femmes en vue d'influencer les politiques et pratiques visant l'élimination des VFF, y compris les VBG et les pratiques néfastes, et la promotion des droits à la santé reproductive (SR) tout en exerçant un contrôle sur le niveau d'application des engagements pris.

Ce Programme permettra de mettre à l'échelle et initier plusieurs actions innovatrices dont les plus importantes sont : (1) le renforcement du rôle de la communauté et plus particulièrement des leaders religieux et communautaires ainsi que des garçons dans le plaidoyer en faveur des lois conformes aux normes internationales (Piliers 1 et 3) ; (2) la mise en place d'un fonds d'appui à une réponse holistique aux survivantes les plus vulnérables (Pilier 4) ; (3) l'implantation d'unités mobiles de prise en charge pour desservir les régions les plus reculées et les groupes exposés à multiples formes de discrimination croisée aux VFF (Pilier 4) ; (4) la création d'une plateforme technologique pour le suivi, la gestion des données et l'éveil social qui permettra de donner une réponse immédiate et appropriée aux cas de violence dénoncés (Piliers 4, 6) ; (5) la mise en place des unités de prise en charge holistique telles que les « One-Stop-Centers » dans les contextes pertinents (Pilier 4) ; (6) la création d'un partenariat tripartite entre les leaders religieux et coutumiers, les organisations de la société civile et les agents de l'administration nationale et locale (Piliers 1 et 3) ; (7) la création d'un Hub d'apprentissage pour le partage des connaissances et des expériences (voir section XI ci-dessous) (Suivi évaluation) ; (8) la mise en place d'une

unité d'intervention spécialisée rapide au niveau des forces de défense et de sécurité (Pilier 4); (9) la mise en place des cliniques juridiques mobiles pour faciliter le traitement des cas des VFF et lutter contre l'impunité (Pilier 4) ; (10) le plaidoyer pour la transformation des certaines pratiques néfastes en rituels symboliques (Pilier 3).

Pour réussir ce pari, le présent Programme créera un réseau communautaire de porte-paroles contre les VFF, mettra en place des alliances fortes, composées de chefs religieux et traditionnels influents sur des questions de droits de la femme, permettra aux organisations de défense des droits des femmes et des jeunes de travailler en étroite collaboration avec les institutions étatiques et non étatiques, les médias et artistes engagés pour l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles tout en se renforçant mutuellement.

La mise en œuvre de la présente initiative reposera sur des principes chers aux différents partenaires à savoir : (1) la redevabilité ; (2) l'inclusion : « **Ne laisser personne pour compte** » en prenant en charge les besoins spécifiques des groupes exposés aux discriminations croisées et (3) le principe « Unis dans l'action », base de la réforme du Système des Nations Unies (SNU).

Le Programme adoptera comme stratégies d'interventions : (1) le partenariat et la construction d'alliances stratégiques ; (2) le plaidoyer ; (3) le renforcement des capacités des acteurs à travers l'institutionnalisation des programmes de formation ; (4) l'implication des hommes, des garçons et des groupes marginalisés ; (5) la participation communautaire et l'appui aux solutions endogènes ; (6) les caravanes de sensibilisation ; (7) le renforcement du cadre législatif et réglementaire ; (8) la consolidation et la pérennisation des acquis ; (9) les synergies avec les programmes existants ; (10) le suivi- évaluation ; (11) la gestion et génération des connaissances et (12) la communication et visibilité.

Le Programme sera mis en œuvre sous le leadership et la responsabilité de la Coordinatrice Résidente et selon l'esprit de la réforme du système de développement des Nations Unies « Unis dans l'Action ». La Coordinatrice Résidente co-présidera avec le ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale le Comité de Pilotage, organe suprême d'orientation stratégique de l'Initiative. Le Programme est cependant conçu comme un partenariat avec l'Union Européenne, dont la Délégation au Mali sera impliquée dans toutes les étapes de conception, gouvernance, mise en œuvre, suivi et visibilité. Ce partenariat, ainsi que l'accompagnement et le leadership de l'Union Européenne vis-à-vis des partenaires du développement et acteurs nationaux, sont parmi les conditions du succès du programme.

Le Programme sera mis en œuvre par plusieurs acteurs : les Agences des Nations Unies selon leur mandat et en fonction des avantages comparatifs des uns et des autres, et les organisations de la société civile. Ainsi les Agences ONU Femmes, UNFPA, UNICEF, UNHCR et PNUD seront parties prenantes du Programme qui sera mis en œuvre dans cinq régions du Mali (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, et le District de Bamako) couvrant ainsi une population de 14.148.509 personnes soit 75% de la population totale du Mali estimée à 18.957.258 personnes (Projection 2017 INSTAT). Les autres Agences des Nations Unies telles que l'UNESCO, l'OMS, l'ONUSIDA et l'OHCHR pouvant jouer un rôle dans réalisation du Programme seront également impliquées avec le statut « d'Agences Associées ».

La coordination technique du Programme sera assurée par le Bureau du Coordonnateur Résident appuyé par un comité technique composé des représentants des différents partenaires y compris ceux de la société civile. Le Bureau du Coordonnateur Résident travaillera en étroite collaboration avec les groupes inter-agences déjà opérationnels.

Le Programme tirera profit des avantages comparatifs du partenariat entre l'Union Européenne et le SNU. Les deux institutions financeront la première phase du Programme à hauteur de **19.770.058** de dollars, poursuivront les efforts de mobilisation des fonds et joindront leurs efforts pour un plaidoyer de haut niveau afin d'engager les autorités maliennes à respecter les engagements internationaux relatifs à la protection et promotion des droits des femmes et des filles contre les VFF, y compris les VBG et les pratiques néfastes.

Liste des Acronymes

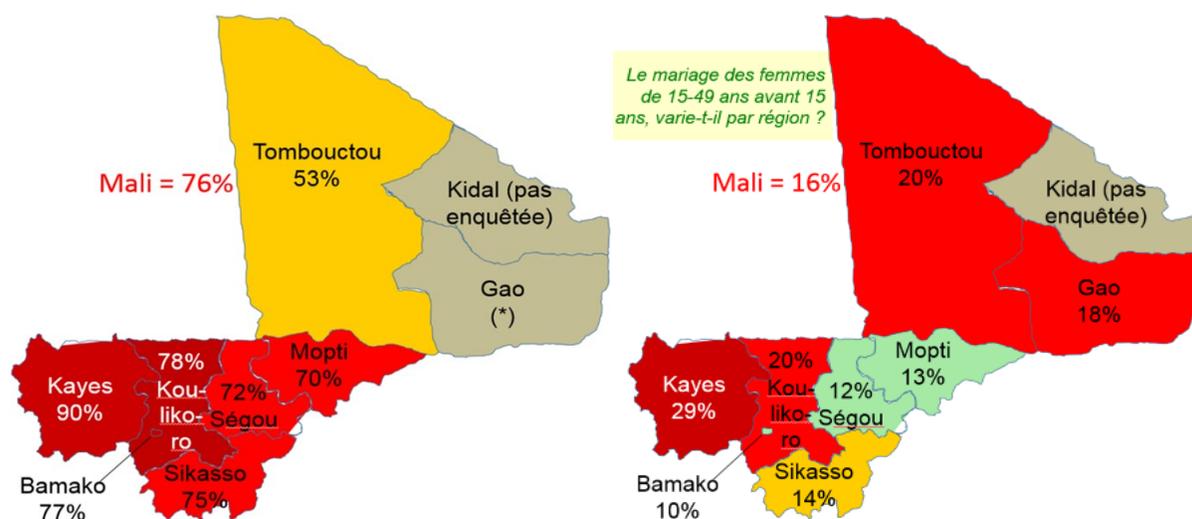
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CREDD	Cadre stratégique pour la Relance Economique et de Développement Durable
EDS	Enquête Démographique et de Santé
GBVIMS	Gender-Based Violence Information Management System
GRN/SC Mali	Groupe de référence national de la société civile du Mali
GTSE	Groupe des Nations Unies chargé du Suivi-Evaluation
INSTAT	Institut National de la Statistique
LGBT	Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres
MACI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
MARC	Ministère des Affaires Religieuses et du Culte
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MC	Ministère de la Culture
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MENC	Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey – Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
MJGS	Ministère de la Justice, Garde de Sceaux
MJECC	Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi, et de la Construction Citoyenne
MPAT	Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MSAH	Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
MSPC	Ministère de la Sécurité et la Protection Civile
ODD	Objectif du Développement Durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
OSC/F	Organisations de la société civile féminines
PDSEC	Plans de Développement Economique, Social et Culturel
PN	Pratiques néfastes
PNLE	Programme National de Lutte contre l'Excision
PTF	Partenaires techniques et financiers
S&E	Suivi et évaluation
SNU	Système des Nations Unies
SR	Santé reproductive
RCO	Bureau du Coordonnateur Résident
UE	Union Européenne
UNCG	Groupe des Nations Unies chargé de la Communication
VBG	Violences basées sur le genre
VFF	Violences faites aux femmes et filles
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

DOCUMENT DE PROGRAMME

I. Analyse de la situation

Au Mali, la dernière Enquête Démographique et de Santé (EDS V 2012 – 2013) souligne que 96% des femmes et des filles sont des survivantes de violence basées sur le genre, y compris les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) et les pratiques néfastes.

Il est mis en exergue par l'EDS V 2012 – 2013 que dès l'âge de 15 ans, **38% des femmes ont subi des violences physiques**. Plus d'une femme sur dix âgées de 15 à 49 ans (**soit 13%**) déclare avoir été survivante d'actes de **violences sexuelles** à un moment de sa vie. Dans 93% des cas, l'auteur de ces violences était le mari/partenaire intime actuel. Selon une étude d'ECPAT, sur un échantillon d'enfants survivants d'**exploitation sexuelle à des fins commerciales** (prostitution, tourisme sexuel et traite), 93,4% sont des filles et 6,5% sont des garçons ; l'âge moyen révélé des enfants étant de 13 ans.²



Excision des filles âgées de 0-14 ans par région.

Mariage des filles âgées de moins de 15 ans par région.

L'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2015 a montré que dans la zone d'intervention, le taux de prévalence de MGF parmi les filles âgées de 0-14 ans est supérieur à la moyenne nationale de **76,4% dans les régions de Kayes (89,6%), de Koulikoro (78,1%) et dans le District de Bamako (77,4%).**³ Quant aux femmes âgées de 15-49 ans, **toute la zone d'intervention connaît des taux de prévalence supérieurs à la moyenne nationale de 82,7%.**⁴

Selon l'enquête MICS 2015, les **mariages d'enfants** concernent principalement les filles (aussi rare que cela ne soit, 4,3% des garçons sont mariés avant l'âge de 18 ans et 1,3% avant celui de 15 ans). Dans les zones d'intervention de ce Programme, parmi les femmes âgées de **15-49 ans mariées**, le pourcentage de femmes mariées avant l'âge de 15 ans est supérieur à la moyenne nationale de 16,1% dans les régions

² ECPAT Luxembourg 2014 « Etude quantitative et qualitative sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales dans les localités de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako » (Mars 2014) : www.ecpat.lu.

³ Dans les autres régions de la zone d'intervention : 75,1% à Sikasso et 72% à Ségou

⁴ Parmi les femmes âgées de 15-49 ans, 88,8% à Kayes, 96,5% à Koulikoro, 92% à Sikasso, 84,1% à Ségou et 88% dans le District de Bamako ont subi des MGF.

de **Kayes (29,2%) et Koulikoro (20,3%)**.⁵ Ces deux régions connaissent également un taux de prévalence au-dessus de la moyenne nationale (48,9%) **parmi les femmes âgées de 20 à 49 ans mariées avant 18 ans (65,9% à Kayes et 57,5% à Koulikoro)**.⁶

Les maltraitements psychologiques/émotionnelles se manifestent surtout par des comportements de contrôle subis par 51% des femmes de l'âge de 15-39 ans de la part de leurs conjoints, traduisant le plus souvent un signe avant-coureur ou la présence d'actes de violences physiques.

Il existe un lien étroit entre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et les droits à la santé reproductive (SR). En effet, les filles forcées à se marier très jeunes sont plus exposées aux violences physiques conjugales, aux grossesses non planifiées, aux avortements à risque, aux grossesses précoces avec des risques de fistules obstétricales, et/ou à d'autres complications pouvant même conduire au décès, ainsi qu'à la déscolarisation.

1) Cadre législatif et politique

L'engagement du Mali dans la lutte contre les VFF, y compris les VBG et les pratiques néfastes, se traduit dans les faits par la ratification de la plupart des engagements internationaux (cf. annexe 3) en faveur de la promotion de l'égalité de genre et l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et filles. Au niveau national, la Constitution de la République garantit dans son article 2 les mêmes droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination et « proclame sa détermination à défendre les droits de la Femme et de l'Enfant » (Préambule).⁷ D'autres instruments politiques en la matière existent tels que le Programme national de lutte contre l'excision, la Politique nationale pour l'abandon de l'excision (2010) et le Plan stratégique de la santé de la reproduction (2014-2018).

Plusieurs documents sont en cours d'élaboration, de révision ou d'adoption, notamment l'avant-projet du Code de Protection de l'Enfant, l'avant-projet de loi sur les VBG, la stratégie nationale pour mettre fin aux VBG, le Code Pénal et le Plan Décennal de Développement pour l'Autonomisation de l'Enfant, de la Femme et de la Famille. Il est à signaler que dans le passé deux initiatives visant la répression des MGF sont restées sans suite en raison de la résistance de certains groupes de pression.⁸ L'avant-projet de loi sur les VBG est déjà discuté depuis plusieurs années, et il semble y avoir des blocages au niveau de l'exécutif pour que ce texte puisse enfin être soumis à l'Assemblée Nationale.

Quoi qu'il en soit, le cadre législatif revêt de nombreuses faiblesses dont la non-harmonisation de la législation nationale avec les conventions internationales ratifiées, l'inadaptation du cadre législatif et politique, la non-insertion des textes ratifiés dans le journal officiel, la non-application des lois existantes, et le recours à des règles coutumières et traditionnelles au détriment du droit :

- Le Code des Personnes et de la Famille fixe l'âge de mariage de la fille à 16 ans avec possibilité de le faire à 15 ans avec le consentement des parents et du Chef de la circonscription administrative qui peut par décision, susceptible de recours devant le juge civil, accorder une dispense d'âge pour des motifs graves. Par ailleurs, ce Code renforce la vulnérabilité socio-économique des femmes, à travers (entre autres) différentes dispositions relatives au mariage, au domicile conjugal, et aux devoirs impartis aux

⁵ Les autres régions de la zone d'intervention : 13,8% à Sikasso, 11,9% à Ségou, 9,5% et dans le District de Bamako se sont mariées avant l'âge de 15 ans.

⁶ Les autres régions dans la zone d'intervention : 47,4% à Sikasso, 48,1% à Ségou et 32,5% dans le District de Bamako des femmes de 20-49 ans sont mariées avant 18 ans

⁷ Etudes disponibles sur le cadre législatif :

- i) Recueil des textes internationaux et nationaux des protections des droits de la femme et l'évaluation des écarts entre la législation malienne et les textes ratifiés par le Mali, ONU-Femmes, juin 2016 ;
- ii) Etude diagnostique et élaboration d'un texte législatif sur les VBG au Mali, NDI/NIRAS et REFEP, septembre 2016

⁸ Avant-projet de loi relatif aux MGF de 2002 et initiative d'ONG et Assemblée Nationale de 2011 visant une proposition de loi de MGF

conjoints. Par exemple l'article 5 limite la possibilité de sévir en cas d'atteinte à l'intégrité physique de la personne en cas de pratiques néfastes comme les MGF/E ; les **articles 283 – 287 et l'article 300 CPF** qui accordent aux officiers de l'état-civil et aux membres du clergé (ministres du culte) la compétence de célébrer les mariages, mais ne prévoient pas de sanctions à l'encontre des membres du clergé en cas de non-respect des conditions de fonds prévues par le Code (par exemple relatives au consentement) ; **l'article 331 CPF** « la femme doit obéissance à son mari et le mari protection à sa femme » (l'interprétation abusive de cette disposition peut entraîner des violences physiques et verbales sur les femmes); **l'article 751 CPF** consacre la primauté du droit islamique et du droit coutumier en matière d'héritage, alors que le droit coutumier et le droit islamique discriminent les femmes et les filles en matière d'héritage ; un faible pouvoir économique des femmes qui accentue la féminisation croissante de la pauvreté malgré une forte contribution des femmes à l'économie de ménage et à l'économie de marché. L'inégale répartition des rôles et des responsabilités dans la division du travail, le privilège de masculinité accordé à l'homme notamment dans l'accès, la gestion et le contrôle des ressources sont les contraintes réelles auxquelles les femmes sont confrontées quel que soit leur milieu d'appartenance. Un pourcentage élevé des femmes actives sont dans le secteur informel et travaillent dans les sous-secteurs ménage et auto-emploi.

- Le Code Pénal ne couvre pas toutes les formes de violences telles que les MGF et le harcèlement sexuel, n'est pas sensible au genre (par exemple ne prévoit pas des circonstances aggravantes pour des infractions contre des personnes vulnérables), et il n'existe pas de procédures pénales spécifiques pour juger certains cas de VFF.
- L'application des dispositions juridiques et la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'égalité des genres et VFF sont le plus souvent ineffectives.
- Les textes de lois adoptés sont le plus souvent méconnus par la majeure partie de la population malienne, y compris par certains responsables chargés de leur application.
- La coexistence entre le droit coutumier et religieux et le droit positif constitue le plus souvent un frein à la jouissance des droits des femmes et des filles, car les droits coutumier et religieux sont basés entre autres sur un système patriarcal qui demeure ancré dans des normes sociales néfastes mais largement partagées. Cet état de fait est aggravé par la raréfaction des unités primaires de services de base, y compris les tribunaux, dans les zones du Centre et du Nord affectées par le conflit depuis plusieurs années.

2) Capacités institutionnelles

Depuis 2012, la crise multidimensionnelle que traverse le Mali a fortement affaibli les capacités des institutions nationales à faire face à leur mission et assurer la présence effective de l'autorité de l'Etat dans certaines zones du pays. Dans ce contexte, les autorités locales et communautaires, dès lors, jouent un rôle crucial dans la vie en société. Cependant, leurs interventions basées sur les pratiques coutumières ou religieuses sont en contradiction avec le cadre juridique et politique existant sur la lutte contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et la promotion des droits à la SR.

Institutionnellement, le Mali est un Etat unitaire décentralisé, organisé administrativement en 10 régions et le District de Bamako avec huit (08) institutions constitutionnelles : le Président de la République, le Gouvernement⁹, l'Assemblée Nationale, la Cour Suprême, la Cour Constitutionnelle, la Haute Cour de Justice, le Haut Conseil des Collectivités territoriales, et le Conseil Economique, Social et Culturel.

⁹ Y compris le Premier Ministre et les départements ministériels dont entre autres le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le Ministère de la Justice et Garde des Sceaux ; le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ; le Ministère de l'Education Nationale ; le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile ; le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne, le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

Aussi, le Mali est dans la phase de déconcentration et de décentralisation en vue d'aboutir au transfert concomitant des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales. Les démembrements institutionnels incluent entre autres le Gouverneur et les Directions régionales des départements sectoriels. Les collectivités territoriales sont gérées par des Conseils régionaux, de cercle et communaux respectivement aux niveaux de région, du cercle et de la commune.

Le Mali dispose d'un cadre national de planification stratégique, « le Cadre stratégique pour la Relance Economique et de Développement Durable CREDD (2016-2018) » auquel sont alignées les stratégies sectorielles de différents départements, de même que les programmes de coopération des partenaires techniques et financiers (PTF) intervenant au Mali. Les directives du CREDD en matière du genre demandent que l'approche genre dépasse les stratégies et politiques de promotion de la femme ou d'amélioration de la condition de la femme. Cette approche consiste à promouvoir un processus de développement équilibré entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie économique, politique, sociale, culturelle. Le Mali dispose également d'une Politique Nationale Genre (2011) qui, dans son premier axe d'intervention, vise la réduction des formes de VFF. Malgré ce cadre stratégique, force est de constater que la lutte contre les VFF et la promotion des droits à la SR, qui est un sujet transversal, figure dans peu de plans sectoriels autres que celui de la promotion du genre, et encore moins dans les budgets. Une nouvelle stratégie post-CREDD 2019-2023 est en cours d'élaboration en vue de la réalisation des objectifs de développement du Mali, alignés aux Objectifs du Développement Durable (ODD).

Il existe deux organismes de coordination sur les pratiques néfastes : 1) le Comité National d'Action contre les Pratiques Néfastes à la Femme et à l'Enfant (CNAPN), un mécanisme national qui a pour mission principale d'assurer la coordination de toutes les actions sur l'ensemble du territoire, d'assurer l'animation du dialogue inter acteurs dans la lutte contre les pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant (MGF/Excision). Ce mécanisme est déconcentré aux niveaux régional (le CRAPN) et local (le CLAPN) qui jouent les mêmes rôles de la CNAPN. Il est composé de services étatiques, d'organisations non gouvernementales et de la société civile. 2) Le Programme National de Lutte contre l'Excision, un service gouvernemental avec pour mission la coordination, le suivi et l'évaluation de la politique et des stratégies de lutte contre l'excision et les Mutilations génitales féminines.

Le Plan d'Action National (2015-2018) de mise en œuvre de la résolution 1325 sur les Femmes, la Paix et la Sécurité du Conseil de sécurité des Nations Unies met l'accent sur la promotion de la participation des femmes dans la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali. Cependant, dans le mécanisme de suivi de la mise en œuvre de l'Accord, les femmes sont sous représentées (moins de 3%). En outre, le plan actuel ne prend pas en compte certains problèmes émergents tels que l'impact de la radicalisation et de l'extrémisme violent sur les femmes et les filles. Des consultations inclusives sont en cours pour l'élaboration du nouveau Plan d'Action National 1325 (2019-2023) pour répondre aux besoins spécifiques en matière de paix et sécurité des femmes et des filles dans les zones de conflit et post-conflit d'aujourd'hui.

L'Assemblée nationale à travers ses différentes commissions (commission des affaires sociales, emploi de jeunes et promotion des femmes et des filles, commission de loi des finances et budgétisation sensible au genre) et le réseau des femmes parlementaires et anciennes ministres est un acteur majeur dans la prévention et la lutte contre les VFF à travers le vote de lois et le contrôle de l'action gouvernementale. Au regard du rôle et de la place de ces différents acteurs, il est important de procéder à une évaluation de capacités qui permettra de définir la nature exacte des types d'assistance à apporter à chacun des acteurs comme mesure d'accompagnement en matière de lutte contre les VFF, les pratiques néfastes et la santé de la reproduction.

Cependant, l'insuffisance dans la coordination institutionnelle, le suivi-évaluation et la responsabilisation à tous les niveaux ne permet pas d'adopter une approche intégrée par les différents départements sectoriels et de mutualiser les ressources sur la thématique genre et VFF. Une autre faiblesse se dénote dans les capacités limitées des institutions en charge de l'application de loi, notamment les institutions judiciaires, les services de sécurité et ceux de l'administration territoriale, à remplir efficacement leur mission au sein de la société. Cette faiblesse impacte considérablement le comportement général de la population à l'égard

des VFF contribuant ainsi à perpétuer une culture de l'impunité qui décourage les personnes survivantes et reconforte les auteurs.

3) Prévention et normes sociales

Au Mali, les pratiques coutumières néfastes telles que les mutilations génitales féminines, mariage d'enfants, lévirat, gavage des adolescentes, rites de veuvages, sororat, etc. sont largement acceptées et appliquées. Cependant, toutes ces pratiques sont autant de formes multiples de violence faites aux femmes et aux filles, qui sont enracinées dans les inégalités du genre et dans des normes sociales et des stéréotypes qui les renforcent.

L'acceptation des inégalités de genre se reflète dans l'attitude et les pratiques des femmes et des hommes à ce sujet. Selon l'EDS V 2012-2013, 30% des femmes non-célibataires consultées ont indiqué avoir subi des actes de violence physique exercés par leur mari ou partenaire le plus récent. D'après l'enquête MICS 2015, 73% des survivantes des VBG ne dénoncent pas leurs agresseurs, et/ou abandonnent les procédures judiciaires à cause des pressions sociales, de la peur des représailles, de la stigmatisation, mais aussi du tabou et du silence complice qui entourent les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes. Le tabou lié à la sexualité est directement lié à la faible information sur les droits de la santé de la reproduction et se traduit notamment par le refus par de nombreux acteurs de la santé reproductive, par une faible communication entre parents et adolescents au sujet de la reproduction et par de nombreux obstacles pour les femmes et les filles à l'autonomie et au contrôle de leur corps sur les questions de santé reproductive.

Les nombreuses initiatives de promotion de l'égalité des sexes ont contribué à accroître la sensibilisation, mais pas à suffisamment faire évoluer les normes et valeurs sociales. Notamment, de telles initiatives n'ont pas suffisamment impliqué les chefs traditionnels/religieux/communautaires, qui jouent un rôle crucial en influençant les normes sociales et les stéréotypes à l'égard des femmes et des filles.

4) Disponibilité des services essentiels et de qualité

Les acteurs de prise en charge, y compris les ONG nationales et internationales, ont pris de nombreuses mesures pour améliorer l'offre et la qualité des services à l'endroit des survivantes. Ces initiatives incluent entre autres la création de centres de prise en charge holistiques, de cliniques juridiques, la prise en charge médicale spécialisée, l'établissement d'une ligne verte, la formation d'officiers de police judiciaire et d'autres mesures similaires. De nombreux efforts ont également été effectués afin d'améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles aux services de santé sexuelle et de la reproduction.

Cependant malgré ces multiples efforts, l'accès des femmes et filles survivantes des VFF, y compris les VSBG et pratiques néfastes, aux services essentiels nécessaires, notamment sur la santé sexuelle et de la reproduction, reste difficile pour les raisons suivantes : (1) le manque d'information sur les services disponibles ; (2) la stigmatisation de certains groupes vulnérables ;¹⁰ (3) la pauvreté et le poids des tabous qui freinent l'utilisation des services ; (4) l'absence de services de proximité dans beaucoup de villages et communes ; (5) l'inadaptation des lieux d'accueil qui ne répondent pas souvent aux critères de confidentialité, ni aux besoins spécifiques des enfants ; (6) la disparition des repères traditionnels (mentors, conseils des sages); et (7) les services peu accessibles ne répondant pas aux besoins spécifiques des filles (<18 ans) pour lesquelles des mesures et standards spécifiques sont nécessaires.

Dans le domaine des droits à la SR, l'accès et l'utilisation des services de santé reproductive (y compris la prévention des grossesses précoces, la prise en charge du VIH, la prise en charge des cas de fistule et les services de planification familiale) restent insuffisants, particulièrement pour les adolescents, les jeunes et les femmes célibataires. En effet, en matière de consultation prénatale, 25% des femmes n'ont pas accès aux soins nécessaires dans les mois précédents l'accouchement avec des inégalités allant jusqu'à 30% à Ségou. Plus généralement, ce problème peut être illustré par le fait que 55% des femmes continuent d'accoucher à domicile sans assistance de personnel médical. De même, le taux de prévalence

¹⁰ Les filles migrantes/domestiques, les vendeuses ambulantes et les femmes/filles vivant avec un handicap

contraceptive est parmi les plus faibles en Afrique, soit 9,9% des femmes en union (EDS V 2012 – 2013). Cette utilisation des méthodes modernes de contraception est de 5,5% chez les adolescentes de 15-19 ans. Les besoins non-satisfaits sont estimés à 26% au niveau national soit 23,3% chez les adolescentes et 54,8% chez les femmes non en union et sexuellement actives.

Certaines insuffisances de l'offre de services ont été identifiées : (1) faible coordination et approche intégrée de prise en charge des survivantes ; (2) caractère ponctuel des interventions ne permettant pas d'avoir un impact à grande échelle ; (3) manque de documentation des bonnes pratiques ; (4) méconnaissance des textes ratifiés par le Mali en matière de protection des droits des femmes ; (5) insuffisance des moyens financiers et matériels ; (6) insuffisance et méconnaissance des services disponibles ; et (7) rareté des fonds d'appui aux femmes et filles victimes des VFF et leur caractère ponctuel ne permettent pas une pérennisation des acquis aux services de prise en charge.

5) Disponibilité des données fiables

La couverture nationale des mécanismes de collecte de l'information sur les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, au Mali est faible. Les seules sources au niveau national restent les EDS et MICS. Les quelques données disponibles au niveau national sont thématiques, éparpillées dans plusieurs institutions et collectées de façon périodique. Il existe un système de gestion des informations, le GBV/IMS¹¹ (Gender-Based Violence Information Management System) qui est coordonné par le Système des Nations Unies (SNU) et qui a été mis en place dans le contexte de crise au Mali. Les données sont collectées par les acteurs signataires du protocole de partage d'informations.

Enfin, les sources contiennent très peu de données sur les groupes vulnérables tels que les migrants, les réfugiés, les personnes en situation de handicap, les personnes vivant avec le VIH ainsi que sur d'autres groupes à risque, tels que les aide-ménagères ou les femmes et filles vivant en zones rurales.

6) Soutien aux mouvements de femmes

Depuis la Conférence de Beijing, plusieurs organisations féminines de la société civile, telles que l'APDF, l'AMSOPT, WILDAF, la CAFO, le Groupe Pivot Droits et Citoyenneté, et l'ODEF, ont été à l'avant-garde pour encourager le Mali à ratifier les conventions internationales, favoriser l'adoption des dispositions nationales pour la promotion de l'égalité de l'homme et de la femme et faire le suivi des engagements pris. Compte tenu des résultats enregistrés antérieurement, de leur présence dans la plupart des localités, de leur dynamisme en matière de mobilisation des femmes et des communautés, de leur diversité, de leur engagement en matière de défense des droits dans un environnement souvent conservateur, il s'avère évident qu'elles possèdent un grand potentiel et une force indéniable pour le changement. Celles-ci pourraient être encore plus efficaces si elles étaient renforcées techniquement et structurellement.

Cependant, le constat actuel est que le mouvement féminin et les organisations qui le composent, rencontrent des difficultés pour fonctionner efficacement, dues à (1) l'insuffisance notoire des financements alloués à la lutte contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes ; (2) la faible capacité des OSC/F à faire évoluer leur agenda auprès des acteurs gouvernementaux et mobiliser les ressources ; (3) la faiblesse de coordination au niveau national et local ; (4) les relations entre les organisations faïtières et celles situées à la base, caractérisées par l'absence d'une culture de redevabilité ; (5) l'insuffisance de ressources humaines compétentes et stables ; (6) le manque d'inclusion des mouvements représentant les groupes marginalisés ; et (7) le problème de renouvellement des leaderships.

II. Stratégie du Programme

Vision du Programme : Une société malienne où les femmes et les filles vivent sans subir une quelconque forme de violences faites aux femmes et filles, y compris les violences sexuelles et

¹¹ 21% de localités couvertes au nord du pays (Kidal, Gao, Ménaka, Tombouctou, Taoudéni) avec une population estimée à environ 1.626.355 personnes, tandis que la population de la partie Sud (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, District de Bamako) compte environ 14 148 509 personnes.

basées sur le genre pratiques néfastes, et jouissent de leurs droits en santé reproductive.

L'Objectif Global du Programme est de contribuer à la protection des femmes et des filles, particulièrement des groupes exposés à de multiples formes de discrimination croisée, contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et de promouvoir leurs droits relatifs à la SR à travers un environnement juridique renforcé et conforme aux normes et standards internationaux, un cadre institutionnel renforcé, une production et disponibilité de données de qualité, une implication et responsabilisation des communautés, un accès effectif et équitable aux services appropriés et des associations féminines et organisation de défense des droits de la femme et fille dynamiques et efficaces.

Contributions à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable

L'élimination des VFF constitue un des leviers fondamentaux pour la mobilisation du potentiel productif nécessaire à l'accélération de l'atteinte des tous les ODD. A travers six résultats, une contribution substantielle sera apportée à l'atteinte de l'ODD 5 à savoir : « Parvenir à l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles ». ¹²

La réussite du présent programme aura des impacts sur l'ODD 1 (réduction de la pauvreté) et l'ODD 2 (sécurité alimentaire). Les dispositions prises dans le cadre du présent programme vont contribuer à un meilleur accès aux services de santé pour les femmes conformément à l'ODD 3. La prévention des mariages d'enfant et des grossesses précoces contribueront à un taux de scolarisation augmenté des filles, en rapport avec les ODD 4 et 8. Plus généralement, la promotion des droits des femmes et des filles ainsi que l'élimination des VFF contribuent à la croissance économique du fait qu'elles auront davantage accès aux ressources, à l'éducation et à des meilleurs emplois (ODD 8). Le focus sur la prise en compte des besoins des groupes marginalisés, exposés à de multiples formes de discrimination croisée est en lien direct avec l'atteinte de l'ODD 10 qui vise à réduire les inégalités. Le programme permettra de renforcer les capacités des institutions en rapport avec l'ODD 16 et également, pour les zones d'interventions au milieu urbain, à l'ODD 11 (environnement plus sûr à travers l'élimination des VFF, et un accès amélioré aux services de base). Le programme s'inscrit entièrement dans le renforcement du partenariat mondial pour le développement (ODD 17).

Ce programme est également en synergie avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui dit ceci : « En 2063, toutes les pratiques sociales néfastes (notamment les mutilations génitales féminines et le mariage d'enfants) auront pris fin et les obstacles à la santé et à une éducation de qualité pour les femmes et les filles auront été éliminés. »

Sélection des zones d'intervention : La sélection des zones d'intervention s'est basée sur les critères posés par l'initiative elle-même (exclusion des zones affectées directement par le conflit), l'analyse des prévalences élevées des VFF, y compris des VBG et pratiques néfastes, la présence et l'expérience des partenaires de mise en œuvre, et l'accessibilité. Les zones d'interventions proposées ont été sélectionnées définitivement lors d'un atelier de concertation nationale auquel les agences onusiennes, le Gouvernement Malien, le Groupe de Référence National de la Société Civile (GRN/SC Mali) et la Délégation de l'Union Européenne y ont pris part.

Pilier 1 : Cadre législatif et politique

Résultat attendu 1 : Des cadres législatifs et politiques, basés sur des faits avérés et vérifiés, conformes aux normes internationales relatives aux droits humains, sur toutes les formes de violences faites aux femmes et filles et les pratiques néfastes sont en place et opérationnalisés.

¹² Et plus précisément dans les cibles suivantes : (5.1) Mettre fin dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ; (5.2) Eliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ; et (5.3) Eliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

Théorie de changement

SI les acteurs étatiques aux niveaux national et local sont mis en capacité mais doivent aussi rendre des comptes à leurs citoyen(nes) en matière d'élaboration et d'évaluation de lois et politiques pour mettre fin aux VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, sur l'égalité de genre, et sur les droits de la santé de la reproduction, conformément aux normes internationales des droits de l'Homme ;

SI les femmes et les experts en matière des VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et droits de la santé sexuelle et de la reproduction, sont impliqués dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation, des politiques et législations pour lutter contre ces violences et promouvoir les droits à la SR ;

SI la mise en œuvre de la législation et des politiques est suivie et évaluée, les lois sont applicables, elles permettent de protéger les victimes efficacement et d'entamer des poursuites contre les coupables de VFF, VBG et pratiques néfastes qui se traduisent par des condamnations à la suite d'un procès ;

ALORS un environnement législatif et politique favorable à la protection des femmes et des filles contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et à d'autres formes de discrimination sera mis en place et traduit en actions pour garantir les droits des femmes et des filles y compris ceux liés aux droits à la SR ;

PARCE QUE la mise en œuvre efficace des cadres législatifs et politiques conformes aux normes internationales permet une action coordonnée, notamment dans les domaines de la prévention, de la prestation des services, de la collecte de données et de la lutte contre l'impunité en matière des VFF.

Interventions et approches envisagées :

Ce Pilier sera sous le lead de ONU-Femmes qui est responsable de la mise en œuvre, le suivi et la redevabilité de ce pilier. L'UNHCR sera co-lead.

Les interventions envisagées sous ce pilier seront exécutées avec les partenaires du gouvernement (MPFEF, MJECC, MJ, MARC, MENC), l'Assemblée Nationale, UNFPA, UNICEF, PNUD, OMS, UNESCO et les OSC et se concentreront sur les initiatives qui visent la mise en œuvre effective des engagements internationaux au niveau national, particulièrement seront ciblées :

Au niveau législatif :

- L'adoption de l'avant-projet de loi sur les VBG, incluant entre autres les MFG et les mariages d'enfants
- L'adoption du Code de la Protection de l'Enfant
- La révision de la loi Numéro 06-045 2006 Portant Loi d'Orientation Agricole qui est discriminatoire à l'endroit des femmes

En lien avec les objets législatifs mentionnés ci-dessus, le programme soutiendra également des réformes et ajustements de certaines dispositions du Code Pénal et du Code des Personnes et de la Famille.

Au niveau des politiques/stratégies :

- La mise en œuvre de la stratégie nationale pour mettre fin aux VBG
La mise en œuvre de la stratégie nationale de communication sur les VBG

Le Programme s'attachera également à inclure les objectifs et activités de l'Initiative Spotlight dans les efforts de suivi du respect de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et dans la mise en œuvre effective de la loi relative à la Santé de la Reproduction.

Les principales approches utilisées seront les suivantes :

- **Renforcement des compétences et capacités techniques des acteurs clés étatiques** et de ceux **de la société civile au niveau central et local** (comme les associations et acteurs de défense des droits des femmes et filles) et des **collectivités territoriales**. Cela permettra aux acteurs étatiques de pouvoir analyser, élaborer/réviser les lois et stratégies en matière des VFF, VSBG, pratiques néfastes et droits à la SR y compris le droit coutumier et religieux en lien avec le

droit positif et permettra une **plus grande implication** des représentants de la société civile, des leaders traditionnels et religieux et des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre de lois et politiques, ainsi que dans le plaidoyer.

- **Accompagnement du processus d'élaboration/révision des textes juridiques et stratégies** en matière des VFF, VBG, pratiques néfastes et droits à la SR, conformément aux normes internationales des droits de l'Homme, révision des dispositions discriminatoires identifiées dans les législations, règlements et politiques publiques actuelles, et état des lieux de l'applicabilité des textes juridiques pour s'assurer que ce qu'ils contiennent soit réaliste dans le contexte du pays et que leur adoption ait été suivie d'un décret d'application au besoin. Plus particulièrement, à travers cet accompagnement, le Programme soutiendra l'adoption de l'avant-projet de loi sur les VBG, l'adoption du Code de la Protection de l'Enfant et la révision de certaines dispositions du Code Pénal et du Code des Personnes et de la Famille.
- **Sensibilisation et information ciblées et de masse**, adaptées aux différents groupes cibles (tels que les chefs religieux et coutumiers, les associations de femmes et de groupes marginalisés au niveau national et local) afin d'augmenter les connaissances sur les droits en matière des VFF, VBG, pratiques néfastes et droits à la SR à travers des campagnes (qui pourraient par exemple être menées via des caravanes itinérantes) et la **production et diffusion d'outils de communication adaptés à l'intention des chefs traditionnels, communautaires et religieux et des associations de femmes/adolescentes impliquées dans la défense des droits des femmes et des jeunes** (y compris de proximité et en langues locales) sur les normes internationales et les textes nationaux existants, et sur la marche à suivre lorsqu'une femme/fille est victime de VFF, VBG, pratiques néfastes, avec différents scénarii pour qu'une solution puisse être acceptable.
- **Implication et mobilisation des chefs traditionnels, religieux et communautaires** au niveau national et local à travers la tenue **de cadres de concertation** avec des représentants du gouvernement, des collectivités territoriales, d'ONG et de la société civile, qui permettront un dialogue inclusif et continu en vue de favoriser leur adhésion et soutien à la mise en place d'un cadre législatif conforme aux normes internationales en la matière. Il s'agira entre autres de soutenir l'émergence d'ambassadeurs et ambassadrices pour mobiliser davantage de soutien au sein de ce groupe cible. Le travail sur la justice traditionnelle sera fait en synergie et concertation avec les initiatives en cours de la part de la MINUSMA qui vise à établir un cadre réglementaire entre ces deux types de justice.
- **Encouragement de la participation des associations de défense du droit des filles et des femmes, de la société civile, et de tout autre acteur pertinent, à l'élaboration de la nouvelle politique sectorielle de la justice** dont la définition devrait intervenir dans les années à venir (2019-2022). Leur plaidoyer et témoignages pourront permettre l'inclusion d'un chapitre sur la réponse juridique et judiciaire à apporter aux VFF, VBG et pratiques néfastes.

Cibles :

- Les cadres clés des départements ministériels concernés (MPFEF ; MJ ; MSHP ; MSPC ; MATD ; MARC ; MSAH, MENC) ; CNDH ; l'Assemblée nationale ; les collectivités territoriales ;
- Les acteurs de la société civile, notamment les chefs traditionnels, religieux et communautaires, les associations féminines et les défenseurs des droits de la femme, les organisations représentant les groupes marginalisés

Nombre de bénéficiaires estimés :

Bénéficiaires	Directs	Indirects
---------------	---------	-----------

Femmes	116 308	233 676
Filles	69 962	271 528
Hommes	55 882	213 386
Garçons	68 917	267 575
TOTAL	311 069	986 165

Zones géographiques : Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako

Leçons apprises : Les expériences tirées de l'appui apporté par le SNU et les PTF à des initiatives telles que l'élaboration de l'avant-projet de loi sur les VBG et la stratégie nationale pour mettre fin aux VBG, ont démontré que :

- Il est nécessaire de renforcer les capacités techniques des acteurs clés des ministères et ceux de l'Assemblée nationale et de la société civile pour élaborer ou réviser des textes juridiques et stratégies, de sorte qu'il en résulte également une appropriation ;
- Des processus multisectoriels d'élaboration de lois et stratégies impliquant différents départements sectoriels et acteurs de la société civile sont à privilégier ;
- Il est important d'avoir l'engagement et le leadership des ministères concernés tout au long du processus ;
- Il est nécessaire d'obtenir le soutien des chefs traditionnels, religieux et communautaires dans le processus d'adoption de nouvelles lois qui sont en conformité avec les normes internationales ;
- Il est indispensable de rendre davantage accessible le contenu des instruments internationaux et des lois nationales, particulièrement aux chefs traditionnels, religieux et communautaires et aux acteurs de défense des droits des femmes en particulier au niveau communautaire.

Pérennisation : Le renforcement des capacités techniques des institutions mettra l'accent sur le transfert de connaissances vers les institutions par exemple à travers la formation de leurs agents clés, et l'élaboration de modules et supports de formation qui constitueront des sources d'expertise disponibles. L'implication active des différents acteurs aux niveaux central et local dans les processus d'élaboration et révision des lois, des stratégies et plans locaux favorisera l'appropriation du contenu. Le travail effectué au niveau local visera particulièrement l'inclusion de ces questions dans les plans de développement budgétisés.

Pilier 2 : Renforcement des institutions

Résultat attendu 2 : Les systèmes et institutions nationaux et locaux planifient, financent et exécutent des programmes basés sur des faits avérés et vérifiés qui préviennent et répondent aux violences faites aux femmes et filles et pratiques néfastes, y compris dans d'autres secteurs (santé, justice, sécurité, éducation, développement social, culture, etc.).

Théorie de changement

SI les décideurs et les parties prenantes de tous les secteurs du gouvernement sont informés et mobilisés pour prévenir et lutter contre les VFF, y compris les VSBG et les pratiques néfastes, et pour promouvoir les droits à la SR ;

SI les institutions et les parties prenantes dans tous les secteurs concernés ont des capacités techniques, organisationnelles, financières et de négociation renforcée pour prévenir et lutter contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et pour promouvoir les droits à la SR à tous les niveaux ;

SI l'approche de la planification, de la budgétisation et du suivi-évaluation sensibles au genre et aux droits à la SR est adoptée au niveau central et décentralisé, dans les différents secteurs concernés ;

ALORS les institutions seront en mesure de développer, coordonner et mettre en œuvre des programmes qui intègrent l'élimination des VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et d'autres cibles des ODD, dans les processus de planification du développement ;

PARCE QUE le changement institutionnel demande une bonne capacité stratégique et opérationnelle, un financement adéquat et dans la durée, couplé d'un leadership, d'un engagement politique constant et d'une appropriation nationale.

Interventions et approches envisagées :

Ce Pilier sera sous le lead du PNUD qui est responsable de la mise en œuvre, le suivi et la redevabilité de ce pilier et UNFPA assurera le co-lead.

Les interventions envisagées sous ce pilier seront exécutées avec les partenaires du gouvernement (MPFEF, MSHP, MJ, MSPC, MEN, MPAT, MATD, MEF, MC, MJECC, MSAH), l'Assemblée Nationale, UNICEF, ONU-Femmes, UNESCO, OHCHR et les OSC.

Pour que les institutions au niveau national et décentralisé puissent jouer leur rôle crucial dans la matérialisation des lois et politiques sur les droits des femmes et des filles, en particulier dans la lutte contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et qu'elles puissent offrir un espace conséquent pour rendre possible l'inclusion de toutes les parties prenantes y compris les groupes marginalisés, l'innovation en termes de changements souhaités et la durabilité des impacts, **les principales approches envisagées sont les suivantes :**

- **Evaluation des capacités des institutions** à développer et mettre en œuvre des programmes pour prévenir et répondre aux VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et de prendre en compte les besoins spécifiques des groupes exposés aux multiples formes de discrimination croisée. Seront également évaluées les capacités d'impliquer les associations féminines et groupes de défense des droits des femmes ainsi que les groupes exposés aux multiples formes de discrimination croisée dans les processus d'élaboration.
- **Renforcement des capacités techniques des institutions sur la base des résultats de l'évaluation de capacités** en matière de programmation stratégique et opérationnelle basée sur des évidences en initiant des innovations visant à mettre fin aux VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes.
- **Réorganisation institutionnelle des mécanismes de coordination sur les violences faites aux femmes et aux filles** : Le Programme soutiendra les efforts du gouvernement pour la création très prochaine du Programme National de Lutte contre les VBG en lieu et place du PNLE (processus très avancé au niveau institutionnel) et pour le réaménagement des mécanismes CNAPN, CRAPN et CLAPN orientés sur les VBG dans son ensemble. Il s'agira d'accompagner ces mécanismes en cours de réaménagement en vue de les rendre plus homogènes, mieux articulés, plus dynamique/fonctionnels axés sur les résultats. Les leçons apprises du fonctionnement passées seront mises à profit pour corriger les lacunes et rendre plus performantes les mécanismes revus.
- **Doter les décideurs gouvernementaux** y compris des acteurs non étatiques et des élus à tous les niveaux de capacités nécessaires pour l'intégration de l'ODD 5, en tant que sujet spécifique et transversal, la lutte contre les VFF, les VBG et pratiques néfastes, et la promotion des droits à la SR, dans les cadres stratégiques de développement national. Les décideurs gouvernementaux seront mieux outillés pour faire une analyse situationnelle et envisager des actions préventives et de lutte contre les VBG conformément aux instruments juridiques internationaux et nationaux.
- **Promotion de l'approche budgétisation sensible au genre** à travers le renforcement des capacités institutionnelles pour atteindre de meilleurs résultats dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes.

- **Plaidoyer auprès des décideurs politiques de haut niveau et des parlementaires** en vue de l'affectation de ressources financières et humaines adéquates pour la mise en œuvre des programmes visant à mettre fin aux VFF, y compris les VBG, les pratiques néfastes.
- **Renforcement des capacités de négociation et de plaidoyer des organisations de la société civile** en matière de budgétisation sensible au genre pour influencer l'élaboration et l'adoption des politiques en faveur de la prévention et la lutte contre des VF et de façon durable.
- **Amélioration du cadre institutionnel pour l'obtention de meilleurs résultats grâce à une coordination multisectorielle** plus efficace aussi bien au niveau national que décentralisé.
- **Appui à la mise en place de mécanismes de responsabilisation internes et externes** au sein des institutions gouvernementales compétentes pour effectuer un suivi des VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et droits à la SR.
- **Soutien à la mise en place et au fonctionnement d'une Plateforme de Champions institutionnels** aux niveaux national et local pour engranger le changement transformationnel souhaité au sein de leurs communautés en matière de VFF.

Cibles :

- Les départements ministériels concernés (MPFEF ; MJ ; MSHP ; MSPC ; MATD ; MARC ; MEF)
- L'Assemblée nationale, notamment à travers ses différentes commissions (la commission des affaires sociales, emploi de jeunes et promotion des femmes et des filles, la commission de loi des finances et budgétisation sensible au genre, le réseau des femmes parlementaires et anciennes ministres)
- Les Collectivités territoriales
- Les OSC y compris celles des groupes exposés à des formes de discrimination croisée

Nombre de bénéficiaires estimés :

Bénéficiaires	Directs	Indirects
Femmes	564	1 128
Filles	376	752
Hommes	564	1 128
Garçons	376	752
TOTAL	1 880	3 760

Zones géographiques : Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako

Leçons apprises : Les expériences capitalisées sur l'intégration de la dimension des VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes et les droits à la SR, par les institutions aux niveaux national et local ont démontré que :

- L'absence d'un leadership fort et d'un mécanisme national efficace de coordination et de suivi-évaluation constitue l'un des obstacles majeurs à la création de synergies au sein du secteur en charge des questions ainsi qu'avec les autres secteurs concernés ;
- Un engagement politique de haut niveau et une responsabilisation sont prépondérants pour une prise en compte effective des VFF dans les stratégies et politiques des différents secteurs ;

- Davantage de renforcement de connaissances et capacités techniques s'avèreront nécessaires pour l'intégration des VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et les SR, dans les plans et programmes des secteurs concernés ;
- Un plaidoyer fort est nécessaire pour augmenter la faible allocation de ressources financières et humaines allouées aux thématiques des VFF, VBG et pratiques néfastes, SR ;
- Il est crucial que les stratégies soient dotées de plans de mise en œuvre budgétisés ;
- Les institutions doivent œuvrer davantage pour mieux faire connaître les textes juridiques et politiques au sein des institutions et leur personnel.

Pérennisation : Le transfert des connaissances et compétences aux institutions, le focus sur l'intégration de la thématique dans les plans et programmes avec budgétisation et sur le renforcement de mécanismes existants contribueront indéniablement à la pérennisation des interventions.

Pilier 3 : Prévention et normes sociales

Résultat 3 : Les normes sociales, les attitudes et les comportements liés à l'égalité de genre aux niveaux communautaire et individuel évoluent afin de prévenir les violences faites aux femmes et filles, y compris les VBG et pratiques néfastes, et de promouvoir les droits à la SR des femmes et des filles.

Théorie du changement

SI des stratégies multiples telles que la mobilisation communautaire, l'engagement des principaux intervenants et les stratégies éducatives sont menées de manière intégrée et coordonnée, sur la base d'une compréhension et d'une approche communes conformes aux standards internationaux et aux évidences sur la prévention des VFF, y compris les VBG et les pratiques néfastes, et la promotion des droits à la SR des femmes et des filles ;

ALORS les normes sociales, les attitudes et les comportements favorables seront promus au niveau communautaire et individuel afin de prévenir les VFF, y compris les VBG et les pratiques néfastes, et de promouvoir les droits à la SR des femmes et des filles ;

PARCE QUE des initiatives de prévention à plusieurs volets qui se renforcent mutuellement pourront effectivement faire évoluer les normes individuelles et socioculturelles y compris celles affectant la reproduction des femmes.

Interventions et approches envisagées :

Ce Pilier sera sous le lead d'UNICEF qui est responsable de la mise en œuvre, le suivi et la redevabilité de ce pilier. UNFPA sera co-lead. Les interventions envisagées sous ce pilier seront exécutées avec les partenaires du gouvernement (MPFEF, MEN, MSHP, MARC, MJ, MSAH, MENC, MATD), OMS, ONU-Femmes, UNESCO, PNUD, UNHCR et les OSC.

Des approches de prévention avec plusieurs volets inséparables qui se renforcent mutuellement seront mises en œuvre afin de faire évoluer les normes individuelles et socioculturelles au niveau communautaire.

Le pilier 'prévention' et « transformation » est centré sur des interventions clés aux/avec les institutions sociales (telles que la famille, l'école, la communauté, les médias, les autorités, etc.) pour adresser les normes sociales et de genre à la base des VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et du faible accès aux droits à la SR. Les interventions, engageant les différentes institutions sociales qui construisent et reproduisent les normes sociales et de genre, sont articulées à travers d'une stratégie holistique, solide et robuste battue/composée à partir des principes de deux approches la

« communication pour le développement » et « transformateur du genre ». Approches indispensables pour atteindre de façon durable les résultats de l'égalité entre les hommes et les femmes, et de l'autonomisation des femmes et des filles. Ces deux approches se rejoignent dans des valeurs communes : **la participation active et égale de tous et toutes et le renforcement des pouvoirs (autonomisation)** des populations, notamment des plus démunies. Travailler à différents niveaux, avec de nombreux secteurs et par l'intermédiaire de nombreux acteurs, à partir des approches « transformateur du genre » et « communication pour le développement », suppose de faire plus qu'atteindre les femmes et les filles par l'intermédiaire d'interventions ciblées. Au lieu de cela, la stratégie vise à promouvoir l'adoption des approches qui mobilisent et remettent en cause les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et les normes de genre qui régissent les comportements dans les ménages, les communautés, les écoles et les médias souvent de manière inéquitable et discriminatoire. **L'approche transformatrice du genre qui vise un changement individuel et collectif** en emmenant progressivement les femmes, les filles, les hommes et les garçons à questionner les considérations erronées du statut social inférieur de la femme et de la fille et les stéréotypes sexistes soutenus par le patriarcat et la gérontocratie, aussi bien que les interprétations parfois erronées des textes et préceptes religieux, censés justifier certaines VFF et PN sera privilégiée.

Ainsi, afin de permettre la mise en œuvre de cette stratégie, les démarches intégrées et conjointes majeures suivantes se concrétisent en :

- **Analyse opérationnelle et formative** pour un diagnostic participatif et inclusif de la situation en lien avec la perception des acteurs communautaires sur les normes sociales, l'égalité de genre et le mariage des enfants en vue de l'identification de facteurs favorables aux changements et de solutions innovantes dans l'objectif d'adapter les stratégies des interventions. Il s'agit d'un programme de changement comportemental, ayant pour but le genre thématique, qui prévoit de transformer les normes communautaires par le biais d'une approche participative avec l'implication de divers décideurs et personnes influentes (**leaders modérés, déviants positifs, hommes modèles, femmes modèles, jeunes modèles, personnalités publiques, personnes crédibles et influentes, ...**) à l'échelon des ménages et des communautés. Cette démarche permet de reconnaître que le changement comportemental est un processus progressif et itératif, et que les adultes apprennent mieux par le biais de l'action et de l'expérience. Ainsi, un éventail d'activités participatives proposé aux participants leur permet de réfléchir de manière critique et de remettre en cause les pratiques socialement discriminatoires. Par exemple, les **leaders et personnalités religieuses modérées pourront engager des dialogues intra religieux pour attaquer les interprétations erronées de certains préceptes religieux sur les VFF, tels que les MGF/E et le ME.**
- **Leadership et participation des adolescent(e)s et des jeunes** : Les adolescent(e)s et les jeunes sont des acteurs de changement plus réceptifs aux transformations. C'est ainsi que leur capacité sera renforcée sur des thématiques et des approches axées sur la masculinité positive. Un accent particulier sera mis sur l'engagement actif des jeunes en particulier chez les garçons à travers la communication et le plaidoyer ainsi que le **dialogue intergénérationnel**. Les adolescent(e)s seront renforcés pour attaquer toutes les causes de la désinformation et de la mauvaise information (manque de communication au sein de la famille, domination masculine de l'information, faible accès des femmes, des filles et des personnes vulnérables à l'information/inaccessibilité de l'information, méthodes et moyens inadaptées de communication, entre autres) sur toutes les formes de VFF, PN et toutes leurs conséquences sur l'individu, la famille, la communauté et la société. Ils/elles valoriseront les réseaux sociaux de communication existants, comme le **réseau intergénérationnel (grands-mères et petites-filles), encourageront les survivantes à rompre la loi du silence (lien avec le Pilier 4)**, et résister aux pressions sociales pour dénoncer les violations de leurs droits auprès des autorités compétentes et les structures de prise en charge appropriées.

En outre, un soutien sera apporté pour l'institutionnalisation et l'intégration des thèmes essentiels dans les programmes éducatifs formels et non formels qui favorisent les droits des femmes et des filles, l'égalité de genre et les droits à la SR.

- **Intégration de la dimension genre et VBG dans les curricula de l'enseignement fondamental** (éducation formelle) **en mettant un accent particulier sur la pédagogie sensible au genre et le développement et intégration d'un module sur les compétences de vie** y compris la santé reproductive afin de renforcer la prévention des violences basées sur le genre en milieu scolaire. Ces activités sont liées au sous-programme 3.3 « Promotion de l'égalité et de l'équité d'accès à l'éducation pour tous » de PRODEC 2 (Programme Décennal de l'Education et de la Formation Professionnelle deuxième génération 2019-2028). Un paquet intégré d'activités sera mis en œuvre dans les écoles avec les éducateurs, instituteurs, et professeurs, les élèves et leurs parents: i) intensification de la sensibilisation sur les violences basées sur le genre et la santé reproductive dans les écoles cibles du programme (élèves, enseignants, Association des Parents d'élèves, Comité de Gestion Scolaire, agents de system déconcentré et collectivités territoriales...) à travers des compétitions interscolaires (sport, contes, dessins; théâtre, chants poèmes, sketchs..); ii) élaboration et application de " la charte de bonne pratique " dans les écoles ciblées. Cette charte qui définit la conduite de l'enseignant vis-à-vis de l'élève et vice versa sera disséminée dans les écoles ciblées afin de renforcer le mécanisme de prévention des VBG en milieu scolaire; iii) sensibilisation des comités scolaires, et des associations des mères, sur leur rôle dans la prévention, le suivi et le référencement des cas des VBG ; iv) renforcement des clubs d'écoute (filles et garçons) existants dans chaque école sur les genre, les VBG à travers des approches axes sur la masculinité positive, la prévention et référencement des cas de VBG ; renforcement de capacités des enseignants, des conseillers pédagogiques, des professeurs et des élèves sur les VBG en milieu scolaire.

- **Création et/ou renforcement de plateformes de plaidoyer, mobilisation et sensibilisation communautaires, recours aux médias et nouvelles technologies** (y compris l'art, les théâtres, les séries de films, les moyens de communication traditionnels (griots) et radios communautaires): En mettant le focus sur l'engagement des jeunes dans les différentes plateformes des médias sociaux, ainsi ce programme contribuera à favoriser les échanges et débats sur la masculinité positive, l'égalité entre les sexes, les compétences de vies et la négociation, les droits des groupes victimes de discriminations multiples et croisées. Tout comme les personnes qui échangent des connaissances et des compétences pour trouver des réponses aux questions et aux problèmes quotidiens, les interventions reposent sur les principes d' « horizontalité ». Il s'agit de faciliter l'apprentissage collaboratif commun dans lequel chaque participant est potentiellement un apprenant et un enseignant. En effet, l'impact promouvant l'égalité des genres n'est pas seulement limité aux participants ; car le contenu des interventions remet en cause les rapports de pouvoir et les conventions culturelles, en particulier par rapport à leur lien avec les normes liées au genre, les agents des institutions sociales qui exercent une influence dans la socialisation du genre peuvent se retrouver à remettre en cause leurs propres conceptions et croyances. Ces interventions visent à motiver et soutenir les participants afin d'opérer des changements dans leurs propres communautés. Une plus grande égalité des genres et la concrétisation du changement dépendent de l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour prendre des décisions individuellement et conjointement. Ceci a pour but de promouvoir le bien-être collectif de même que la confiance en soi pour affirmer son droit à faire de tels choix. Le changement survient aux niveaux individuel et collectif, et au fil du temps. Par conséquent, des activités multiples abordent les questions portant sur les pratiques culturelles, les croyances sociales, les relations de pouvoir, les normes et les règles, notamment en ce qui concerne le genre ; elles ont pour but de susciter une réflexion interne ainsi qu'une discussion interpersonnelle.

- **Participation des bénéficiaires** en particulier celles et ceux victimes des violences et des discriminations multiples et croisées afin de ne laisser personne pour compte. Cette implication se fera à travers les associations intervenant en faveur de ces groupes, le réseautage et la création d'espaces sûrs de dialogue, et le renforcement de leurs capacités pour mener des activités de prévention.
- **Implication des hommes et des garçons à travers l'incitation de communication de proximité, le recours à des campagnes multimédias** en vue de favoriser leur engagement, encourager l'émergence de champions et d'ambassadeurs en charge de promouvoir des dynamiques de changement des normes dans la communauté. Les initiatives telles l'école des futurs maris, « He for She ». Des objectifs tels que : réfléchir et bien assimiler comment le genre et le pouvoir affectent leur développement personnel et leurs propres relations humaines ; Comprendre la « masculinité hégémonique » et comment elle détermine les normes sociales ayant trait à la socialisation des garçons, au concept et à la pratique du pouvoir, à la violence, à la sexualité. Identifier les actions personnelles qu'ils peuvent prendre pour favoriser l'égalité des genres dans leur vie ; Renforcer la conception et la mise en œuvre de leurs compétences pratiques personnelles pour les programmes impliquant les hommes et les garçons pour l'égalité des genres mettant l'accent sur la façon dont les humains apprennent à être des hommes (et des femmes) et expliquant le rôle de la famille, de l'école, de la religion et des médias, ainsi que d'autres institutions sociales.
- **Mobilisation des leaders religieux et coutumiers** à travers un renforcement de leurs capacités techniques et des connaissances des leaders religieux en vue de favoriser leur engagement dans la lutte contre les VFF, les inégalités de genre et les pratiques néfastes notamment les mariages d'enfants, les mutilations génitales.

Cibles :

- Les départements ministériels concernés (MEN ; MJECC ; MPFEF ; MJ ; MSHP)
- Les victimes et les personnes discriminées, les réseaux et organisations représentant les groupes marginalisés, les enfants, les adolescent(e)s et les jeunes,
- Les acteurs de la société civile, les agents et institutions sociales qui reproduisent les normes sociales et de genre, notamment les leaders religieux et coutumiers, les associations féminines et les défenseurs des droits de la femme.

Nombre de bénéficiaires estimés :

Bénéficiaires estimés	Directs	Indirects
Femmes	200'000	750'000
Filles	200'000	750'000
Hommes	100'000	250'000
Garçons	100'000	250'000
TOTAL	600'000	2'000'000

Zones géographiques : Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako

Leçons apprises :

- La prévention ne peut être un effort sur le court terme, bien au contraire la transformation des normes sociales et de genre est un processus qui requière une approche holistique et complexe. C'est, en conséquence, une entreprise qui nécessite un engagement continu du gouvernement et

d'autres parties prenantes, un renforcement dans les domaines de la recherche pour informer et suivre les progrès réalisés ainsi que des actions constantes, et ce, afin de combattre à la racine la violence à l'égard des femmes.

- La lutte contre la violence à l'égard des femmes doit comprendre un continuum d'interventions interdépendantes qui se renforcent mutuellement. Plus précisément, une stratégie de prévention doit inclure des mesures visant à :
 - Prévenir la violence avant qu'elle ne survienne (c'est-à-dire, prévenir les « nouveaux cas » de violence à l'égard des femmes).
 - Prévenir la récurrence des violences (à savoir, faire en sorte que les femmes ne soient pas à nouveau victimes et que les hommes ne commettent pas des violences supplémentaires).
 - Prévenir ou limiter l'impact des violences à l'égard des femmes en fournissant des soins et un soutien à court et long termes.
- L'importance d'un système de réponse efficace et de liens entre les systèmes de réponse et de prévention est considérée comme cruciale dans la prévention
- Il est crucial de placer les droits des femmes, y compris leurs droits à l'intégrité physique et à l'autonomie, au centre de ces efforts en matière de prévention.
- Il est également important de s'assurer que les mesures visant à prévenir la violence sont cohérentes avec d'autres droits des femmes (par exemple, leur droit à la liberté de circulation et à l'entière participation dans l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la politique et la société de manière générale).
- Il faut s'assurer que les communautés et les parties prenantes, notamment les femmes, sont impliquées dans la planification et la mise en œuvre des activités de prévention. L'objectif est de soutenir l'autonomie sociale et de développer la capacité des groupes à prévenir les violences à l'égard des femmes, plutôt que de leur accorder un rôle passif.
- L'insuffisance de l'implication des leaders traditionnels, religieux et communautaires dans la lutte contre les pratiques néfastes telles que les mariages d'enfants, les mutilations génitales féminines.

Pérennisation : L'institutionnalisation de l'enseignement des concepts tels que l'éducation complète à la sexualité, la masculinité positive dans les programmes d'enseignement et, la participation et engagement des institutions sociales aidera à la durabilité. En outre, la démarche participative prônée tout au long du programme, l'implication des collectivités et l'intégration dans les Plans de Développement Economique, Social et Culturel (PDSEC), la collaboration avec les associations défendant les droits des femmes.

Pilier 4 : Fourniture de services de qualité

Résultat attendu 4 : Les femmes et les filles survivantes de toutes formes de violence et de pratiques néfastes, utilisent des services essentiels de qualité, disponibles, accessibles et acceptables pour leur rétablissement immédiat et à long terme.

Théorie du changement

SI les prestataires de services ont la capacité de fournir des services essentiels de qualité, y compris les services de SR, et si les auteurs des VFF, VBG et de pratiques néfastes sont poursuivis conformément aux lois en vigueur et en accord avec les standards internationaux relatifs aux droits de l'homme ;

SI ces services sont rendus disponibles et accessibles aux femmes et filles survivantes ;

Et **SI** les femmes et les filles sont informées et habilitées à exercer leurs droits en matière de demande et d'accès aux services, y compris les droits à la SR ;

ALORS les femmes et les filles survivantes des VFF, VBG et des pratiques néfastes, auront davantage recours à des services essentiels de qualité et auront l'opportunité de se rétablir, tandis que les auteurs des violences seront traduits en justice,

PARCE QUE les obstacles à l'accès des femmes et des filles aux services seront levés, y compris les barrières en relation avec les normes socioculturelles et les questions de genre affectant l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits à la SR des femmes et des filles

Interventions et approches envisagées :

Ce Pilier sera sous le lead de l'UNFPA qui est responsable de la mise en œuvre, le suivi et la redevabilité de ce pilier. UNICEF sera co-lead. Les interventions envisagées sous ce pilier seront exécutées avec les partenaires du gouvernement (MPFEF, MSHP, MSPC, MEN, MJGS, MSAH, MENC), OMS, ONU-Femmes, PNUD, UNHCR, ONUSIDA, OHCHR et les OSC.

Ainsi, le Programme répondra globalement aux besoins des femmes et des filles survivantes des VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et en matière des droits à la SR. Le Paquet de services essentiels constituera l'élément clé utilisé pour renforcer la qualité, l'accès et la coordination dans la provision des services multisectoriels.

Pour la prise en charge des victimes de violence, 10 unités de prise en charge intégrée vont être mis en place dans les régions de Sikasso, Kayes, Koulikoro, Ségou ainsi qu'à Bamako. Tenant compte de la sensibilité de la question, il s'agira d'intégrer des unités de prise en charge dans les hôpitaux fonctionnels ou centres de santé et de renforcer les maisons de la femme et de l'enfant déjà existantes dans ces régions. Ces unités seront renforcées par des spécialistes (psychologue et juristes, travailleurs sociaux) pour assurer les écoutes, les orientations, les thérapies individuelles et de groupe aussi bien au sein des structures habilitées mais également au niveau communautaire (stratégies avancées). Dans chaque zone d'implantation des unités, le système de référence et de contre référence sera renforcé de sorte à créer un lien entre les différentes portes d'entrée et surtout d'assurer la pérennisation des actions. C'est le cas des bureaux d'assistance légal, des hôpitaux, des structures de police et de gendarmerie et des centres sociaux. Dans ces unités, des facilités de transport et de prise en charge seront offertes aux victimes qui souhaitent avoir une assistance juridique et judiciaire à travers les cliniques mobiles soutenues par le programme.

Vue l'importance d'assurer une prise en charge holistique des femmes/ filles victimes de viols/violences basées sur le genre, le modèle des « ONE STOP CENTERS » est établi au Mali au sein des structures sanitaires et de sécurité existantes (par exemple dans les communes III et V à Bamako et un à Mopti). Le principe est de réunir le paquet de services dans la même structure. Les centres travaillent en étroite collaboration avec un personnel de la police, de la santé, de la justice et les organisations de la société civile qui assure la permanence. Ils établissent un partenariat avec les postes de police, les hôpitaux, les centres de santé, des entités décentralisées, parquet général, etc. Les agences onusiennes ont appuyé pour la mise en place des centres et leur fonctionnement à travers les médicaments spécialisés, l'assistance juridique, le renforcement des capacités pour l'ensemble du personnel de ONE STOP CENTER, les activités de sensibilisation, les manuels de protocoles, le renforcement des capacités en termes de collecte de données de référence, de l'équipement pour des entretiens médico-légaux et de la thérapie des enfants, etc.

Les personnes survivantes des violences peuvent y trouver toute une gamme de services : soins médicaux, le soutien psychosocial, sécurité, et un soutien juridique, y compris la collecte d'éléments de preuve juridique. Ce qui garantit une plus grande confidentialité et réduit considérablement la stigmatisation et les risques de discrimination.

Il est prévu dans le cadre de l'extension de l'approche, de mettre en place de telles structures au niveau des chefs-lieux de districts sanitaires, police, maisons de la femme et centres d'autopromotion dans la zone de couverture du Programme. Un système de référence et d'évacuation sera mis en place afin de faciliter la référence des cas de personnes survivantes provenant des communautés.

Le Mali a défini les modèles d'unité de prise en charge holistique ONE STOP CENTER de façon participative avec tous les acteurs intervenant dans le domaine. Un protocole de prise en charge holistique des survivantes a fait l'objet d'un accord signé par les différentes parties le Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique ; le Ministère de la Justice Garde des Sceaux ; le Ministère de la sécurité et de la protection civile ; le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille., le Ministère Développement de la Solidarité et l'Action Humanitaire. A date, UNFPA et le Gouvernement du Mali ont mis en place trois (3) One stop center à Bamako au sein du centre de santé de la Commune V ; à Mopti à l'hôpital régional de Mopti et à Koulikoro à la maison de la femme de Koulikoro. Environ une centaine de personnes ont bénéficié des services de prises en charge.

- **Mise en place du paquet holistique et intégré de services essentiels** : Ceci permettra aux victimes et survivantes de VFF de pouvoir bénéficier à tout moment de services de qualité, sûrs, accessibles et garantissant la confidentialité (intégration temporelle et spatiale). Les principaux volets de ce paquet de services (de santé, d'appui psychosocial, de sécurité et de justice) ainsi qu'une coordination multisectorielle seront mis en place à travers la conception des modules et des standards, la formation, la mise à disposition des intrants à l'intention des intervenants. Le modèle « One stop center » qui regroupe des services intégrés sous un même toit et des cliniques mobiles constitueront des éléments d'approches efficaces pour répondre aux multiples besoins des survivantes, en fonction du contexte. Trois modèles d'unités ont été retenus, suite aux consultations réalisées dans le pays : 1) Un modèle intégré au sein des structures sanitaires de l'Etat offrant le paquet de service de prise en charge médicale, psychosociale, juridique et judiciaire en plus du référencement pour la réinsertion socio-économique ; 2) Un modèle intégré au sein des maisons de la femme et des centres d'auto promotion offrant les services accueil/ hébergement, l'écoute, la prise en charge psychosociale, le référencement ; 3) Un modèle intégré au sein des organisations de la société civile offrant les services d'accueil/ d'orientation ; de prise en charge psychosociale et du référencement.
- **Renforcement des compétences et des capacités des acteurs multi secteurs** pour l'offre du paquet essentiel de services. Il s'agit du minimum de services de santé en relation avec les viols, les violences physiques et leurs conséquences (lésions physiques, la prévention des IST/VIH, prévention des grossesses non désirées) , la prise en charge psychosociale, le soutien juridique justice et la réinsertion socio - économique : Les structures, les institutions et les acteurs impliqués dans la prestation des services verront leurs capacités et compétences renforcées afin de leur

permettre d'être en mesure de délivrer les standards de prestation des services ayant les qualités requises. Les agents de santé, les officiers de polices, les acteurs de la justice verront leurs capacités renforcées en utilisant les modules qui seront conçus à cet effet. La communication pour le changement de comportement à l'endroit des individus, des leaders et la mise en place des comités d'éveil et d'alerte précoce permettra d'accroître le recours des victimes aux services de soins. **L'organisation de la prise en charge** permettra en outre de fournir à temps les services aux victimes, d'assurer le référencement, de maintenir la confidentialité et de disposer d'unités rapides d'intervention et d'assurer la sécurité des survivantes jusqu'à leur réinsertion socio-économique et/ou scolaire. La question des données sera résolue par la mise en place d'un système d'informatisé, la conception d'outils et la vulgarisation des supports de collecte des données.

- **Implication des survivantes, des victimes et de leurs familles** : les survivantes verront leurs connaissances et capacités renforcées et seront regroupées en réseau et organisées en groupe d'éveil afin de pouvoir jouer un rôle dans l'offre à travers des témoignages à visage découvert, motiver les survivantes/victimes hésitantes à recourir aux services et assurer un accompagnement post traumatique des survivantes, etc.
- **La mise en place d'un fonds de soutien** aux survivantes pour accompagner leur réinsertion économique et sociale.

Cibles :

- Les survivantes de violence et leur famille
- Les prestataires et les départements ministériels concernés (MSHP ; MJ ; MSPC ; MSAH)
- Les organisations de la société civile offrant des services

Nombre de bénéficiaires estimés :

Bénéficiaires estimés	Directs	Indirects
Femmes	942463	2 161 349
Filles	628309	864 540
Hommes	27991	599410
Garçons	18661	0
TOTAL	1 617 424	3 625 299

Zones géographiques : Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako ;

Leçons apprises : Le programme adoptera, entre autres, l'offre de services intégrés à travers les « One stop center » et les cliniques mobiles qui ont fait leur preuve en termes d'efficacité et d'adaptation aux besoins des survivantes

Pérennisation : L'approche d'intégration dans les structures et les systèmes existants ainsi que le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'offre de services santé reproductive y compris la lutte contre le VIH au quotidien sont des paramètres garantissant la durabilité.

Pilier 5 : Disponibilité des données et des capacités

Résultat 5 : Des données de qualité, désagrégées et comparables à l'échelle mondiale sur différentes formes de violences faites aux femmes et des filles, y compris les VBG et pratiques néfastes, sont collectées, analysées et utilisées pour informer les lois, les politiques et les programmes.

Théorie de changement

SI les mesures et les méthodologies de collecte de données sont améliorées et renforcées (y compris les exigences de suivi et de rapportage pour les cibles 5.2, 5.3 et 5.6 des ODD) ;

SI un système harmonisé de collecte régulière et de diffusion des données fiables sur les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et les droits à la SR est fonctionnel ;

SI des données désagrégées (y compris, si possible, par âge, localisation, statut socio-économique et handicap éventuel) sont rendues accessibles ("user-friendly") et sont disséminées de manière efficace auprès des décideurs publics, des médias et de la société civile

ALORS les lois, les politiques et les programmes seront basés sur des faits avérés et vérifiés et seront à même de mieux répondre au contexte et aux réalités spécifiques des femmes et des filles, y compris les groupes exposés aux formes de discriminations croisées ;

PARCE QUE tous les acteurs disposeront de données de qualité, désagrégées, actualisées et comparables pour orienter la programmation et la planification en matière des VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et des droits à la SR.

Le Programme visera à investir dans le renforcement des capacités des différents acteurs pour assurer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données de qualité et désagrégées et qui seront conformes aux standards éthiques, en vue d'informer les lois, les politiques et les programmes.

Interventions et approches envisagées :

Ce Pilier sera sous le lead de l'UNFPA qui est responsable de la mise en œuvre, le suivi et la redevabilité de ce pilier. UNICEF sera co-lead. Les interventions envisagées sous ce pilier seront exécutées avec les partenaires du gouvernement (MPFEF, MEF, MSHP, MSPC, MEN, MJGS, MSAH, MENC, MPAT, INSTAT), OMS, ONU-Femmes, PNUD, UNHCR, OHCHR et les OSC.

- **Etat des lieux des capacités locales** (notamment chez INSTAT, DNP, CPS, CNDIFE) de production de données relatives aux VFF (y compris VBG) et à la SR. Cet état des lieux doit également inclure une réflexion sur la pertinence de ces données, et les fenêtres d'opportunité, pour en faire des éléments à prendre en compte dans l'action publique, et notamment l'ensemble des politiques de développement émanant du prochain CREDD II (ou post-CREDD, c'est-à-dire la future stratégie de développement du Mali, pour la période 2019-2023).
- **Renforcement des capacités des agents des structures étatiques et de la société civile** : les agents des structures étatiques ainsi que les acteurs des ONG verront leurs capacités renforcées en matière de collecte, et surtout d'analyse et d'utilisation des données pour la programmation et le plaidoyer.
- **Institutionnalisation de la collecte et l'analyse des données VBG** : Elle permettra de rendre systématique la collecte des données à travers l'intégration des questions de VFF dans les supports de collecte déjà existants dans les différents secteurs concernés pour leur prise en compte dans les enquêtes nationales (EDS, MICS, EMOP).
- **Mise en place d'outils numériques et d'un système interconnecté** : Après une analyse de l'existant, des outils numériques et un système seront mis en place qui prendra en compte toutes les données des différents secteurs et acteurs.

Cibles :

Les agents des secteurs étatiques impliqués dans la collecte et dans la planification
Les organisations de la société civile et les associations concernées

Nombre de bénéficiaires estimés :

Bénéficiaires estimés	Directs	Indirects
Femmes	150 000	55000
Filles	120 000	32000
Hommes	90 000	27000
Garçons	30 000	38 000
TOTAL	390 000	152 000

Zones géographiques : Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako

Leçons apprises : Les leçons et les expériences des enquêtes nationales (EDS, MICS, etc..) et des systèmes de collecte existants qui renseignent quelques indicateurs sur les VFF serviront de réceptacles pour l'intégration d'autres indicateurs pertinents du programme Spotlight Initiative.

Pérennisation : L'intégration des indicateurs de la SI dans les enquêtes nationales et dans les systèmes d'information en vigueur aidera à institutionnaliser la collecte et à assurer la pérennité des systèmes.

Pilier 6 : Renforcement du mouvement féminin

Résultat attendu 6 : Les groupes de défense des droits des femmes et les organisations de la société civile, incluant ceux représentant les jeunes et les groupes exposés aux discriminations croisées, influencent et font progresser plus efficacement l'agenda sur l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes et filles, y compris les VBG et pratiques néfastes.

Théorie du changement

SI les OSC, organisations féministes, les organisations des jeunes et des groupes à risque sont mieux organisées en réseaux forts pour jouer un rôle de levier, en alliance avec d'autres acteurs stratégiques clés étatiques ou non étatiques ;

SI les OSC, organisations féministes, les organisations des jeunes et des groupes à risque disposent de capacités renforcées dans la conception, la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des programmes de lutte contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et de promotion des droits à la SR ;

SI l'espace public, au niveau local et national, reste ou devient propice à des activités de sensibilisation du public, des médias et des décideurs par ces OSC et organisations ;

ALORS les femmes et les filles seront à l'avant-garde des actions de lutte contre toutes les formes de violences et pourront accéder à l'autonomisation effective et durable ;

PARCE QUE les organisations de défense des droits des femmes, des mouvements sociaux y compris les jeunes et les groupes exposés à des formes de discrimination croisée seront renforcés et constitueront des leviers plus efficaces pour mener des actions de lutte contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et droits à la SR.

Interventions et approches envisagées :

Ce Pilier sera sous le lead de l'ONU-Femmes qui est responsable de la mise en œuvre, le suivi et la redevabilité de ce pilier. UNFPA sera co-lead. Les interventions envisagées sous ce pilier seront exécutées avec les partenaires du gouvernement (MPFEF, MSHP, MJECC, MSAH, Parlement des Enfants, CNJ,) UNICEF, PNUD, UNHCR, OHCHR et les OSC.

Les interventions de ce pilier mettront l'accent sur l'inclusion d'une diversité de OSC et organisations féministes, le renforcement de leurs capacités organisationnelles, de réseautage et d'action conjointe en vue d'influencer et faire progresser l'agenda sur l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et la lutte contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes.

- **Inclusion des groupes de défense des droits des femmes dans la société civile** : Elles seront représentées et impliquées dans toutes les activités grâce à l'établissement d'un répertoire de ces groupes et organisations y compris des groupes marginalisés.
- **Identification des pratiques novatrices (ou bonnes pratiques) de la société civile**, déjà en cours, qui mériteraient d'être étendues et appuyées dans le cadre de la SI (en lien avec l'ensemble des piliers de la SI)
- **Appuis aux autres acteurs de la société civile** (animateurs radio, bloggeurs, réseaux sociaux) qui ont un message à faire porter dans leurs communautés sur les VFF, y compris les VBG, ainsi que la SR
- **Accompagnement technique** qui visera à renforcer les capacités techniques et organisationnelles des groupes de défense des droits des femmes et des organisations de la société civile, particulièrement en matière de plaidoyer, au niveau local comme national.
- **Plaidoyer et action conjointe** des groupes de défense des droits des femmes et des organisations de la société civile à travers leur renforcement et l'appui aux plateformes permettront d'influencer l'agenda en faveur d'égalité du genre et de lutte contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes.
- **Participation active des groupes exposés aux différentes formes de discriminations croisées** aux activités des mouvements féminins

L'ensemble de ces interventions devra se faire en complémentarité du projet UE d'appui à la société civile, HIBISCUS (en cours), et dans le respect de la Feuille de Route de l'UE pour l'engagement avec la société civile malienne.

Cibles :

- Les groupes de défense des droits des femmes et les organisations de la société civile, y compris les groupes exposés aux différentes formes de discriminations croisées
- Les hommes et les jeunes

Nombre de bénéficiaires estimés :

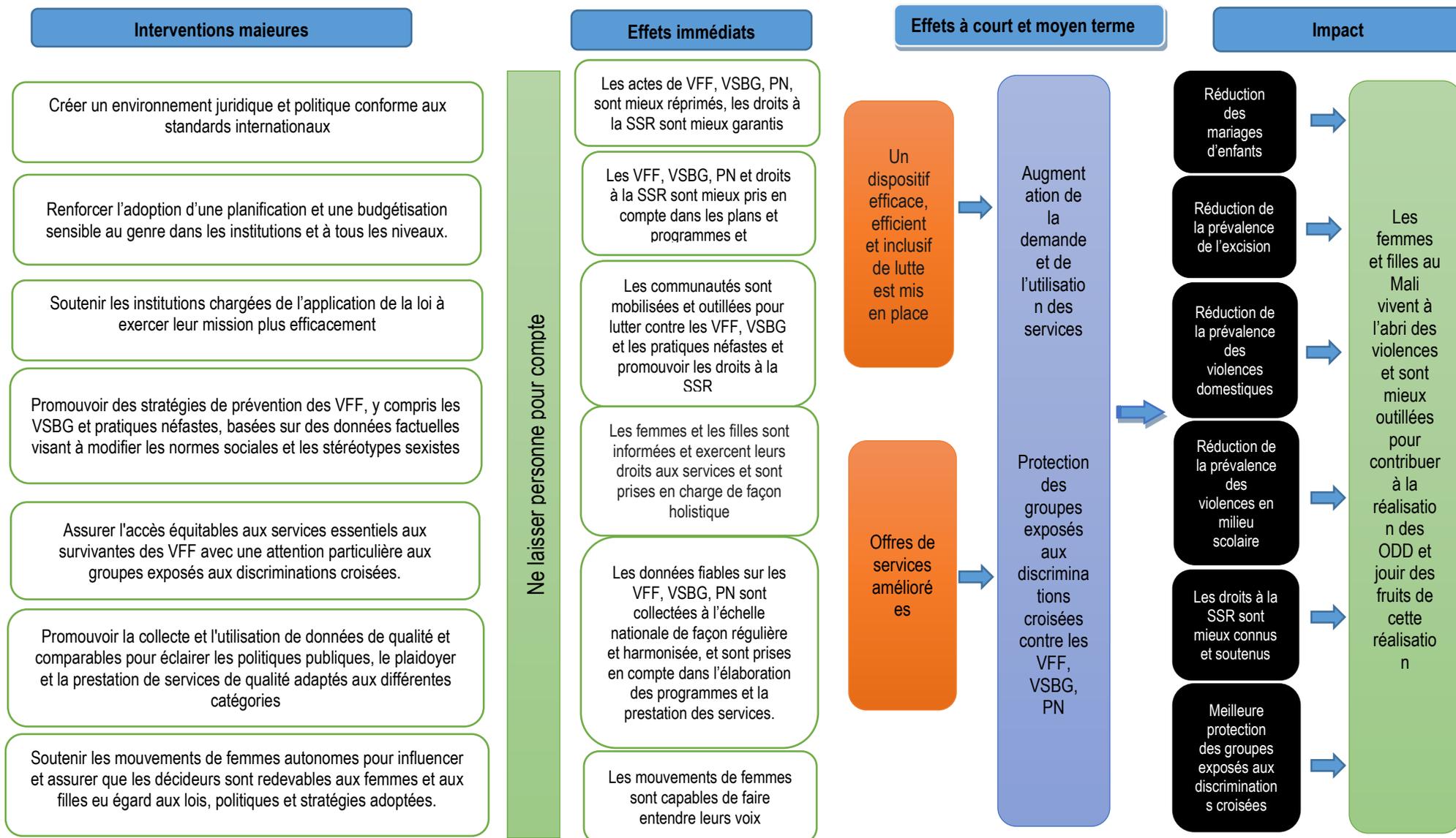
Bénéficiaires estimés	Directs	Indirects
Femmes	221 415	442 841
Filles	131 125	524 049
Hommes	100 565	402 260
Garçons	129 035	516 142

TOTAL	582 140	1 885 292
-------	---------	-----------

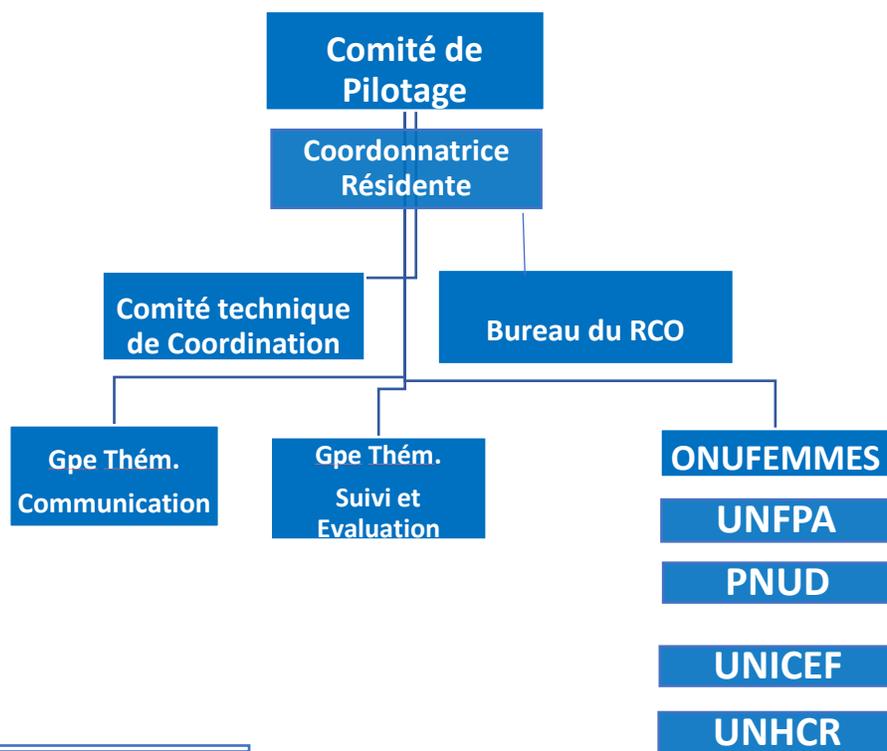
Zones géographiques : Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako

Leçons apprises : Les leçons apprises de programmes précédents ont démontré que les associations de femmes et défenseurs de droits des femmes et filles souffrent de faiblesses structurelles qui les empêchent de jouer pleinement leur rôle pour faire avancer l'agenda des droits de la femme et fille et de s'impliquer dans les processus étatiques. Ces faiblesses ne peuvent pas être comblées à travers la mise en œuvre de projets mais nécessitent un appui technique visant l'organisation et le fonctionnement de telles structures, en particulier celles représentant des groupes exposés à des formes de discrimination croisée.

Pérennisation : Le renforcement des capacités mettra l'accent sur le transfert des connaissances techniques et de gestion, de planification et de mobilisation de ressources aux groupes de défense des droits des femmes et des organisations de la société civile. Ainsi, ils seront davantage autonomes par rapport à ce type de soutien externe.



III. Mécanisme de Gouvernance



Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage sous la co-présidence du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et de la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies (SNU) sera composé du Représentant de la Délégation de l'Union Européenne ; du Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ; du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique ; du Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile ; du Ministre de l'Education Nationale ; du Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne ; du Ministre de la Solidarité et de l'Action Humanitaire ; du Ministre des Affaires Religieuses et du Culte ; du Ministre de l'Economie et des Finances ; du Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique ; du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; du Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire ; des Représentantes de l'UNFPA, l'ONUFEMMES, l'UNICEF, l'UNHCR, le Directeur Pays du PNUD et quatre ou cinq Représentants du Groupe de Référence National de la Société Civile (GRN/SC Mali) nommés par le groupe lui-même (assurant 20% de représentation de la société civile dans ce comité). Le Comité de Pilotage se tiendra des réunions semestrielles.

Il sera chargé de :

- ✚ Veiller à l'alignement du Programme conformément aux priorités politiques, stratégiques et programmatiques nationales, au cadre de programmation stratégique des Nations Unies (UNDAF+) et aux priorités de l'Union Européenne.
- ✚ Assurer une communication et une coordination adéquates sur l'Initiative Spotlight au niveau national en relation avec le niveau régional et international.

- ✚ Approuver les plans de travail annuels du Programme, examiner les résultats et ajuster les stratégies de la mise en œuvre si besoin.
- ✚ Examiner et approuver les rapports narratifs périodiques et annuels.
- ✚ Approuver les révisions programmatiques ou budgétaires (révisions de moins de 25% de la valeur du budget) dans les limites du document de programme approuvé.
- ✚ Revoir les stratégies de gestion des risques et s'assurer que le Programme gère et atténue les risques de manière proactive.
- ✚ Gérer les relations avec les parties prenantes au niveau national.
- ✚ Animer un cadre de coordination stratégique de tous les intervenants dans le pays.
- ✚ Faire le lien avec les autres interventions dans le domaine et organiser l'analyse de l'impact résultant de la combinaison des interventions.
- ✚ Faire un plaidoyer de haut niveau pour l'adoption des politiques et lois en faveur de la lutte contre les VFF et la mobilisation des ressources dans une vision de pérennisation des acquis.

Le Comité Technique de Coordination

Le Comité Technique de Coordination sera sous la co-présidence du ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et du Bureau du Coordonnateur Résident et sera composé de :

- Un Représentant du ministère de la Justice Garde des Sceaux,
- Un Représentant du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique,
- Un Représentant du ministère de la Sécurité et de la Protection Civile,
- Un Représentant du ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire,
- Un Représentant du ministère des Affaires Religieuses et des Cultes,
- Un Représentant du ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation,
- Le Président du Groupe des Nations Unies chargé de la Communication,
- Les administrateurs de programme en charge du Spotlight Initiative des agences UNHCR, UNFPA, ONUFEMMES, UNICEF et PNUD,
- Le Président du Groupe des Nations Unies chargé du Suivi-Evaluation,
- Le Président du Groupe de Travail Genre des Nations Unie,
- Représentants du Groupe de Référence National de la Société Civile assurant 20% de représentation de la société civile dans ce comité (incluant le/la président/e du Groupe de Référence National de la Société Civile).
- Un Représentant de l'Union Européenne

Le Comité Technique de Coordination se réunira trimestriellement et il sera chargé principalement de :

- ✚ Donner des avis et conseils sur l'exécution du Programme
- ✚ Faire des propositions sur la bonne marche du Programme dans une perspective axée sur les résultats
- ✚ Participer aux efforts de mobilisation des ressources

- ✚ Favoriser les synergies entre le Programme et les autres initiatives similaires et/ou complémentaires
- ✚ Faire des propositions sur les synergies d'action
- ✚ Veiller à la mutualisation des efforts sur base des synergies entre partenaires d'exécution à travers entre autres les initiatives conjointes
- ✚ Assurer la répartition équitable des interventions thématiques et géographiques en mettant un accent particulier sur les groupes exposés aux multiples formes de discrimination croisée
- ✚ Veiller à l'harmonisation des stratégies d'intervention et à la mise en place concertée des stratégies de pérennisation des acquis et d'apprentissage mutuel
- ✚ Proposer les meilleures stratégies d'efficacité et d'efficience
- ✚ Identifier les obstacles potentiels à l'avancée du Programme et proposer des solutions

Ce comité technique de Coordination du Programme contribuera également aux efforts de réorganisation institutionnelle des mécanismes de coordination sur les violences faites aux femmes et aux filles, dans le cadre du Programme National de Lutte contre les VBG (qui remplacera le PNLE).

Le Groupe de Référence National de la Société Civile

Le GRN/SC Mali de l'Initiative Spotlight remplit une double fonction - en tant que conseiller de l'Initiative Spotlight et en tant que partenaire dans la réalisation du Programme. Il aura notamment les rôles suivants :

- ✚ Fournir des conseils sur les questions d'actualité liées à l'élimination des VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, au niveau des pays, ainsi que sur l'orientation stratégique de l'Initiative Spotlight et les questions de politique pertinentes au niveau du Mali ;
- ✚ Servir de partenaires dans les activités de plaidoyer et de communication, y compris la diffusion des messages de l'Initiative Spotlight au public, en particulier les jeunes et les médias ;
- ✚ Fournir des conseils sur les interventions en cours, les possibilités de reproduction à plus grande échelle et la résolution des problèmes ;
- ✚ Servir d'espace interactif et de forum ouvert de dialogue / d'apprentissage entre l'Initiative Spotlight et les organisations de défense des droits des femmes œuvrant dans le domaine de la lutte contre la VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes ;
- ✚ Fournir d'autres informations pertinentes, analyses et enseignements tirés, susceptibles d'alimenter les futurs efforts de programmation et de plaidoyer de l'Initiative Spotlight ;
- ✚ Soutenir les efforts de suivi de l'équipe Spotlight et donner des conseils sur la mise en œuvre de la programmation, ainsi que fournir des informations en retour au Comité de Pilotage du Programme.

1) La redevabilité

La responsabilité de l'ensemble du Programme revient à la Coordinatrice Résidente qui en a l'autorité décisionnelle. Elle donne l'orientation stratégique globale et assure la supervision de la mise en œuvre de l'ensemble de l'Initiative. Elle est co-présidente du Comité de Pilotage, organe suprême du Programme et assure la coordination entre les différentes parties prenantes, à savoir le Gouvernement, les Agences récipiendaires, l'Union Européenne et la société civile. La Coordinatrice Résidente est aussi responsable de la mobilisation des ressources et de la visibilité du Programme au niveau national et international.

La Coordinatrice Résidente se concertera régulièrement avec la Délégation de l'Union Européenne qui est membre du Comité de Pilotage et membre du comité technique du Spotlight Initiative au Mali.

La Coordinatrice Résidente

La Coordinatrice Résidente est l'autorité responsable de l'ensemble du programme et à ce titre :

- ✚ Elle assure la présidence du Comité de Pilotage qui est l'organe suprême chargé de l'orientation stratégique, de la supervision fiduciaire, la gestion et la coordination.
- ✚ Elle donne l'orientation stratégique globale et assure la supervision de la mise en œuvre du programme.
- ✚ Elle a un pouvoir de décision sur toutes les étapes de la programmation et de mise en œuvre de l'Initiative y compris l'approbation du document de programme pays et les plans de travail, la confirmation des agences d'exécution et les agences lead et soumet le Programme pays à l'Initiative Spotlight au niveau international. Elle facilite la collaboration avec les Agences des Nations Unies, chargées de l'exécution du Programme, les parties prenantes gouvernementales, l'Union Européenne, et le GRN/SC Mali pour la mise en œuvre efficace du Programme.
- ✚ Elle coordonne les efforts de plaidoyer et de mobilisation des ressources.
- ✚ Elle donne les grandes orientations sur l'exécution et assure la direction générale du Programme en prenant les décisions relatives à son exécution, approuve les rapports périodiques, les rapports d'évaluations et les révisions/réallocations budgétaires.
- ✚ Elle assure la communication avec les organes du Spotlight aux niveaux régional et international.

Le Bureau du Coordonnateur Résident (RCO)

La redevabilité globale de la mise en œuvre du programme Spotlight étant dévolue au Coordonnateur Résident, ainsi que l'orientation stratégique, la supervision et la coordination des efforts de plaidoyer et de mobilisation de ressources, il est important de garantir un appui technique substantif et stratégique du RCO pour lui permettre de répondre aux objectifs escomptés. L'équipe-Pays propose le recrutement d'un staff de grade minimum P3 responsable d'assurer la gestion au quotidien du Programme Spotlight. Il conseillera le Coordonnateur Résident sur la mise en œuvre du Programme, le plaidoyer de haut niveau, la mobilisation de ressources et assurera la préparation technique des travaux du Comité de pilotage et du Comité technique du Programme ; il assurera la coordination inter-agences dans la mise en œuvre et le suivi de l'avancement des plans de travail et tiendra informé à temps le Coordonnateur Résident des contraintes éventuelles et lui suggèrera des solutions. Il produira périodiquement des rapports sur l'état global du Programme et fera l'assurance qualité des rapports d'exécution produits par les responsables des piliers du Programme.

Spécifiquement, il aura la charge de :

- ✚ Mettre en place un cadre d'échanges afin de s'enrichir mutuellement et de mieux orienter les actions liées aux résultats du Programme.
- ✚ Proposer des outils et des stratégies orientés vers les résultats.
- ✚ Veiller au respect des engagements pris par les parties prenantes quant à la mise en œuvre effective du Programme et dans les délais requis.
- ✚ Concevoir et partager les outils de travail pour faciliter l'harmonisation des stratégies, des initiatives conjointes, du soutien aux innovations et du renforcement des synergies.
- ✚ Veiller à l'harmonisation des stratégies d'intervention, consolider les plans de travail et les rapports périodiques narratifs et financiers à soumettre à la Coordinatrice Résidente.

- ✚ Assister la Coordonnatrice Résidente dans la préparation des réunions du Comité de Pilotage.
- ✚ Organiser des réunions périodiques de suivi de l'exécution des activités planifiées avec les parties prenantes chargées de la mise en œuvre.
- ✚ Soumettre tous les trois mois à la Coordonnatrice Résidente, un rapport sur l'évolution de la mise en œuvre du Programme.
- ✚ Assurer la coordination des ressources financières multilatérales, bilatérales et celles de l'État mobilisées en faveur du Programme.
- ✚ Participer aux efforts de plaidoyer et de mobilisation des ressources.
- ✚ Organiser les audits et les missions d'évaluations du Programme.

Le Bureau du Coordonnateur Résident aura aussi la responsabilité de coordonner les activités des structures établies par l'Equipe pays des Nations Unies qui exerceront les fonctions assignées pour la coordination du Programme.

A ce titre, le Bureau du Coordonnateur Résident travaillera également en étroite collaboration avec **le Groupe du Système des Nations Unies chargé du Suivi-Évaluation (GTSE)** et plus précisément dans le cadre des activités suivantes :

- ✚ Gérer et générer les connaissances
- ✚ Concevoir et partager les outils de suivi et de capitalisation des résultats au fur et à mesure
- ✚ Renforcer les compétences des partenaires de mise en œuvre sur les approches axées sur les résultats en suivi-évaluation
- ✚ Harmoniser les outils de suivi-évaluation
- ✚ Participer à l'organisation des missions de suivi-évaluation
- ✚ Animer le Hub d'apprentissage à travers l'organisation des échanges et partage de bonnes pratiques, la conduite des études de référence, les recherches et la capitalisation des acquis
- ✚ Organiser les études de base et les recherches.

Le Bureau du Coordonnateur Résident entretiendra aussi une collaboration étroite avec **le Groupe des Nations Unies chargé de la Communication (UNCG)** concernant toutes les activités relatives à la communication et la visibilité du Programme.

Les Agences récipiendaires sont responsables de la mise en œuvre et atteinte des résultats programmatiques et financiers des piliers qui relèvent de leur mandat. Elles rendent compte à la Coordonnatrice Résidente.

Elles assument l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds déboursés par l'agent administratif, participent à l'élaboration du document du programme en apportant des contributions techniques et des connaissances dans le domaine de leur mandat ; élaborent un plan de travail et un budget annuel pour les produits dont elles sont responsables, produisent des rapports narratifs et financiers et rendent compte des résultats réalisés.

2) Organisations des Nations Unies récipiendaires et partenaires de mise en œuvre

i. Organisations des Nations Unies récipiendaires

Bien que toutes les femmes et les jeunes filles puissent être confrontées à des formes de violence, à un moment de leur vie, les circonstances et risques auxquelles certaines d'entre elles sont confrontées sont plus sérieux. De plus, les différentes formes de réponse, tout comme la fourniture de services aux

survivantes de violence, sont également très inégales et hétérogènes. Certaines femmes et jeunes filles peuvent être exposées à des formes de discriminations croisées et multiples (« intersectionnelles ») selon le(s) groupe(s) au(x)quel(s) elles appartiennent : femmes et filles à certaines étapes de leur vie (adolescence ou âge avancé), migrantes et réfugiées, femmes indigènes ou issues de certaines minorités ethniques, en fonction de leur couleur de peau, femmes et filles en situation de handicap, atteinte du VIH/Sida, celles vivant en zone rurales, etc. **Ces différentes formes de discrimination se superposent et se renforcent, ce qui explique pourquoi certains groupes sont régulièrement « laissés de côté ».**

Au cœur du principe de « ne laisser personne de côté » (« leave no one behind »), il y a le principe d'assurer la participation et l'inclusion de toutes et tous, même les populations les plus exposées aux risques de violence et de discrimination. Ce principe est central dans le cadre de l'Initiative Spotlight et les interventions identifiées dans le cadre de cette initiative devront viser en priorité ces groupes et populations exposées à des formes de discrimination croisées.

La mise en œuvre de ce principe doit permettre une meilleure focalisation des interventions de Spotlight visant à réduire les violences faites aux femmes et aux jeunes filles sur les populations les plus vulnérables. Elle doit aussi s'attacher à permettre la participation significative de ces groupes à la définition et au développement des programmes de Spotlight, ainsi qu'à leur mise en œuvre, suivi et évaluation.

Compte tenu de leurs expertises et avantages comparatifs par rapport aux thèmes couverts par l'Initiative Spotlight, cinq agences ont été sélectionnées comme agences d'exécution. Il s'agit notamment de :

ONU Femmes : Se basant sur une expertise mondiale unique en matière de la lutte contre les VFF, ONU Femmes joue un rôle clé au Mali en tant que partenaire du MPFEF et d'autres départements sectoriels (sécurité, justice, éducation) dans le domaine de la lutte contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, en renforçant leurs capacités techniques et programmatiques concernant élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre législatif et politique renforcé, l'échange et la participation de la société civile et la budgétisation sensible au genre.

Sur la base de son mandat, ONU Femmes maintient également un partenariat fort avec les organisations et mouvements féminins de la société civile malienne et de défense des droits de la femme pour promouvoir leur participation aux cadres normatifs mondiaux et nationaux visant à mettre fin aux VFF et à promouvoir les droits de la femme. ONU Femmes encourage ces mouvements par des initiatives d'autonomisation, de renforcement des capacités et d'aide à la formation de réseaux pour faire en sorte que les voix des femmes soient entendues, influentes et tout aussi efficaces dans la prise de décisions et l'orientation au niveau local et national au Mali.

ONU Femmes a des programmes innovants qui impliquent spécifiquement les jeunes, les hommes et des artistes dans la prévention des VFF et qui visent le changement des normes, attitudes et comportements sociaux. Dans son approche inclusive ONU Femmes travaille avec les leaders communautaires et religieux et a établi des plateformes multi-acteurs au niveau communautaire afin de les mobiliser contre les VFF. Les approches basées sur l'utilisation des médias sociaux et de proximité en langues locales font partie intégrante de ses programmes. ONU Femmes a une expérience substantielle en matière de réalisation de grands projets conjoints au Mali.

UNICEF : UNICEF a une longue expérience dans le domaine de la lutte contre VFF, y compris les VSBG et pratiques néfastes au Mali. Son programme Pays dans le secteur de la protection contribue à améliorer le cadre juridique, politique, budgétaire, et de coordination en matière de VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, à travers l'appui au développement de différents textes de loi et politiques nationales et protocoles d'intervention en la matière en collaboration avec les institutions gouvernementales de différents secteurs, organisations de la société civile et d'autres agences onusiennes. UNICEF coordonne le sous cluster Protection de l'enfant au Mali.

UNICEF dispose d'une solide expérience dans la lutte contre les pratiques néfastes au niveau communautaire en contribuant à l'évolution sur les normes sociales, les attitudes et les comportements liées à l'égalité de genre afin de prévenir les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes et promouvoir les droits à la SR des femmes et des filles. Les approches utilisées par UNICEF se focalisent sur les adolescents, les nouvelles technologies, U-report, réseaux sociaux et les compétences de vie sur la santé reproductive. UNICEF dispose d'une grande expertise dans la génération des évidences en matière de violences faites aux filles et garçons.

Depuis 2015, l'UNICEF travaille avec ses partenaires sur le renforcement de la qualité des services et sur la prise en charge (psychosociale, médical et/ou judiciaire) des survivantes de VFF. Ce travail se focalise sur l'appui institutionnel et du renforcement des services et des capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pour améliorer la réponse.

UNFPA : Le combat que l'UNFPA mène au Mali vise à : (1) Mettre un terme à la mortalité maternelle, car l'inaction dans ce domaine constitue un obstacle infranchissable à la réalisation des ODD ; (2) Mettre fin aux VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes. Ces violences sont une des violations des droits fondamentaux les plus fréquentes et qui persistent le plus ; (3) Mettre fin aux besoins non satisfaits de planification familiale ; et (4) Assurer le plaidoyer sur la santé de la reproduction et l'abandon du mariage d'enfants. L'UNFPA dispose d'un vaste programme sur les droits à la SR et les VFF. L'UNFPA intervient depuis plusieurs années dans ces différents domaines au Mali.

Au Mali, UNFPA est l'organisme chargé de la coordination des interventions dans le cadre du sous cluster VBG et produit les différents rapports statistiques sur les incidences de VBG. UNFPA coordonne : le programme MUSKOKA au Mali, le projet conjoint sur les MGF et le mariage des enfants. UNFPA appuie la réforme institutionnelle du MPFEF à travers le Plan Décennal formulé en 2017.

L'expertise de UNFPA au Mali se situe à différents niveaux, à savoir la mise en place de centres holistiques de prise en charge (médicale, psychosociale et légale) de cas de VBG, la collecte de données par le Système de Gestion de l'Information sur les VBG (VBG/IMS).

UNHCR : Du fait de son expertise dans la prévention, la protection et la prise en charge de groupes vulnérables relevant de son mandat, UNHCR mène des interventions d'autonomisation de femmes et de filles dans les zones d'intervention du Programme Spotlight, notamment à Kayes et à Bamako où sont respectivement installés 15 284 réfugiés mauritaniens et 2 540 réfugiés urbains et demandeurs d'asile. L'UNHCR intervient également vis-à-vis des réfugiés maliens rapatriés et des personnes déplacées internes à Ségou. Ses interventions incluent le monitoring de protection, qui collecte les données d'incidents de violations des droits humains en collaboration avec les différents acteurs gouvernementaux et de la société civile, réfère les victimes vers les services appropriés et sensibilise sur les droits humains, les VBG et la cohésion sociale. Au niveau national, l'UNHCR appuie le gouvernement dans le renforcement du cadre juridique et politique pour assurer la résilience des groupes vulnérables. Dans toutes ses interventions au Mali, l'UNHCR utilise l'approche âge, genre et diversité afin de prendre en compte les multiples formes de discrimination croisée. Dans le cadre de la prévention et la réponse aux violences faites aux femmes et filles, l'UNHCR appuie la mise en place de comités de veille et de protection au niveau communautaire, et les structures de santé pour la prise en charge médicale et psychosociale. La participation de UNHCR en tant que RUNO au Mali sera réévaluée par le Secrétariat Spotlight et l'UE au 1er trimestre 2020 sur la base du rôle joué, activités entreprises et résultats atteints.

PNUD : La participation du PNUD au processus Spotlight Initiative au Mali se justifie par les raisons tirées de son rôle dans l'avancement de l'agenda global de l'égalité des sexes et les VFF

Le PNUD appuie les gouvernements dans la mise en place de politiques et stratégies cohérentes pour lutter contre les VFF. En partenariat avec d'autres entités des Nations Unies, le PNUD a aidé à mettre en

place des mécanismes de prise en charge holistique des survivantes des VFF. Toutefois, le rôle du PNUD se limite en général aux segments de prise en charge juridique et judiciaire, le renforcement du cadre législatif et institutionnel et la fourniture de moyens de subsistance ou d'activités génératrices de revenu pour les victimes de VFF et VBG.

Au Mali, le PNUD est un partenaire stratégique de longue date du ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille sur les aspects liés à l'autonomisation économique et politique des femmes.

L'implication du PNUD dans la mise en œuvre du Spotlight Initiative au Mali est également motivée par les réalités suivantes :

- Dans les lignes directrices du Spotlight, le PNUD a été choisi avec UNFPA et ONUFEMMES comme une des agences UN lead au niveau global dans la mise en œuvre du Programme.
- Le choix du PNUD parmi les agences lead se justifie par son mandat dans le renforcement des capacités nationales, le développement institutionnel, la mise en place de cadre juridique, et la mise en œuvre de l'agenda 2030, en particulier l'ODD5. Par ailleurs, le PNUD joue un rôle clé dans la gestion financière des programmes à travers son bureau MPTF qui canalise les ressources allouées pour le programme.

« Unis dans l'action »

L'Initiative Spotlight matérialise le principe de l'action dans l'unité du Système des Nations Unies, ainsi libellé : « Unis dans l'Action ». Des mécanismes seront mis en place pour assurer : (1) une mutualisation des efforts sur la base des avantages comparatifs ; (2) une maximisation des impacts combinés dans les zones d'intervention et (3) une redevabilité collective aux PTF, au Gouvernement et aux communautés maliens.

ii. Autres partenaires de mise en œuvre

Les partenaires étatiques : Le Programme sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les ministères clés concernés par le domaine : Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; Ministère de la Justice ; Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ; Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ; Ministère de l'Education Nationale ; Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne ; Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire ; Ministère des Affaires Religieuses et des Cultes ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique ; Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire; INSTAT.

La société civile : Le Programme sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le GRN/SC Mali qui donnera des conseils techniques et stratégiques tout au long du processus de l'Initiative Spotlight au Mali. Les OSC sont également des partenaires de mise en œuvre des activités du Programme.

I. **Le Partenariat et la construction d'alliances stratégiques**

Le processus de développement du Programme a impliqué les acteurs gouvernementaux, la société civile à toutes les étapes ainsi que la Délégation de l'Union Européenne et les agences, fonds et programmes.

L'Equipe des Nations Unies au Mali est engagée dès le début dans une démarche participative afin de s'assurer que le développement du programme se fait avec la participation de toutes les parties prenantes. Conformément aux directives du secrétariat du Spotlight Initiative, le processus a été conduit sous le leadership de la présidente groupe thématique genre du Système des Nations Unies dont la mission est de promouvoir l'intégration du genre dans les politiques, stratégies, programmes et projets et de coordonner les interventions Genre des Nations Unies au Mali.

Les différents acteurs du gouvernement et de la société civile impliqués dans le processus de formulation et les partenaires ayant des avantages comparatifs dans le domaine de lutte contre les violences faites aux femmes et filles seront associés dans la mise en œuvre du programme.

Dès le début du processus de formulation du programme SI, une « Task Force » composée par les Agences du SNU, les différents départements ministériels (Promotion de la Femme, Santé, Justice, Affaires Etrangères) et le Groupe de référence national de la société civile composé des représentants de plusieurs organisations de la société civile a été un élément déterminant de l'élaboration du document de programme. Les contributions de ces différents acteurs constituent la richesse du présent Programme et présage un partenariat fort pour sa mise en œuvre. Aussi, leur engagement se poursuivra tout au long de sa mise en œuvre à travers les rencontres périodiques et les actions conjointes de plaidoyer de haut niveau au sein du Comité de Pilotage, les contributions financières et le partage d'information et des connaissances.

Une stratégie de partenariat définissant clairement les critères de participation sera mise en place. La stratégie comprendra un plan détaillé expliquant comment les différentes parties prenantes seront systématiquement impliquées tout au long de l'Initiative.

a. L'Union Européenne

L'Union Européenne est le partenaire-clé pour la conception et la mise en place de l'Initiative. Ainsi, le bureau de la Délégation de l'Union Européenne au Mali fait partie intégrante de la gestion globale et nationale du Programme.

Tout au long du processus, l'équipe de pays a travaillé en étroite collaboration avec l'UE pour garantir une approche programmatique commune. Le processus a été dirigé par le coordonnateur des affaires humanitaires et des Nations Unies et le chef de la Délégation de l'UE. La Délégation de l'UE a été étroitement associée au processus d'élaboration des documents de programme de pays. Des réunions de coordination régulières ont eu lieu et de grands événements ont été organisés conjointement par l'UE et les Nations Unies et elles ont permis de donner des orientations techniques et stratégiques durant la rédaction du document de programme. En outre, l'Union Européenne et les Nations Unies ont conjointement plaidé avec le gouvernement au plus haut niveau pour obtenir l'adhésion et le soutien politiques. Cette étroite collaboration devrait se poursuivre.

La délégation de l'Union Européenne, étant membre du Comité de Pilotage, sera toujours sollicitée pour des contributions stratégiques tout au long de la mise en œuvre du Programme et sera également invitée à visiter les réalisations sur le terrain et échanger avec les bénéficiaires pour avoir une opinion sur les réalisations du Programme. Notons également que le Service de Communication et l'Unité Genre de la Délégation de l'Union Européenne seront sollicités pour fournir des contributions au Bureau du Coordonnateur Résident.

b. Le Gouvernement

Les partenaires gouvernementaux de toutes les agences concernées ont été impliqués de manière significative notamment à travers le niveau stratégique (ministères) et le niveau technique (par le biais des homologues techniques des agences). Outre les réunions bilatérales, les partenaires gouvernementaux ont participé à tous les événements et ateliers de co-conception et de rédaction à travers le pays. Le partenariat avec le gouvernement se poursuivra durant tout le processus de mise en œuvre. Une liste des principaux homologues gouvernementaux pertinents a été annexée à ce document de projet. Cinq secteurs, traditionnellement engagés dans des politiques publiques visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes (promotion de la femme, santé, éducation, services sociaux et justice) sont les principaux ministères concernés.

Le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire sera engagé pour la collecte de données factuelles pertinentes sur les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes et sur les droits à la SR.

La collaboration entre ces différents départements ministériels sera essentielle pour permettre d'améliorer l'offre et la qualité de services pour la prévention et la réponse aux cas de violences.

En outre, ils joueront un rôle important dans le renforcement des capacités des organes chargés de l'application de la loi et l'adoption d'une budgétisation sensible au genre.

Le Programme Spotlight participe de la réorganisation institutionnelle des mécanismes de coordination sur les violences faites aux femmes et aux filles : Le Programme soutiendra les efforts du gouvernement pour la création très prochaine du Programme National de Lutte contre les VBG en lieu et place du PNLE (processus très avancé au niveau institutionnel) et pour le réaménagement des mécanismes CNAPN, CRAPN et CLAPN orientés sur les VBG dans son ensemble.

c. La Société civile

La société civile est un partenaire privilégié dans le développement et la mise en œuvre de ce Programme. En conséquence, des partenariats stratégiques seront noués avec les différents acteurs de la société civile y compris ceux représentant les groupes exposés à de multiples formes de discrimination croisée, intervenant dans les domaines du Programme (défense des droits des femmes, prise en charge des cas de VFF, la santé reproductive), à travers des consultations régulières et des participations aux activités de mise en œuvre. La société civile servira également de pépinière d'actions innovantes, qui pourront être répliquées sur l'ensemble de la zone de couverture du projet, au bénéfice des piliers 1, 2, 3, 4 et 5.

Un Groupe de référence national de la société civile (GRN/SC Mali) a été mis en place et a participé activement dans l'élaboration du présent Programme. Le GRN/SC Mali agira en tant que mécanisme institutionnel pour apporter la participation et l'expertise de la société civile. Le GRN/SC Mali de l'Initiative Spotlight remplit une double fonction - en tant que conseiller de l'Initiative Spotlight et en tant que partenaire dans la réalisation du Programme. Le travail de mobilisation pour le changement de comportement incombera aux associations communautaires, aux mouvements féminins et leurs réseaux, aux communautés scolaires, aux médias, aux femmes et aux filles, aux hommes et aux garçons, sans exclure les leaders traditionnels et religieux, et les organisations basées sur la foi.

La sélection des OSC se fera à travers le Groupe de référence national de la société civile mis en place dans le cadre du Programme Spotlight et qui regroupe les ONG nationales et internationales œuvrant dans le domaine de la défense et la promotion des droits des femmes. Pour le processus d'engagement des OSC, les Agences SNU concernées lancent, d'ordinaire des appels à proposition à l'endroit des organisations non gouvernementales nationales et internationales en vue de constituer un roster dans le cadre de la mise en œuvre de leurs plans de travail.

d. Autres parties prenantes

Les autres parties prenantes importantes pour l'Initiative Spotlight sont : (1) l'Assemblée Nationale qui jouera un rôle important dans des interventions clés pour l'adoption de cadres législatifs et politiques favorables à l'élimination des VFF ainsi que dans la mise en œuvre de ces instruments, (2), la Commission Nationale des Droits Humains, (3) les Médias (URTEL, la Maison de la presse, l'association des journalistes, etc.), Réseau des communicateurs traditionnels (RECOTRAD).

Un accent particulier sera mis sur les alliances avec les leaders religieux et traditionnels qui ont déjà des protocoles d'accord ou qui collaborent étroitement avec certaines agences du système des nations unies. Le programme Spotlight peut capitaliser sur ce solide partenariat avec ces acteurs très influents au niveau communautaire pour atteindre ses résultats. Des associations religieuses telles que le Haut Conseil Islamique (HCI), l'AMUPI (Union des musulmans pour le progrès de l'islam), la Ligue Malienne des Musulmans, Erudits du Mali (LIMAMA) et chrétiennes.

De nouveaux partenariats seront également établis avec des partenaires non traditionnels tels que des entrepreneurs sociaux, des laboratoires d'innovation, des universités, des célébrités, des artistes, les

membres du secteur privé dans l'objectif de lutter contre toutes les formes de VFF, y compris les VSBG et pratiques néfastes dans les milieux familial, communautaire, professionnel, scolaire, hospitalier, religieux, carcéral etc.

e. Agences onusiennes associées

Les agences récipiendaires vont collaborer avec d'autres agences telles que UNESCO, OMS, ONUSIDA et OHCHR dans la mise en œuvre du Programme en fonction des avantages et expertises comparés.

IV. Approche intersectionnelle : “Ne laisser personne pour compte”

Le Programme adoptera une approche inclusive dans toutes ses étapes pour une prise en compte des besoins spécifiques des groupes exposés à des formes de discrimination croisée. Il s'agira des groupes qui, par leur vulnérabilité soit physique, sociale, psychologique ou géographique, sont plus exposés aux VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, ou qui courent le risque d'être confrontés à des formes de discriminations intersectionnelles. Le tableau ci-après donne de plus amples explications sur ces différents groupes.

Le Programme engagera des actions visant à identifier ces différents groupes et à déterminer leur niveau de vulnérabilité et besoins afin d'appuyer des interventions innovantes dans le respect de leur dignité pour les protéger contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes.

Ce Programme à travers ses différents piliers donnera l'opportunité à ces groupes de positionner leurs besoins spécifiques dans la définition des politiques et programmes de lutte contre les VFF et dans leur mise en œuvre. A travers le pilier six, ces groupes pourront participer aux activités des mouvements féminins et aux fora au niveau national et international, aux différentes manifestations commémorant les célébrations des droits des femmes. Ils seront concernés par les activités de mobilisation communautaire figurant dans le pilier trois et par les activités du pilier un pour leur implication dans les processus d'élaboration du cadre législatif et politique.

Sans prétendre à être exhaustif, le Programme a identifié les groupes mentionnés dans le tableau ci-après qui a été renseigné sur la base d'informations disponibles à ce stade et telles que fournies par les parties consultées (OSC, Gouvernement, SNU). Une analyse plus approfondie sera effectuée au cours de la phase de démarrage du Programme.

Groupes "à risque" pertinents	Zones de résultats où des approches spécifiques sont requises	Principaux défis pour l'inclusion	Approches et méthodologies indicatives pour l'inclusion	Nombre total ventilé par femmes, filles, hommes et garçons, dans la mesure du possible
<i>Groupe 01</i> : Groupes de jeunes filles rurales travaillant comme “bonnes familiales” en milieu	Résultat 1 Résultat 2 Résultat 3 Résultat 4 Résultat 5	*Le travail des filles mineures *La pauvreté des familles	*Impliquer les ONG et associations qui interviennent en faveur de cette cible. Identifier la cible et	Données à fournir après l'étude de base

urbain	Résultat 6		<i>connaître ses besoins</i>	
<i>Groupe 02 : Groupes de filles excisées à l'âge de 0 à 14 ans</i>	Résultat 1 Résultat 2 Résultat 3 Résultat 4 Résultat 5 Résultat 6	<i>*Pratiques traditionnelles des communautés souvent cachées *Faibles capacités organisationnelles des filles adolescentes pour dénoncer et se défendre</i>	<i>*Organiser des systèmes d'alerte et d'intervention rapide ; *Renforcer les capacités organisationnelles des adolescentes pour dénoncer et se défendre ; *Renforcer les capacités des organes de la police, gendarmerie et justice pour la poursuite judiciaire des auteurs de ces pratiques. *Appui psychosocial aux filles *Sensibilisation des mères *Sensibilisation des leaders communautaires et religieux</i>	<i>Données à fournir après l'étude de base</i>
<i>Groupe 03 : Groupes de femmes et filles victimes de violences basées sur le genre</i> <i>Groupe 04 : les filles victimes des grossesses précoces hors mariage y compris en milieu scolaire</i>	Résultat 1 Résultat 2 Résultat 3 Résultat 4 Résultat 5 Résultat 6	<i>*Culture du silence qui entoure les VFF *Victimisation des femmes *Persistance des stéréotypes négatifs et des normes sociales négatives à l'égard des femmes. *Manque de participation et de pouvoir</i>	<i>*Large communication autour de la question *Impliquer les leaders traditionnels et religieux *Organiser des services de prise en charge confidentiels et de proximité *Impliquer les filles et les garçons (jeunes) comme acteurs des changements à travers des interventions axées sur la masculinité positive (mobilisation, réflexion de groupe, dialogue, médias des jeunes, ...) *Détermination de l'intérêt supérieur de la fille</i>	<i>Données à fournir après l'étude de base</i> <i>Recherche formative pour les filles et jeunes</i>
<i>Groupe 05 : Groupe des filles travailleuses, des filles en mobilité, migrantes, séparées et non accompagnées, victimes d'exploitation et trafic</i>	Résultat 2 Résultat 3 Résultat 4 Résultat 5 Résultat 6	<i>*L'isolement physique *Le silence et la peur *Manque de participation *Manque d'autonomisation *Abandon scolaire ou non scolarisation *Conflit armé *Mariage forcé *Vulnérabilités des familles *Grossesse précoce</i>	<i>*Appui psychosocial *Service mobile de prise en charge adapté à l'âge des filles *Détermination de l'intérêt supérieur de la fille</i>	<i>Données à fournir après l'étude de base</i>

<i>Groupe 06</i> : Groupes de filles visitant le Mali pendant les vacances	Résultat 1 Résultat 2 Résultat 3	*Le silence *Pratiques acceptées socialement *Cadre législatif permettant le mariage des filles avant 18 ans et les MGF	*Offrir des informations en ligne aux parents *Développer une application de réseau social permettant le partage d'expérience et de l'information	Données à fournir après l'étude sur les mouvements des jeunes filles pendant les vacances scolaires
<i>Groupe 07</i> : Groupes de femmes victimes de mariage d'enfant, avant l'âge de 18 ans	Résultat 1 Résultat 2 Résultat 3 Résultat 4 Résultat 5 Résultat 6	*Le silence *Pratiques acceptées socialement *Cadre législatif permettant le mariage des filles avant 18 ans	*Appuyer la mise en conformité du droit national aux normes internationales *Organiser des campagnes de sensibilisation *Soutenir la scolarisation des filles	Données à fournir après l'étude de base
<i>Groupe 08</i> : Groupes de femmes victimes de "fistule obstétricale"	Résultat 3 Résultat 4 Résultat 5 Résultat 6	*La stigmatisation et rejet par la société *La honte des survivantes *Le manque d'information	*Offrir des services de proximité et confidentiels *Promouvoir l'abandon du mariage d'enfant	2400 femmes/an
<i>Groupe 09</i> : Groupes de femmes vivant avec le VIH/Sida	Résultat 3 Résultat 4 Résultat 5 Résultat 6	*Stigmatisation assez développée	*Renforcer les capacités des centres d'accueil et réduire la stigmatisation	Taux de prévalence = 1,3% de la Population
<i>Groupe 10</i> : Groupes de femmes et filles victimes d'albinisme	Résultat 3 Résultat 5 Résultat 6	*Stigmatisation assez développée ; *Source de pratiques traditionnelles de sacrifices humaines	*Equiper les centres de santé pour bien accueillir ; *Sensibiliser les communautés et leaders traditionnels ; *Organiser la lutte contre les sacrifices humains	1/1500 femmes
<i>Groupe 11</i> : Groupes de femmes et filles handicapées	Résultat 3 Résultat 5 Résultat 6	* Stigmatisation assez développée ; *Manque de confiance en soi	*Développer des services adaptés *Faire le plaidoyer pour la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans les programmes	Données à fournir après l'étude de base
<i>Groupe 12</i> : Groupes de femmes et filles réfugiées/déplacées	Résultat 3 Résultat 5 Résultat 6	*Accessibilité limitée	*Impliquer les ONG et associations qui interviennent en faveur de cette cible	Données à fournir après l'étude de base
<i>Groupe 13</i> : Groupes de femmes et filles professionnelles de sexe	Résultat 3 Résultat 5 Résultat 6	*Méfiance *Cible non organisée	*Impliquer les ONG qui les encadrent	Données à fournir après l'étude de base
<i>Groupe 14</i> : Groupes exposés aux multiples formes de discrimination croisée	Résultat 3 Résultat 5 Résultat 6	*Méfiance *Désapprobation par la population des initiatives en faveur de cette cible	*Impliquer les ONG qui les encadrent	Données à fournir après l'étude de base

V. Synergies avec les programmes existants

Plusieurs organismes multi- et bilatéraux interviennent dans la lutte contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes. Plusieurs programmes sont mis en œuvre avec l'appui des Agences du SNU. L'initiative Spotlight construira des synergies avec les initiatives citées ci-dessous afin de (1) tirer des leçons de leur expérience ; (2) mutualiser les efforts pour une complémentarité des actions ; et (3) dans la mesure du possible avoir des actions conjointes dans le cadre du renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre et la mobilisation des ressources.

Title of the initiative/Programme	Key Donor and Budget	Implementing organization	Overall objective of the Initiative and geographical coverage	Link to Spotlight pillars
Promouvoir un accès équitable à une éducation fondamentale de qualité au Mali	Union Européenne EUR 20,000,000	UNICEF	Promouvoir un accès équitable à une éducation fondamentale de qualité au Mali. Régions : Koulikoro, Sikasso, Ségou, et Kayes	3, 4
Programme Conjoint Sur « Promotion de la Santé et des Droits Sexuels et Reproductifs (Lutte contre l'excision et les mariages d'enfants, Planification familiale) à Koulikoro	Coopération belge	UNFPA/ UNICEF	Renforcer les initiatives en cours en matière d'abandon de la pratique de l'excision et du mariage précoce	3,4
Programme conjoint sur les mutilations génitales féminines / excision : Accélérer le changement	USD 1,848,840	UNICEF et UNFPA	Contribuera à l'accélération de l'abandon total des MGF/E à la prochaine génération conformément à la résolution A/RES /67/146 de l'Assemblée générale des Nations Unies	3
« Empowerment des femmes et des filles », gouvernance de la société civile dénommée « Maya Danbé »	Gouvernement norvégien	ONG Care	Ségou, Mopti et Tombouctou	3,4

« Briser le silence, lever les tabous sur les VBG	Union Européenne à travers l'Institut PANOS	CAFO	6 communes du District de Bamako et environs	3,4
TEMPS – lutte contre les mariages d'enfants	Care Canada	Care Mali	Mopti et Tombouctou.	3,4
« Projet de victimes actrices de la paix : Renforcement de la participation des femmes dans la mise en œuvre de l'accord de paix et l'amélioration de la cohésion sociale »	PBSO USD 1,000,000	ONUFEMMES / UNFPA/ MINUSMA	Bamako, Mopti, Tombouctou et Gao	3,4
Promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs (Lutte contre l'excision et les mariages d'enfants, Planification familiale) à Koulikoro	Gouvernement Belge EUR 2,000,000	UNFPA, UNICEF	La prévention, la prise en charge des MGF/E, et la protection des filles contre le mariage des enfants ainsi que la lutte contre les fistules obstétricale dans la région de Koulikoro sont assurées Régions : Koulikoro	2, 3 et 4
Appui à la sécurité humaine au Nord Mali à travers le renforcement de la résilience des jeunes et des femmes.	USD 5,114,750	BIT, FAO, OMS, PNUD, UNFPA, UNICEF	Objectif : renforcement de la résilience des jeunes et des femmes Régions : Tombouctou, Gao et Kidal	3 et 4
Autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par l'éducation au Mali (AFEM)	KOICA USD 5,000,000	UNESCO, ONUFEMMES et UNFPA	Ségou, Mopti, Tombouctou, District de Bamako	3, 6
Projet d'appui communautaire à l'abandon des mutilations génitales féminines	Union Européenne	BØRNEFonden et l'Association de Soutien au Développement des Activités de Population (ASDP)	Sikasso, Koulikoro	3
Le projet « Voix des filles - Droits des femmes »	Union Européenne	Save the Children et Coalition des Organisations de la Société Civile pour l'Education Pour Tous (COSCEPT)	Sikasso	3,6
Contribuer à la promotion de l'abandon	AECID	MPFEF	Kayes, Bamako	3

de la mutilation génitale féminine/excision dans la région de Kayes et l'ensemble du Mali à travers l'implémentation du Plan d'Action National 2015-2019 pour l'abandon de la pratique de l'excision	EUR 200,000			
Réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile (MUSKOKA)	France USD 7,863,000	OMS, ONU-FEMMES, UNICEF et UNFPA	Sikasso	3, 4

VI. Suivi-évaluation

L'Initiative Spotlight sera mise en œuvre dans une approche combinée basée sur le genre et axée sur les droits humains (HRBA) et sur les résultats (RBM). A cet égard, **une étude de référence** sera la première activité de la mise en œuvre du Programme afin de renseigner les indicateurs des résultats et des produits au démarrage du Programme. Cette étude cherchera également à compléter et approfondir l'analyse situationnelle à l'égard des droits des filles et des femmes, notamment les plus défavorisées, à travers la détermination des violences de toute nature qu'elles subissent, l'identification des causes de ces violences et la proposition de solutions qui leur permettront de réaliser pleinement leurs droits, y compris les droits à la SR. Cette analyse prendra notamment en compte les critères de cohérence avec les ODD prioritaires relatifs aux droits des filles et des femmes (en considérant l'approche « cycle de vie », les risques/vulnérabilités et la fragilité, en considérant notamment les critères de fragilité/vulnérabilité de l'OCDE¹³ qui seront davantage analysées sous l'angle des VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes et des droits à la SR.

Les résultats de cette étude permettront à l'ensemble des Agences et partenaires retenus pour la mise en œuvre de préciser les valeurs de base dans le **Cadre de Mesure des Résultats**.

Le Comité Technique de Coordination en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur Résident sera responsable de la mise en place d'**un processus et d'une méthodologie détaillée du suivi-évaluation**, afin d'harmoniser les stratégies et de capitaliser les résultats et les impacts combinés.

Le Comité Technique de Coordination du Programme supervisera le processus en fournissant des conseils sur les indicateurs de performance appropriés et les méthodes de collecte et d'analyse des données. Elle consolidera également les informations reçues dans **un système de gestion central axé sur les résultats**. Ce système rassemblera des données sur les performances aux niveaux des résultats et des extrants, en établissant un lien entre les indicateurs liés aux programmes, les résultats et les coûts afin que les évaluateurs puissent mieux **mesurer l'efficacité et l'efficacé** du Programme.

L'évaluation des indicateurs de performance prendra aussi bien en compte les facteurs externes, que les hypothèses et les risques précédemment identifiés dans les théories du changement.

Les outils de suivi et d'évaluation seront élaborés par les Agences récipiendaires en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur Résident et partagés avec toutes les parties prenantes. Ils comprendront les indicateurs relatifs aux résultats et au processus.

Les Agences récipiendaires seront responsables **du suivi continu** des différents piliers dont ils auront la responsabilité. Aussi, elles feront régulièrement des missions de suivi conjointement avec les partenaires de mise en œuvre et avec la participation des bénéficiaires. Ces missions seront sanctionnées par des

¹³ L'OCDE définit la fragilité comme un concept multidimensionnel, à savoir la vulnérabilité dans au moins une des cinq dimensions suivantes : 1) la violence (sociétés pacifiques) ; 2) l'accès de tous à la justice ; 3) des institutions efficaces, responsables et ouvertes ; 4) les fondements économiques ; 5) la résilience, définie comme la capacité à s'adapter aux chocs et aux catastrophes d'ordre social, économique et environnemental

rapports qui seront partagés avec le Comité Technique de Coordination.

Les Agences récipiendaires pourront également contribuer à la collecte des données de base à partir des enquêtes nationales existantes sur les VFF, EDS, MICS et d'autres sources nationales afin de les partager pour une capitalisation au niveau central. Elles participeront aux exercices d'évaluation de l'ensemble du Programme.

Un appui technique en suivi-évaluation et apprentissage (ESA) sera donné pour asseoir un système de suivi efficace et former les partenaires de mise en œuvre à sa maîtrise afin de l'alimenter au fur et à mesure que le Programme évoluera.

Les partenaires d'exécution gouvernementaux et de la société civile seront formés et activement impliqués dans la collecte de données (tel que préconisé au pilier cinq) et dans le suivi-évaluation, à travers leur participation active aux visites de suivi sur le terrain ainsi qu'aux réunions de revues semestrielles, annuelles, à mi-parcours et à la fin du Programme.

Une rencontre semestrielle sera organisée avec toutes les parties prenantes (y compris les représentants du Gouvernement, les ONGs, l'UE) pour faire le point des réalisations, examiner les difficultés s'il y en a et proposer des solutions. Des rapports trimestriels et annuels seront produits sur la mise en œuvre du Programme.

Les membres du Comité de Pilotage seront invités à faire des descentes sur le terrain pour faire leur propre appréciation du niveau de mise en œuvre du Programme.

Le Comité de Pilotage commandera des évaluations indépendantes à mi-parcours et finales pour évaluer le rendement global du Programme et entreprendra au besoin toute révision de la théorie du changement, des dispositions de gouvernance et / ou des cycles de programmation.

Le Bureau du Coordonnateur Résident assurera la coordination du suivi et évaluation du Programme à travers le GTSE composé des points focaux de S&E des différentes agences impliquées, et fera le lien au niveau du Gouvernement et des ONGs.

VII. Innovations

Le Programme mettra en œuvre plusieurs approches innovantes, notamment : (1) le renforcement du rôle de la communauté et plus particulièrement des leaders religieux et communautaires et des garçons dans le plaidoyer en faveur des lois conformes aux normes internationales ; (2) la mise en place d'un fonds d'appui à une réponse holistique aux survivantes les plus vulnérables ; (3) l'implantation d'unités mobiles de prise en charge pour desservir les régions les plus reculées et les groupes exposés à multiples formes de discrimination croisée ; (4) la création d'une plateforme technologique pour le suivi et l'éveil social qui permettra de donner une réponse immédiate et appropriée aux cas de violence dénoncés, générer et remonter les informations ; (5) la mise en place des unités de prise en charge holistique telles que les « One-Stop-Centers » au niveau des différentes structures ; (6) la création d'un partenariat tripartite entre les leaders religieux et coutumiers, les organisations de la société civile et les agents de l'administration nationale et locale ; (7) la création d'un Hub d'apprentissage pour le partage des connaissances et des expériences (voir section XI ci-dessous) ; (8) la mise en place d'une unité d'intervention spécialisée rapide au niveau des forces de défense et de sécurité ; (9) l'organisation de caravanes de sensibilisation en vue de sensibiliser les jeunes filles vulnérables et les jeunes femmes mariées en mettant l'accent sur les conséquences du mariage d'enfants, les droits sexuels et reproductifs, la planification familiale, les VFF ; (10) la mise en place des cliniques juridiques mobiles pour faciliter le traitement des cas des VFF et lutter contre l'impunité ; (11) faire le plaidoyer pour la transformation des certaines pratiques néfastes en rituels symboliques ; et (12) la mise en place d'un réseau d'hommes engagés dans la lutte contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes ; (13) l'approche « Mama Yeleen » pour lutter contre le mariage d'enfants et les VSBG ; (14) U-Report, une plateforme basée sur les SMS pour sensibiliser les jeunes sur les VFF y compris les VBG et les pratiques néfastes et recueillir leur avis ; (15) « la commune amies des

jeunes » pour amener les autorités locales à aligner sur le PDSEC des fonds alloués à l'achèvement du secondaire des jeunes filles et la promotion du mariage après 18 ans ; (16) l'approche « Deuxième décennie pour la Protection » pour que les jeunes sensibilisent leurs pairs sur les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes.

Sur le plan opérationnel, des innovations seront également relevées, notamment l'élaboration d'un seul plan de travail qui sera basé sur une seule étude de référence avec des indicateurs bien définis, l'organisation des activités conjointes et l'adoption d'un cadre de mesures des résultats communs mettant en exergue les impacts combinés résultant des interventions conjointes.

Un effort d'efficacité sera marqué par la réduction des coûts de transaction et la mutualisation des expertises.

La visibilité des résultats de « One UN » sera privilégiée plutôt que les résultats des agences prises individuellement à travers une seule voix de communication et un seul système de rapportage.

VIII. La gestion et la génération des connaissances

Sous la responsabilité du Bureau du Coordonnateur Résident et en collaboration avec le Comité Technique de Coordination, le Programme mettra en place un Hub d'apprentissage composé de chercheurs, de membres des organisations de mise en œuvre, et de représentants de communautés dont le rôle principal sera de capitaliser, documenter et partager les connaissances.

Plus précisément, le Hub travaillera en étroite collaboration avec le Comité chargé du Suivi-Evaluation pour : (1) identifier les bonnes pratiques et les innovations, les documenter et les diffuser ; (2) organiser les échanges d'expérience pour faciliter un apprentissage mutuel ; (3) documenter les résultats des synergies stratégiques entre ce Programme et d'autres similaires au niveau national et régional ; (4) faire des recherches et des publications sur le savoir local afin d'inspirer la programmation adaptée au contexte et valoriser les connaissances des communautés ; (5) construire des partenariats avec les universités et institutionnaliser des recherches sur les VFF ; (6) former les jeunes en milieu rural sur les méthodologies de documentation des pratiques locales positives ; (7) conduire une recherche participative sur les pratiques culturelles traditionnelles et modernes de protection des femmes et des filles contre les violences et les pratiques néfastes, publier le résultat de la recherche et en faire un module de formation dans les écoles et les enseignements traditionnels et religieux ; (8) développer des procédures opérationnelles standards en collaboration avec les GRN/SC Mali ; (9) organiser des visites d'apprentissage dans d'autres pays mettant en œuvre le Programme Spotlight pour capitaliser les bonnes pratiques ; (10) créer une plateforme en ligne sur les expériences de prévention et réponse aux VBG (ex. Dropbox) ; et (11) organiser des fora de partage de connaissance avec des organisations à base communautaire championnes de réponse aux VFF.

A la fin de la mise en œuvre du Programme, un document capitalisant les leçons apprises sera produit.

IX. Communication et visibilité

Sous la supervision de la Coordonnatrice Résidente, un plan de communication et de visibilité sera élaboré en harmonie avec le plan global de l'Initiative et mis en œuvre.

Les campagnes d'information, de sensibilisation et de visibilité seront des aspects majeurs du plan de communication et s'appuieront sur les marques phares du Programme affichées sur le plan global.

Le plan veillera à mettre en exergue les avantages comparatifs du partenariat entre l'Union Européenne et les Nations Unies au Mali ainsi les vidéos et les messages du Programme seront partagés par les canaux de communication des deux institutions.

Le plan de communication contiendra en outre les objectifs suivants :

- L'information du grand public, en particulier les bénéficiaires, les leaders religieux et traditionnels et les communautés sur les conséquences néfastes des VFF, l'existence des services de prise en charge, les systèmes de référencement.
- Le développement des alliances avec des publics spécifiques et des personnes et groupes influents pour un plaidoyer fort afin d'influencer les lois, les politiques les attitudes et les comportements en faveur de l'élimination des violences faites aux femmes et filles, y compris les VBG et pratiques, au Mali.
- Le partage de connaissances : La communication servira de canal pour véhiculer et partager les pratiques et les normes positives en vigueur pour la protection des femmes et des filles contre les violences, le respect de leurs droits de santé sexuelle et reproductive.
- L'approche utilisée consistera à recourir à combiner des canaux de communication interpersonnels tels que les griots emblématiques, les chefs traditionnels et religieux, avec des canaux modernes tels que les médias de masse et sociaux pour pouvoir atteindre et engager tous les âges et groupes sociaux au sein de pays. Les publications d'article et les rapports sur les résultats du Programme seront également utilisés.
- En ce qui concerne la visibilité du bailleur, les réseaux sociaux seront mis à profit. Des messages (tweets et des posts Facebook), permettront d'informer sur des activités et communiquer des messages clés. Les interviews seront exploitées pour révéler l'impact réel du projet sur la vie des bénéficiaires.
- Au-delà des réseaux sociaux, des fiches d'information seront développées de manière périodique et disséminées en ligne.
- Les relations avec les médias seront renforcées à travers des conférences de presse semestrielles, des visites de terrains et la dissémination de dossiers de presse à l'attention des journalistes et bloggeurs nationaux et internationaux.
- Tous les produits/ actions de communication seront conformes aux lignes directrices édictées par le Secrétariat Spotlight de sorte que le logo du bailleur soit visible sur tous les supports et qu'un seul Spotlight branding soit utilisé.

règles de la coutume au détriment du droit.				renforcé. Les capacités des acteurs judiciaires seront également renforcées En outre le programme va appuyer le travail des leaders communautaires et religieux dans l'harmonisation de la législation nationale et le droit coutumier.	
Risque d'accès limité aux infrastructures routières rendant difficile l'accès aux villages et Risque d'absence de tribunaux dans les régions pour rendre justice	Moyen	Presque Certain - 5	Major - 4	Travailler avec les OSC déjà installées dans les localités Faire un plaidoyer de haut niveau auprès des partenaires techniques pour appuyer le déploiement des instances judiciaires sur toute l'étendue du territoire. En attendant accorder des facilités pour renforcer les structures des parajuristes et la mise en place des cliniques juridiques mobiles.	UNFPA
Résistance de la famille, de la communauté, des chefs traditionnels et religieux Risque de résistance au changement de la part des hommes, particulièrement les leaders religieux et coutumiers	Moyen	Possible - 3	Modéré - 3	Renforcer les actions de sensibilisation et de plaidoyers Le programme investit dans l'établissement d'alliances stratégiques avec les leaders stratégiques clés. Il travaillera avec les OSC/F et les groupes d'hommes et les jeunes engagés sur la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Ces activités seront renforcées par les campagnes IEC ciblant le public non convaincu et l'octroi des motivations aux groupes initiateurs des innovations.	UNFPA/ONUWOMEN
Risque de la persistance d'un environnement anti – droits (extrémisme violent, expansion des groupes armés) qui se traduit par une faible capacité d'action des défenseurs des droits, en	Moyen	Possible - 4	Modéré- 3	Le programme pourra organiser des missions d'échange et d'appuis avec les autres pays de la région qui ont marqué des avancées dans ce domaine. Le programme devra s'assurer que les approches soient inclusives, adaptées au contexte et qu'elles donnent une place	COORDINATION

particulier dans les zones d'instabilité.				centrale aux institutions influentes telles que les leaders religieux Toutes ces actions seront accompagnées par une éducation aux droits et les conséquences de leur non-application sur les individus, les communautés et la nation.	
La loi du silence des femmes et filles victimes des VBG favorise l'impunité des auteurs	Moyen	Probable - 4 - 3	Modéré - 3	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les activités de communication autour du programme, y compris les sources de droit en lien avec la tradition et la religion avec une forte implication des leaders d'opinion afin d'encourager la divulgation des cas de violences ✓ Assurer la prise en charge holistique (médical, juridique, sécuritaire et psychosocial) des femmes et des filles survivantes des VSBG 	UNFPA et ONUFEMME
Risques liés au programme					
Risque que l'efficacité du programme ne soit compromise par la capacité limitée des partenaires de mise en œuvre.	Moyen	Possible - 3	Mineur - 2	Le programme prendra les dispositions suivantes : i) Le choix rigoureux et professionnel des OSC/F et des autres partenaires d'offre de services. ii) Un programme de renforcement des capacités des organisations de mise en œuvre calibré aux besoins spécifiques déterminés après l'évaluation des besoins, la cartographie et les diagnostics institutionnelssera réalisé.	Toutes les agences
Les fonds ne sont pas dépensés au niveau optimal en raison des limites et des goulots d'étranglement de la capacité d'absorption au niveau national	Faible	Improbable - 2	Mineur - 2	Un plan suivi de proximité régulier de la mise en œuvre des activités des partenaires sera mis en place pour assurer le taux d'exécution requis	Toutes les Agences
Risque de manque de financement pour poursuivre	Elevé	Possible - 3	Modéré - 3	Avoir une stratégie claire de pérennisation dès le début de la mise en œuvre qui	Coordination

et consolider les résultats du programme des services à la fin du financement de la présente initiative				comprendra : (1) un plaidoyer auprès des PTF, du Secteur Privé et du Gouvernement pour alimenter un fonds National de pérennisation des impacts ;(2) Chaque partenaire de mise en œuvre aura l'obligation de soumettre un plan de pérennisation qui fera l'objet d'un suivi et (3) le comité technique de coordination du programme élaborera un plan de pérennisation et contribuera à la recherche des financements	
Capacités et connaissances acquises par les différentes parties prenantes dans le cadre de l'Initiative (gouvernement, société civile, etc.) non traduites en actions de transformation	Faible	Improbable - 2	Mineur - 2	Le programme mettra en place un système d'évaluation des réalisations par les différents acteurs et le déboursement des fonds sera conditionné par les résultats de cette évaluation	Coordination
Le manque général d'accès aux nouvelles technologies réduit les possibilités de partage d'informations, y compris la disponibilité des données et son utilisation	Faible	Improbable - 2	Mineur - 2	Un partenariat sera établi avec les structures intervenant dans le domaine des nouvelles technologies de la communication afin de mieux outiller les différents partenaires pour collecter analyser et partager les informations	Coordination
Risque de mauvaise gestion financière, pouvant nuire à l'obtention des résultats	Moyen	Possible - 3	Modéré- 3	Le programme bénéficiera du système de suivi et de contrôle financier déjà en place au sein du système des nations unies Pour le suivi des partenaires de mise en œuvre. Il comporte un volet de renforcement des capacités visant à construire une capacité de gestion professionnelle et qualitative. L'accès aux financements sera assujéti à des règles et à des procédures adaptées, rigoureuses, adoptées de concert avec les partenaires de mise en œuvre. Ces	Toutes les Agences

				derniers seront formés aux procédures de gestion et les rôles et responsabilités des parties prenantes seront clarifiées.	
Des preuves limitées sur ce qui fonctionne pour prévenir la violence à l'égard des femmes, y compris les PN ;	Faible	Possible	Mineur	Des recherches sur les initiatives endogènes positives et des normes positives sont prévues dans le cadre de la présente initiative	UNFPA
Risques institutionnels					
Risque de dispersion des partenaires de mise en œuvre engagés sur d'autres chantiers ou sur d'autres opportunités pour assurer leur survie.	Faible	Possible - 3	Mineur - 2	Le programme prendra les dispositions suivantes : (1) Conditionner les financements aux résultats de la période antérieure ; (2) ii) conduire un suivi rigoureux des partenaires de mise en œuvre ; (3) accompagner les partenaires dans une approche de recherche de financement multi-annuel	Toutes les Agences dans leur domaine respectif d'intervention
Disponibilité limitée des données et capacités limitées des institutions étatiques pour développer et analyser les données	Moyen	Possible - 3	Modéré - 3	Renforcer les capacités des institutions étatiques chargées de la collecte des données	UNICEF
La forte rotation des fonctionnaires de l'Etat qui pourrait retarder la mise en œuvre de l'Initiative	Moyen	Probable - 4	Modéré - 3	Plaidoyer auprès des décideurs politiques pour assurer la disponibilité des Agents de l'Etat Créer des alliances à plusieurs niveaux (national, régional et local) pour un leadership et une appropriation des acteurs	Coordination
Risque de déficit de synergie entre les différents acteurs se traduisant par une insuffisance de coordination et d'approche intégrées de prise en charge des violences	Moyen	Possible - 3	Mineur - 2	Renforcement des capacités Capacité minimum exigée pour la sélection Le programme mettra en place un mécanisme de coordination et de synergies des partenaires de mise en œuvre tant au niveau thématique que géographique.	Coordination

				Le critère de synergies avec les autres acteurs et les autres programmes figurera parmi les critères de sélection des partenaires de mise en œuvre.	
✓ Hypothèses: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun changement majeur de la situation politique du Mali n'aura d'incidence sur la mise en œuvre de l'initiative Spotlight ▪ L'initiative Spotlight bénéficie d'un soutien politique et administratif important, ce qui facilite la participation et l'engagement du gouvernement malgré la rotation des fonctionnaires ▪ Beaucoup d'organisations de la société civile et des organisations de défenses des droits humains ont déjà une solide expérience dans le domaine de la lutte contre les VFF, VBG et PN, ce qui peut leur permettre de travailler avec efficacité ▪ Il existe un potentiel de donateurs, y compris le budget national, qui pourront contribuer à la durabilité du programme, y compris par l'octroi des ressources nationales pour assurer la durabilité du programme et les efforts globaux 					

TABLEAU 2: INDICATEURS ¹⁴

Impact

Toutes les femmes et les filles, en particulier les plus vulnérables, mènent une vie exempte de violence et de pratiques néfastes.

Indicateurs d'impact

Direct :

ODD 5.2.1 : Proportion de femmes et de filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire et ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles par un partenaire intime, actuel ou ancien, au cours des 12 derniers mois, par type de violence et par âge ; (Niveau II, UNICEF, ONU Femmes, UNFPA, OMS, UNODC) ;

ODD 5.2.2 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant subi des violences sexuelles par des personnes autres qu'un partenaire intime depuis l'âge de 15 ans, au cours des 12 mois précédents, par âge et lieu de l'événement ; (Niveau II, UNICEF, ONU Femmes, UNFPA, OMS, UNODC) ;

ODD 5.3.1 : Proportion de femmes âgées de 20-24 ans qui étaient mariées ou en union avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans ; (Niveau II, UNICEF et UNFPA) ;

¹⁴ Voir le cadre des indicateurs sur les ODDs en annexe

ODD 5.3.2 : Proportion de filles et de femmes âgées de 15-49 ans ayant subi une mutilation génitale féminine / excision, par âge ; (Niveau II, UNICEF et UNFPA) ;

ODD 5.6.1 : Proportion de femmes âgées de 15-49 ans qui prennent leurs propres décisions en connaissance de cause, en ce qui concerne les relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé reproductive (Niveau II, UNFPA).

Indirect :

ODD 16.2.3 : Proportion de jeunes femmes et hommes âgés de 18-29 ans ayant subi des violences sexuelles, à leurs 18 ans ; (Niveau II, UNICEF)

Résultat 1 : Des cadres législatifs et politiques, basés sur des évidences et conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, concernant toutes les formes de violences faites aux femmes et filles et les pratiques néfastes sont en place et traduits en plans.			
Indicateurs	Sources de données	Moyen de vérification	Organisation Responsable
Indicateur 1.1 : Existence de lois et politiques sur les VFF/VBG/pratiques néfastes, qui répondent de manière adéquate aux droits des femmes et des filles, y compris l'exercice/accès aux droits à la SR, fondés sur des données probantes et conformes aux standards internationaux en matière de ressources humaines et aux recommandations des organes sur les Traités et Conventions ¹⁵	Archives de l'Assemblée nationale, Journal officiel, documents de politiques, rapports MPFEF, ministère de la Justice, rapports des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNHCR
Indicateur 1.2 : Existence de plans d'action nationaux et/ou locaux fondés sur des données factuelles et des cadres de S&E pour mettre fin aux VFF/VBG/pratiques néfastes, qui répondent aux droits de toutes les femmes et les filles et sont développés de manière participative.	Rapports sectoriels et plans d'action des différents ministères, régions, cercles, communes, rapports des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNHCR
Indicateur 1.3 : Existence de lois et de politiques garantissant la capacité des groupes de défense des droits des femmes, des mouvements sociaux autonomes, des organisations de la société civile et des militantes féministes/défenseurs des droits	Archives de l'Assemblée nationale, Journal officiel, documents de politiques, rapports MPFEF, ministère de la Justice,	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNHCR

¹⁵ Les progrès vers les standards internationaux seront mesurés à l'aide d'une analyse de composantes spécifiques ("degré à laquelle") tel que décrit dans les notes méthodologiques.

humains à faire avancer l'agenda des droits humains.	rapports des agences du SNU et des OSC		
Produit 1.1. : Les partenaires aux niveaux national et local ont des connaissances et des capacités renforcées pour évaluer les lacunes et rédiger de nouvelles lois et / ou renforcer la législation existante pour mettre fin aux VFF, incluant les VBG et pratiques néfastes ainsi que sur l'égalité de genre, tout en respectant les droits des groupes exposés à des formes multiples de discrimination croisées conformément aux standards internationaux et aux recommandations des traités conventionnels.			
Indicateur 1.1.1 : Nombre de projets de lois et/ou de politiques nouvelles et/ou renforcées sur les VFF/VBG/pratiques néfastes et/ou sur l'égalité de genre et la non-discrimination, qui sont alignés sur les standards internationaux des Droits de l'Homme et qui répondent aux droits des femmes et des filles (y compris les droits à la SR), en particulier celles confrontées à des formes de discriminations multiples.	Archives de l'Assemblée nationale, Journal officiel, documents de politiques, rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNHCR
Indicateur 1.1.4 : Nombre de défenseurs des droits des femmes ¹⁶ avec des capacités renforcées pour élaborer des lois et/ou des politiques sur les VFF/VBG/pratiques néfastes et/ou sur l'égalité de genre et la non-discrimination, y compris la promotion des droits des femmes et des filles en matière de santé reproductive.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNHCR
Indicateur 1.1.5 : Nombre de parlementaires et de membres du personnel des institutions de défense des droits de l'homme dotés de capacités renforcées pour défendre, rédiger et/ou renforcer et mettre en œuvre la législation et/ou les politiques existantes sur VFF/VBG/ pratiques néfastes et/ou sur l'égalité de genre et la non-discrimination, y compris la promotion des droits à la SR des femmes et des filles.	Rapports de l'Assemblée nationale, Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNHCR
Indicateur 1.2.1 : Nombre de plans d'action nationaux et/ou sous-nationaux basés sur des évidences et portant sur la fin des VFF, y compris les VBG/pratiques néfastes et la promotion des droits à la SR des femmes et des filles, développés et qui répondent aux droits des groupes exposés à de multiples formes de discrimination croisée, et ayant un cadre de suivi et d'évaluation et une proposition de budget.	Rapports et BDD sectoriels et plans d'action des différents ministères, régions, cercles, communes ; rapports des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNHCR
Indicateur 1.2.2 : Nombre de décideurs clés du gouvernement avec des capacités renforcées pour élaborer et budgétiser des plans d'action pour mettre fin aux VFF, y compris les	Rapports et BDD sectoriels des différents ministères, régions, cercles, communes ; rapports des	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNHCR

¹⁶ Y compris celles confrontées à des formes de discrimination multiples croisées.

VBG/pratiques néfastes et la promotion des droits à la SR des femmes et des filles, ainsi que les cadres de S&E qui y sont liés	agences du SNU et des OSC		
Indicateur 1.2.3. : Nombre de défenseurs des droits des femmes ¹⁷ avec des capacités renforcées pour élaborer et budgétiser des plans d'action pour mettre fin aux VFF, y compris les VBG/pratiques néfastes et la promotion des droits à la SR des femmes et des filles, ainsi que les cadres de S&E qui y sont liés.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des agences du SNU et des OSC	Revue documentaires, Entretien et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNHCR
Produit 1.3 : Les partenaires nationaux et locaux connaissent mieux les obligations en matière de droits de l'homme et sont en mesure d'élaborer des lois et / ou des politiques garantissant la capacité des associations de défense des droits des femmes, d'OSC et des défenseurs des droits des femmes à faire avancer l'agenda des droits humains			
Indicateur 1.3.1 : Nombre de projets de loi et/ou politiques élaborés qui garantissent la capacité des groupes de défense des droits des femmes, les OSC et les femmes défenseurs des droits de l'Homme pour faire avancer l'agenda des droits de l'Homme	Archives de l'Assemblée nationale, Journal officiel, documents de politiques, rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des agences du SNU et des OSC	Revue documentaires, Entretien et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNHCR
Indicateur 1.3.3. : Nombre de hauts fonctionnaires du gouvernement ayant une plus grande conscience des standards et obligations en matière de droits humains et des capacités renforcées pour élaborer des lois et des politiques garantissant la capacité des groupes de défense des droits des femmes, des OSC et des défenseurs des droits des femmes pour avancer l'agenda des droits humains.	Rapports et BDD sectoriels des différents ministères, régions, cercles, communes ; rapports des agences du SNU et des OSC	Revue documentaires, Entretien et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNHCR
Indicateur 1.3.4. : Nombre de défenseurs des droits des femmes disposant de capacités renforcées pour contribuer à l'élaboration de lois et politiques garantissant la capacité des groupes de défense des droits des femmes, des OSC et des défenseurs des droits des femmes pour avancer l'agenda des droits humains.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des agences du SNU et des OSC	Revue documentaires, Entretien et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNHCR
Résultat 2 : Les systèmes et institutions nationaux et locaux planifient, financent et exécutent des programmes basés sur des évidences qui préviennent et répondent aux			

¹⁷ Y compris ceux des groupes confrontés à des formes de discrimination multiples et croisées

violences faites aux femmes et filles et pratiques néfastes, y compris dans d'autres secteurs (santé, justice, sécurité, éducation, développement social, culture, etc.).	Source de données	Moyen de vérification	Organisation Responsable.
Indicateur 2.1 : Existence de mécanismes nationaux et/ou locaux de coordination et de contrôle au plus haut niveau pour lutter contre les VFF, y compris les VBG/pratiques néfastes, et au sein desquels les groupes marginalisés sont représentés.	Rapports MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	PNUD, UNFPA
Indicateur 2.2 : Part du budget national alloué à la prévention et à l'élimination de toutes les formes de VFF, y compris VBG/pratiques néfastes.	Budget national	Analyse du Budget national	PNUD, UNFPA
Indicateur 2.3 : Intégration des VFF, y compris les VBG/pratiques néfastes, dans les plans de développement de 6 autres secteurs (santé, services sociaux, éducation, justice, sécurité, culture), basés sur des évidences et conformes aux standards internationaux.	Rapports sectoriels et plans de développement de la santé, MPFEF, éducation, justice, sécurité, culture) ; rapports des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	PNUD, UNFPA
Produit 2.1 : Les principaux responsables aux niveaux national et local dans toutes les institutions concernées sont mieux outillés pour élaborer et mettre en œuvre des programmes basés sur des évidences pour prévenir et répondre aux violences à l'égard des femmes et filles, y compris les VBG et pratiques néfastes, notamment pour les femmes et filles des groupes exposés aux multiples formes de discrimination, incluant d'autres secteurs (santé, justice, sécurité, éducation, développement social, culture).			
Indicateur 2.1.1. : Nombre d'institutions qui développent des stratégies, des plans et/ou des programmes visant à prévenir et à lutter les VFF, y compris les VBG/pratiques néfastes, et la promotion des droits à la SR des femmes et des filles, y compris celles exposées à de multiples formes de discrimination croisée.	Rapports et BDD sectoriels des différents ministères, régions et cercles ; rapports des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	PNUD, UNFPA
Indicateur 2.1.2. : Existence de mécanismes redevabilité internes et externes au sein des institutions gouvernementales compétentes pour surveiller le GEWE ¹⁸ et les VFF, y compris les VSBG/pratiques néfastes	Rapports sectoriels des différents ministères, régions et cercles ; rapports des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	PNUD, UNFPA
Indicateur 2.1.3. : Nombre de stratégies, plans et programmes d'autres secteurs pertinents qui intègrent les efforts pour mettre fin aux VFF, y compris les VBG/pratiques néfastes et la promotion des droits à la SR des femmes et des filles, et qui	Rapports et BDD sectoriels et plans de développement de la santé, MPFEF, éducation, justice, sécurité, culture) ; rapports des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	PNUD, UNFPA

¹⁸ GEWE: Gender Equality and Women Empowerment

<p>sont développés en ligne avec les standards internationaux des droits de l'Homme</p>			
<p>Indicateur 2.1.8. : Nombre de responsables gouvernementaux ayant des capacités renforcées pour intégrer les efforts pour mettre fin aux VFF, y compris les VBG/pratiques néfastes et la promotion des droits à la SR des femmes et des filles dans les plans de développement des autres secteurs</p>	<p>Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC</p>	<p>Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires</p>	<p>PNUD, UNFPA</p>
<p>Produit 2.2 : Des mécanismes de coordination nationaux ou locaux multipartites établis au plus haut niveau et/ou renforcés, dotés d'un financement adéquat et comprenant une représentation multisectorielle et une représentation des groupes les plus marginalisés sont mis en place et fonctionnels.</p>			
<p>Indicateur 2.2.1. : Proportion des mécanismes de coordination multipartites soutenus qui sont établis au plus haut niveau et/ou renforcés, composés des parties prenantes pertinentes, avec un mandat et une structure de gouvernance clairs et des plans de travail annuels</p>	<p>Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC</p>	<p>Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires</p>	<p>PNUD, UNFPA</p>
<p>Indicateur 2.2.2. : Proportion des mécanismes de coordination multipartites nationaux et locaux incluant des représentants de groupes exposés à de multiples formes de discrimination croisée</p>	<p>Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC</p>	<p>Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires</p>	<p>PNUD, UNFPA</p>
<p>Indicateur 2.2.3. : Proportion des mécanismes de coordination multipartites nationaux et locaux budgétisés</p>	<p>Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC</p>	<p>Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires</p>	<p>PNUD, UNFPA</p>
<p>Indicateur 2.2.4. : Nombre de réunions annuelles des mécanismes de coordination multipartites nationaux et/ou locaux</p>	<p>Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC</p>	<p>Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires</p>	<p>PNUD, UNFPA</p>
<p>Produit 2.3 : Les partenaires (parlementaires, hauts fonctionnaires et défenseurs des droits des femmes) aux niveaux national et local ont davantage de connaissances, de capacités et d'outils en matière de budgétisation sensible au genre pour mettre fin aux violences à l'égard des femmes et des filles, y compris les VBG et les pratiques néfastes, et promeuvent les droits à la SR.</p>			
<p>Indicateur 2.3.1. : Proportion des programmes spécifiques et multisectoriels développés et qui incluent une proposition d'affectation de fonds pour mettre fin aux VFF, y compris les VBG et les pratiques néfastes, et promeuvent les droits à la SR des femmes et des filles.</p>	<p>Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC</p>	<p>Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires</p>	<p>PNUD, UNFPA</p>
<p>Indicateur 2.3.2. : Pourcentage de parlementaires ayant des connaissances et des capacités renforcées pour rendre redevables les parties prenantes concernées à financer et à mettre en œuvre des programmes multisectoriels pour mettre</p>	<p>Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC</p>	<p>Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires</p>	<p>PNUD, UNFPA</p>

fin aux VFF, y compris les VBG et les pratiques néfastes, et promeuvent les droits à la SR des femmes et des filles.			
Indicateur 2.3.3. : Nombre de hauts fonctionnaires dotés de meilleures connaissances, capacités et outils pour une budgétisation sensible au genre afin de mettre fin aux VFF, y compris les VBG et les pratiques néfastes, et qui promeuvent les droits à la SR des femmes et des filles.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretien et enquêtes complémentaires	PNUD, UNFPA
Indicateur 2.3.4. : Nombre de défenseurs des droits des femmes ¹⁹ ayant une plus grande connaissance et capacités sur la budgétisation sensible au genre afin de mettre fin aux VFF, y compris les VBG et les pratiques néfastes, et qui promeuvent les droits à la SR des femmes et des filles.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretien et enquêtes complémentaires	PNUD, UNFPA
Résultat 3 : Les normes sociales, les attitudes et les comportements liés à l'égalité de genre aux niveaux communautaire et individuel évoluent afin de prévenir les violences faites aux femmes et filles, y compris les VBG et pratiques néfastes, et de promouvoir les droits à la SR des femmes et des filles.			
Indicateurs	Source de données	Moyen de vérification	Responsable Org.
Indicateur 3.1 : Pourcentage de personnes qui pensent qu'il est justifiable pour un homme de battre sa femme/partenaire intime, selon le sexe et l'âge.	Rapport d'enquêtes EDS, MICS, CAP/Normes sociales	Enquêtes EDS, MICS, CAP/Normes sociales	UNICEF, UNFPA
Indicateur 3.2.a : Pourcentage de personnes qui pensent qu'il est justifiable de soumettre une femme ou une fille aux MGF	Rapport d'enquêtes EDS, MICS, CAP/Normes sociales	Enquêtes EDS, MICS, CAP/Normes sociales	UNICEF, UNFPA
Indicateur 3.2.b : Pourcentage de personnes qui pensent qu'il est justifiable de soumettre une fille au mariage d'enfant.	Rapport d'enquêtes MICS, CAP/Normes sociales	Enquêtes MICS, CAP/Normes sociales	UNICEF, UNFPA
Produit 3.1 : Des programmes nationaux et/ou locaux basés sur des évidences sont élaborés pour promouvoir des normes, attitudes et comportements liés à l'égalité de genre, y compris sur l'éducation à la santé reproductive, conformément aux standards internationaux, dans les milieux scolaires et hors de l'école.			

¹⁹ Y compris ceux des groupes confrontés à des formes de discrimination multiples et croisées

Indicateur 3.1.1 : Existence d'un programme national sur la santé reproductive conforme aux standards internationaux.	Rapports Min Educ, MPFEF	Revue documentaire	UNICEF, UNFPA
Indicateur 3.1.2 : Nombre de jeunes femmes et filles, jeunes hommes et garçons qui participent à l'école ou hors de l'école à des programmes de promotion ²⁰ des normes, attitudes et comportements liés à l'égalité de genre et l'exercice de leurs droits, y compris les droits à la SR.	Rapports et BDD Min Educ, MPFEF, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretien et enquêtes complémentaires	UNICEF, UNFPA
Indicateur 3.1.3 : Nombre de modules conçus pour être inclus dans les programmes éducatifs afin de promouvoir des normes, attitudes et comportements liés à l'égalité de genre, notamment en ciblant les jeunes femmes et filles, les jeunes hommes et garçons exposés à de multiples formes de discrimination croisée	Rapports Min Educ, MPFEF	Revue documentaire, Entretien et enquêtes complémentaires	UNICEF, UNFPA
Produit 3.2: Des plateformes communautaires de plaidoyer sont établies ou renforcées pour promouvoir des normes, attitudes et comportements favorables à l'égalité de genre, les droits à la SR des femmes et des filles, la masculinité positive, le renforcement de la confiance et l'estime de soi.			
Indicateur 3.2.1 : Nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons qui assistent régulièrement à des programmes communautaires pour promouvoir des normes, attitudes et comportements liés à l'égalité de genre, y compris la santé reproductive des femmes et des filles.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretien et enquêtes complémentaires	UNICEF, UNFPA
Indicateur 3.2.4 : Nombre d'hommes et de garçons qui assistent régulièrement à des programmes transformatifs de genre portant sur la masculinité violente et la violence des hommes à l'égard des femmes et des filles, dans les centres communautaires, les écoles et autres espaces sûrs.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretien et enquêtes complémentaires	UNICEF, UNFPA
Indicateur 3.2.5 : Nombre de communautés avec des plateformes de plaidoyer établies et/ou renforcées pour promouvoir des normes, attitudes et comportements liés à l'égalité de genre, y compris en ce qui concerne la santé reproductive des femmes et des filles.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretien et enquêtes complémentaires	UNICEF, UNFPA
Indicateur 3.2.6 : Nombre de réseaux d'hommes et de garçons mis en place ou renforcés pour plaider contre les VFF,	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes,	Revue documentaire, Entretien et enquêtes complémentaires	UNICEF, UNFPA

²⁰ Y compris l'éducation par les pairs, la promotion des attitudes/croyances basées sur les droits humains et les attitudes transformatives du genre, les relations équitables et respectueuses, et l'expression et l'exercice de leurs droits, y compris les droits reproductifs.

y compris les VBG et pratiques néfastes et pour promouvoir les droits à la SR des femmes et des filles.	des agences du SNU et des OSC		
Produit 3.3 : Les décideurs des institutions non étatiques²¹ compétentes et les leaders d'opinion clés sont mieux outillés pour plaider en faveur de la mise en œuvre de la législation et des politiques visant à mettre fin aux VFF/VBG/pratiques néfastes et pour promouvoir la Santé des droits reproductifs (droits à la SR) des femmes et des filles.			
Indicateur 3.3.3. Nombre d'histoires et de rapports de médias qui rapportent de façon sensible les VFF/VBG/pratiques néfastes, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, y compris la promotion des droits à la SR des femmes et des filles.	Articles de presse	Revue documentaires/ internet, Entretiens complémentaires	UNICEF, UNFPA
Indicateur 3.3.4. : Nombre de journalistes mieux capables de faire des reportages sensibles aux VFF/VBG/pratiques néfastes, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, y compris la promotion des droits à la SR des femmes et des filles.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaires, Entretiens et enquêtes complémentaires	UNICEF, UNFPA
Indicateur 3.3.5. : Nombre de décideurs informels clés et de décideurs dans les institutions non étatiques compétentes, ayant une conscience et capacité accrues pour plaider l'application de la législation et des politiques sur les VFF/VBG/pratiques néfastes, et les attitudes et comportements qui portent atteinte aux droits des femmes et des filles.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaires et des BDD, Entretiens et enquêtes complémentaires	UNICEF, UNFPA
Résultat 4 : Les femmes et les filles survivantes de toutes les formes de violence et de pratiques néfastes, utilisent des services essentiels de qualité disponibles, accessibles et acceptables pour leur rétablissement immédiat et à long terme.			
Indicateurs	Source de données	Moyen de vérification	Responsable Org.
Indicateur 4.2.a : Nombre de cas de VFF, y compris les cas de VBG et pratiques néfastes déclarés à la police.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaires et des BDD, Entretiens et enquêtes complémentaires	UNFPA, UNICEF

²¹ Institutions traditionnelles, religieuses, communautaires, des médias, du sport et de la société civile en général.

Indicateur 4.2.b : Proportion des cas de VFF, y compris les cas de VBG et de pratiques néfastes signalés à la police et qui sont portés devant les tribunaux.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire et des BDD, Entretiens et enquêtes complémentaires	UNFPA, UNICEF
Indicateur 4.2.c : Proportion de cas de VFF, y compris les VBG signalés à la police qui ont abouti à des condamnations d'auteurs pendant la période (par exemple au cours des 12 derniers mois).	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire et des BDD, Entretiens et enquêtes complémentaires	UNFPA, UNICEF
Indicateur 4.3 : Existence d'un système national de gestion de l'information (SGI) fonctionnel dédié aux VFF, y compris les VBG et les pratiques néfastes, qui mesure le nombre de femmes/filles survivantes de violences qui ont reçu les services multisectoriels essentiels de qualité.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue des BDD et SGI	UNFPA, UNICEF
Produit 4.1. : Les autorités gouvernementales compétentes et les organisations de défense des droits des femmes aux niveaux national et local ont une meilleure connaissance ainsi que la capacité de fournir des services essentiels de qualité, coordonnés, y compris les services de SR et d'accès à la justice en faveur des femmes et des filles survivantes de violence, des VBG et des pratiques néfastes, spécialement celles qui subissent des formes de discriminations croisées.			
Indicateur 4.1.3. : Existence au niveau national de directives ou de protocoles pour la prise en charge des femmes et des filles survivantes de violences, conformément aux orientations du paquet essentiel de services.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire et des BDD, Entretiens et enquêtes complémentaires	UNFPA, UNICEF
Indicateur 4.1.4. : Nombre de prestataires de services gouvernementaux qui ont des connaissances et des capacités accrues pour coordonner et fournir les services essentiels de qualité aux femmes et aux filles survivantes de violences, y compris les VBG et les pratiques néfastes.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire et des BDD, Entretiens et enquêtes complémentaires	UNFPA, UNICEF
Indicateur 4.1.5. Nombre d'organisations de défense des droits des femmes qui ont des connaissances et des capacités accrues pour coordonner et offrir les services essentiels la qualité aux femmes et aux filles survivantes de violences, y compris les VSBG et pratiques néfastes.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire et des BDD, Entretiens et enquêtes complémentaires	UNFPA, UNICEF
Indicateur 4.1.8 : Nombre de réseaux locaux établis au sein des autorités (administratives, collectivités) et les communautés, comprenant une représentation adéquate des femmes et des filles exposées à de multiples formes de	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire et des BDD, Entretiens et enquêtes complémentaires	UNFPA, UNICEF

discrimination croisée, pour prévenir et répondre aux VFF, y compris les VBG et les pratiques néfastes.			
Produit 4.2. : Les femmes et les filles survivantes de violences, y compris les VBG et les pratiques néfastes, et leurs familles sont informées et ont accès à des services essentiels de qualité pour leur rétablissement immédiat et à long terme, ainsi qu'à des opportunités pour leur réinsertion sociale.			
Indicateur 4.2.1. : Nombre de femmes et de filles survivantes de violences, y compris les VBG et les pratiques néfastes, qui ont une connaissance et un accès accrus à des services essentiels de qualité.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire et des BDD, Entretiens et enquêtes complémentaires	UNFPA, UNICEF
Indicateur 4.2.2. : Nombre de femmes et de filles survivantes ainsi que les membres de leurs familles, y compris les groupes exposés à de multiples formes de discrimination croisée, qui ont une connaissance et un accès accrus aux initiatives d'accompagnement et de soutien, y compris les services de rétablissement immédiat et à plus long terme.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire et des BDD, Entretiens et enquêtes complémentaires	UNFPA, UNICEF
Indicateur 4.2.3. : Existence de stratégies ou d'initiatives pour accroître la connaissance et l'accès aux services pour les femmes et les filles, y compris les groupes exposés à de multiples formes de de discrimination croisée.	Rapports MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire et des BDD, Entretiens et enquêtes complémentaires	UNFPA, UNICEF
Résultat 5 : Des données de qualité, désagrégées et comparables à l'échelle mondiale sur différentes formes de violences faites aux femmes et des filles, y compris les VBG et pratiques néfastes, sont collectées, analysées et utilisées pour informer les lois, les politiques et les programmes.			
Indicateurs	Source de données	Moyen de vérification	Responsable Org.
Indicateur 5.1 : Existence de données comparables au niveau global sur la prévalence/incidence de différentes formes de VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, collectées régulièrement.	Statistiques de l'INSTAT, statistiques de la CPS en charge de la promotion de la femme,	Revue des BDD	UNFPA, UNICEF
Indicateur 5.2. Existence de données publiques, diffusées régulièrement sur différentes formes de VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes.	Sites internet, Statistiques de l'INSTAT, statistiques de la CPS en charge de la promotion de la femme	Revue documentaire et des BDD	UNFPA, UNICEF

Produit 5.1. : Les principaux partenaires, y compris le système statistique national, les prestataires de services des différentes instances gouvernementales et les défenseurs des droits des femmes, ont des capacités renforcées pour collecter régulièrement les données sur les VSBG et pratiques néfastes, conformément aux normes internationales et régionales.			
Indicateur 5.1.1. Existence, au niveau de l'Institut National de Statistiques, de méthodes développées/adaptées, contextualisées et standards au niveau national pour produire des données sur la prévalence et/ou l'incidence des VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes.	Rapports de l'INSTAT	Rapports de formation	UNFPA, UNICEF
Indicateur 5.1.2. : Existence d'un système de collecte de données administratives dans différents secteurs sur les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, conformément aux standards internationaux.	BDD sectoriels	Revue documentaire et des BDD	UNFPA, UNICEF
Indicateur 5.1.3. : Nombre d'agents du système national de statistique qui ont amélioré leurs capacités pour produire des données sur la prévalence et l'incidence des VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes.	Rapports de l'INSTAT, de la CPS en charge de la promotion de la Femme	Rapports de formation	UNFPA, UNICEF
Produit 5.2 : Les données collectées et analysées sur les violences faites aux femmes et aux filles, y compris les VBG et pratiques néfastes sont accessibles au public pour le suivi et le rapportage liés aux indicateurs des ODD 5.2, 5.3 et 5.6 afin d'aider à orienter la prise de décision.			
Indicateur 5.2.1. Nombre de bulletins/produits de communication développés et diffusés aux parties prenantes concernées pour soutenir la prise de décision fondée sur des évidences.	Rapports de l'INSTAT, de la CPS en charge de la promotion de la Femme	Revue documentaire, Entretien et enquêtes complémentaires	UNFPA, UNICEF
Indicateur 5.2.3. : Nombre de fonctionnaires du gouvernement, y compris les prestataires de services de différents secteurs ayant des capacités renforcées d'analyse et de diffusion de données sur la prévalence et/ou l'incidence de la VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes.	Rapports de l'INSTAT, de la CPS en charge de la promotion de la Femme	Revue documentaire, Entretien et enquêtes complémentaires	UNFPA, UNICEF
Indicateur 5.2.4. Nombre de défenseurs des droits des femmes avec des capacités renforcées en analyse et diffusion de la prévalence et/ou des données d'incidence sur les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes / pratiques nuisibles	Rapports de l'INSTAT, de la CPS en charge de la promotion de la Femme	Revue documentaire, Entretien et enquêtes complémentaires	UNFPA, UNICEF
Résultat 6 : Les groupes de défense des droits des femmes et les organisations de la société civile, incluant ceux représentant les jeunes et les groupes exposés aux			

discriminations croisées, influencent et font progresser plus efficacement l'agenda sur l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes et filles, y compris les VBG et pratiques néfastes.

Indicateurs	Source de données	Moyen de vérification	Responsable Org.
Indicateur 6.2 : Existence et utilisation accrue de mécanismes de redevabilité sociale par la société civile afin de surveiller et d'engager des efforts pour mettre fin aux VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes et promouvoir les droits à la SR des femmes et des filles	Rapports MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNFPA
Indicateur 6.3 : Proportion des groupes de défense des droits des femmes, les organisations de la société civile compris ceux qui représentent les jeunes et les groupes exposés à de multiples formes de discrimination croisée, qui déclarent avoir une plus grande influence pour mener des actions de lutte contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et de promotion des droits à la SR.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNFPA
Produit 6.1 : Les groupes de défense des droits des femmes et les organisations de la société civile ont davantage d'opportunités et de soutien pour partager les connaissances, construire des réseaux et partenariats et plaident en commun pour l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et la lutte contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes, et le droit à la SR			
Indicateur 6.1.1 : Nombre de recommandations convenues conjointement à l'issue de dialogues multipartites auxquels ont participé des représentants de groupes exposés à de multiples formes de discrimination croisée.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNFPA
Indicateur 6.1.2 : Nombre de dialogues officiels avec les autorités gouvernementales compétentes, avec la participation significative des groupes de défense des droits des femmes, les OSC, y compris celles qui représentent les jeunes et les groupes exposés à de multiples formes de discrimination croisée.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNFPA
Indicateur 6.1.4 : Nombre de groupes de défense des droits des femmes et des OSC ayant des capacités renforcées pour le réseautage et pour mener des actions de plaidoyer conjointes pour lutter contre les VFF, y compris les VBG et pratiques néfastes et pour la promotion des droits à la SR aux niveaux	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaire, Entretiens et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNFPA

local et national.			
Produit 6.2. : Les groupes de défense des droits des femmes et les organisations de la société civile, y compris les groupes exposés aux discriminations croisées, ont des capacités renforcées pour concevoir, mettre en œuvre et suivre leurs propres programmes de lutte contre les VFF, y compris les VBG, les pratiques néfastes et droits à la SR.			
Indicateur 6.2.1. Nombre de groupes de défense des droits des femmes et d'OSC pertinentes utilisant les mécanismes de redevabilité appropriés ²² pour le plaidoyer.	Rapports et BDD MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaires, Entretien et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNFPA
Indicateur 6.2.2. (ADDITIONNEL) : Nombre de programmes développés par les groupes et les organisations de la société civile et portant sur les VFF, y compris les VBG, les pratiques néfastes, et les droits à la SR.	Rapports MPFEF, ministère de la Justice, rapports des régions, cercles, communes, des agences du SNU et des OSC	Revue documentaires, Entretien et enquêtes complémentaires	ONU Femmes, UNFPA

TABLE 3 : BUDGETS – see excel document attached.

Table 3 A – WORK PLAN

Table 3 B – BUDGET BY UNDG CATEGORY

Table 3 C – BUDGET BY OUTCOME

Table 3 D – ADVANCE PRE-FUNDING

²² Exemple : CEDAW, les livres blancs (rapports parallèles de la société civile), et les mécanismes de redevabilité sociale tels que les audits sociaux, cartes de rapports des citoyens, etc.

ANNEX 1: Multi-stakeholder engagement in the Country Programme development process

For each meaningful consultation undertaken, including validation workshops, provide the list of stakeholders engaged in the Country Programme Development process and their key recommendations following this format.

Consultation 1 : Méthodologie de rédaction du Document de Programme & 25.07.2018

Key recommendations : Cette réunion a permis d'adopter la méthodologie et la feuille de route d'élaboration du PRODOC. Les points suivants ont été formulés : i) analyse de la situation : bonne analyse à faire selon les 6 piliers du Spotlight Initiative ; ii) propositions des actions innovatrices ; iii) cocréation des solutions ; iv) approche participative et inclusive des focus groupes (jeunes, femmes, victimes, hommes etc..) ; v) tenir compte des Best practices de la région et des guichets uniques (one stop center).

Name of organisation/agency	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation (civil society organisation, government, EU delegation, academia, etc.)	Dates of consultations
Nations Unies	Mbaranga Gasarabbwe	DSRSG/RC/HC		25/07/2018
UNHCR	Angèle Djohossou	Représentante		25/07/2018
PNUD	Aboubacar Koulibaly	Directeur Pays		25/07/2018
UNICEF	Lucia Elmi	Représentante		25/07/2018
UNFPA	Josiane Yaguibou	Représentante		25/07/2018
UNW	Marietou Diaby	OIC		25/07/2018
UNFPA	Fabiola Ngeruka	GBV Sub-Cluster Coordinator		25/07/2018
UNDP	Albert Mirindi	Gender Specialist		25/07/2018
UNFPA	Faye Nana Mouneissa TOURE	Chargée de programme Genre		25/07/2018
UNICEF	Daniela Luciani	Chef Section Protection		25/07/2018
UNHCR	Nantenin Condé	Rappatriation Officer		25/07/2018
UNHCR	Siaka Bah	Associated Protection		25/07/2018
Expert Internationale	Cecile Mukarubuga	Experte en Genre		25/07/2018
Expert en M&E	Mamadou Niang	Suivi et Evaluation		25/07/2018
RCO	Marianne Mara	Coordination Officer		

	Foulah			
--	--------	--	--	--

Consultation 2 : Séance de travail de la Task Force, groups des experts et la mission du Secrétariat du SI & 07/08/2018

Key recommendations: Provide a summary of recommendations issued during this consultation process. Please cluster by relevant sub-theme (Max 300 words).

Name of organisation/agency	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation (civil society organisation, government, EU delegation, academia, etc.)	Dates of consultations
PNUD	Albert Mirindi	Gender Specialist		07/08/2018
UNHCR	Siaka Bah	Associated Protection		07/08/2018
UNFPA	Fabiola Ngeruka	GBV Sub-Cluster Coordinator		07/08/2018
UNWOMEN	Aoua Djiré	Programme Specialist		07/08/2018
UNFPA	Faye Nana Mouneissa Touré	Chargée de Programme Gender		07/08/2018
UNICEF	Aminata Dicko Sangaré	Child Protection Specialist		07/08/2018
UNHCR	Nantenin Condé	Rappatriation Officer		07/08/2018
Secrétariat Spotlight Initiative	Philippe Lust-Bianchi	Global Technical Support Team Spotlight Initiative		07/08/2018
Expert Internationale	Cecile Mukarubuga	Experte en Genre		07/08/2018
Expert National M&E	Mamadou Niang	Suivi et Evaluation		07/08/2018
RCO	Marianne Mara Foulah	Coordination Officer		07/08/2018

Consultation 3 : Séance de travail avec le Groupe de Référence des OSC & 09/08/2018

Key recommendations : Contribution au processus d'élaboration du PRODOC

Name of organisation/agency	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation (civil society organisation, government, EU delegation, academia, etc.)	Dates of consultations
Groupe de Référence	Mme Bintou Founé Samaké	Présidente	OSC/WILDAF	09/08/2018
Groupe de Référence	Kassoum Coulibaly	Vice-Président	OSC/Groupe IMAF	09/08/2018
Expert Internationale	Cecile Mukarubuga	Experte en Genre		09/08/2018
Expert en M&E	Mamadou Niang	Suivi et Evaluation		09/08/2018

Consultation 4 : Séance de travail Système des Nations Unies et la Délégation de l'Union Européenne au Mali & 16/08/2018

Key recommendations: Provide a summary of recommendations issued during this consultation process. Please cluster by relevant sub-theme (Max 300 words). Validation du document de programme du Spotlight initiative.

Name of organisation/agency	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation (civil society organisation, government, EU delegation, academia, etc.)	Dates of consultations
Nations Unies	Mbaranga Gasarabwe	DSRSG/RC/HC		16/08/2018
Délégation de l'Union Européenne	Géza Strammer	Chef de Coopération	DUE	16/08/2018
Délégation de l'Union Européenne	Gimenez-Ferrer Sergio	Chargé de Programmes – Droits Humains	DUE	16/08/2018
UNICEF	Lucia Elmi	Représentante		16/08/2018
UNFPA	Josiane Yaguibou	Représentante		16/08/2018
PNUD	Aboubacar Koulibaly	Directeur Pays		16/08/2018
HCR	Angèle Djohossou	Représentante		16/08/2018
ONUSFEMMES	Setcheme Jeronime Mongbo	Représentante a. i		16/08/2018
ONUSFEMMES	Aoua Djiré	Programm Specialist		16/08/2018
UNFPA	Faye Nana Mouneissa TOURE	Chargée de Programme Genre		16/08/2018
PNUD	Albert Mirindi	Gender Specialist		16/08/2018
Experte Internationale	Cecile Mukarubuga	Experte en Genre		16/08/2018
Expert National M&E	Mamadou Niang	Suivi et Evaluation		16/08/2018
RCO	Francis Negue	Chef Bureau du Coordonnateur Résident /Spécialiste en planification stratégique		16/08/2018
RCO	Marianne Mara Foulah	Coordination Officer		16/08/2018

Consultation 6 : Séance de travail Système des Nations Unies et la Délégation de l'Union Européenne au Mali & 20/08/2018

Key recommendations: Provide a summary of recommendations issued during this consultation process. Please cluster by relevant sub-theme (Max 300 words). Validation du Draft du PRODOC

Name of organisation/agency	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation (civil society organisation, government, EU delegation, academia, etc.)	Dates of consultations
Nations Unies	Mbaranga Gasarabwe	DSRSG/RC/HC		20/08/2018
Délégation de l'Union Européenne	Géza Strammer	Chef de Coopération	DUE	20/08/2018
Délégation de l'Union Européenne	Gimenez-Ferrer Sergio	Chargé de Programme Droits Humains	DUE	20/08/2018
UNICEF	Lucia Elmi	Représentante		20/08/2018
PNUD	Aboubacar Koulibaly	Directeur Pays		20/08/2018
ONUFEMMES	Setcheme Jeronime Mongbo	Représentante a. i		20/08/2018
ONUFEMMES	Aoua Djiré	Programm Specialist		20/08/2018
UNFPA	Faye Nana Mouneissa TOURE	Chargée de Programma Genre		20/08/2018
PNUD	Albert Mirindi	Gender Specialist		20/08/2018
Experte Internationale	Cecile Mukarubuga	Experte en Genre		20/08/2018
Expert National M&E	Mamadou Niang	Suivi et Evaluation		20/08/2018
RCO	Francis Negue	Chef Bureau du Coordonnateur Résident /Spécialiste en planification stratégique		20/08/2018
RCO	Marianne Mara Foulah	Coordination Officer		20/08/2018
HCR	Siaka Bah	Associated Protection		20/08/2018

Consultation 6 : Atelier de finalisation à l'interne du PRODOC par le SNU & 6-12/09/2018

Key recommendations : Finalisation du draft PRODOC et de délibérer sur toute question nécessitant une décision. Finaliser et valider les résultats, produits, activités, indicateurs et budget de chaque pilier ; finaliser et valider les autres sections de la partie narrative du PRODOC ; convenir de la répartition du budget et des contributions des agences récipiendaires ; convenir de l'allocation des 18% de frais de coordination.

Name of organisation/agency	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation (civil society organisation, government, EU delegation, academia, etc.)	Dates of consultations
Nations Unies	Mbaranga Gasarabwe	DSRSG/RC/HC		06-12/09/2018
UNICEF	Lucia Elmi	Représentante		06-12/09/2018
UNFPA	Josiane Yaguibou	Représentante		06-12/09/2018
PNUD	Aboubacar Koulibaly	Directeur Pays		06-12/09/2018
HCR	Angèle Djohossou	Représentante		06-12/09/2018
ONU Femmes	Setcheme Jeronime Mongbo	Représentante a. i		06-12/09/2018
UNICEF	Daniela Luciani	Chef Section Protection		06-12/09/2018
UNICEF	Jean-Baptiste Sene	M&E Specialist		06-12/09/2018
UNICEF	Avrile Pacifique Niyibizi	Reports Specialist		06-12/09/2018
UNICEF	Aminata Sangaré Dicko	Child Protection Specialist		06-12/09/2018
UNFPA	Thomas Zoungana	Technical Specialist SR/PF		06-12/09/2018
UNFPA	Fabiola Ngeruka	GBV Sub-Cluster Coordinator		06-12/09/2018
UNFPA	Mohamed O Lemine	M&E Specialist		06-12/09/2018
UNFPA	Faye Nana Mouneissa Touré	Chargé de Programme Genre		06-12/09/2018
UNFPA	Rokiatou Ly Traoré	M&E Specialist		06-12/09/2018
UNFPA	Djelika Fomba	M&E Specialist		06-12/09/2018
UNFPA	Abdouramane Coulibaly	Consultant Genre		06-12/09/2018
HCR	Nantenin Condé	Officer Rapatriement		06-12/09/2018
HCR	Gneneba Camara	Associate Protection		06-12/09/2018
HCR	Augustin Ntwali	Associé au Programme		06-12/09/2018
PNUD	Fatimata Ossade Traoré	Conseillère au Programme Gouvernance		06-12/09/2018

PNUD	Adame Coulibaly	Conseillère au Programme Environnement & Développement Durable		06-12/09/2018
PNUD	Fousseyni Diakité	Assistant au Projet Cohésion Sociale (VNU National)		06-12/09/2018
PNUD	Kai	Chargé de PMSU		06-12/09/2018
ONUFEMMES	Karin Grimm	Policy Specialist Women, Peace and Security		06-12/09/2018
ONUFEMMES	Elisabeth Gueye	Bureau Régional		06-12/09/2018
ONUFEMMES	Marietou Diaby	Coordinatrice Programme Femmes Paix et Sécurité		06-12/09/2018
ONUFEMMES	Oumou Bella Boré	Chargée de Programme EVAW		06-12/09/2018
ONUFEMMES	Raymond Berthe	M&E Specialist		06-12/09/2018
ONUFEMMES	Sadio Kanté	UNCG/Specialiste plaidoyer et Partenariat		06-12/09/2018
ONUFEMMES	Sandra Kreutzer	UNCG/ Chargé de la Communication		06-12/09/2018
RCO	Francis Negue	Chef Bureau du Coordonnateur Résident /Spécialiste en planification stratégique		06-12/09/2018
RCO	Frédéric Aka	Programme Analyst		06-12/09/2018
RCO	Marianne Mara Foulah	Coordination Officer		06-12/09/2018

ANNEXE 2 : Contribution aux Indicateurs des Objectifs du Développement Durable

Indicateurs	Valeur	Sources	Commentaires
<p>ODD 5.2.1 : Proportion de femmes et de filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire et ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles par un partenaire intime, actuel ou ancien, au cours des 12 derniers mois, par type de violence et par âge ; (Niveau II, UNICEF, ONU Femmes, UNFPA, OMS, UNODC) ;</p>	<p>Violences physique ou sexuelle de la part du mari/partenaire : 26.9% A. au cours des 12 derniers mois -15-19 : 30% - 20-24 : 27% - 25-29 : 30.5% - 30-39 : 27.6% - 40-49 : 20.3%</p>	<p>DHS 2012-2013</p>	<p>DHS n'a pas couvert les regions de Tombouctou, Gao, Kidal et une partie de Mopti</p>

<p>ODD 5.2.2 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant subi des violences sexuelles par des personnes autres qu'un partenaire intime depuis l'âge de 15 ans, au cours des 12 mois précédents, par âge et lieu de l'événement ; (Niveau II, UNICEF, ONU Femmes, UNFPA, OMS, UNODC) ;</p>	<p>B. Violences physique par auteurs violences depuis 15 ans - mari/partenaire actuel :65.2% - ex-mari : 5.3% - petit ami actuel : 1.0% - ex petit ami : 1.6% Violences sexuelles : 10.5%</p> <p>C. Violence sexuelle au cours des 12 derniers mois -15-19 : 6.6% - 20-24 : 11.8% - 25-29 :11.6% - 30-39 : 13.1% - 40-49 : 8.3%</p> <p>D. Violences sexuelle par auteurs violences depuis 15 ans - mari/partenaire actuel :92.6% - ex mari/parenaire: 2.7% -ex petit ami l: 2.4% - ex petit ami:</p>	<p>DHS 2012-2013</p>	<p>DHS n'a pas couvert les regions de Tombouctou, Gao, Kidal et une partie de Mopti</p>
<p>ODD 5.3.1 : Proportion de femmes âgées de 20-24 ans qui étaient mariées ou en union avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans ; (Niveau II, UNICEF et UNFPA) ;</p>	<p>Avant 15 ans: 16.5% Avant 18 ans: 51.5%</p>	<p>MICS 2015</p>	
<p>ODD 5.3.2 : Proportion de filles et de femmes âgées de 15-49 ans ayant subi une mutilation génitale féminine / excision, par âge ; (Niveau II, UNICEF et UNFPA) ;</p>	<p>Fille (0-14 ans): 76.4% Femme (15-49 ans): 82.7%</p>	<p>MICS 2015</p>	

<p>ODD 5.6.1 : Proportion de femmes âgées de 15-49 ans qui prennent leurs propres décisions en connaissance de cause, en ce qui concerne les relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé reproductive (Niveau II, UNFPA).</p>	<p>Contraception : 1-2 décisions : 10.9% 3 décisions : 13.9% SR : 15.3% (soins de sante)</p>	<p>DHS 2012-2013</p>	<p>DHS n'a pas couvert les regions de Tombouctou, Gao, Kidal et une partie de Mopti</p>
<p><i>Indirect:</i></p>			
<p>ODD 16.2.3 : Proportion de jeunes femmes et hommes âgés de 18-29 ans ayant subi des violences sexuelles, à leurs 18 ans ; (Niveau II, UNICEF)</p>	<p>nd</p>		<p>ND (Voir au niveau des agences : UNFPA)</p>

XII. PHASE II ADDENDUM TO MALI COUNTRY PROGRAMME DOCUMENT

Agences Récipiendaires (RUNO) : UNFPA, UNICEF, ONU FEMMES²³

Programme Partner(s)

Gouvernement: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ; Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ; Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ; Ministère de la Santé et du Développement Social ; Ministère de l'Education Nationale; Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction Civique et de la Construction Citoyenne ; Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration ; Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population; Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme.

Key CSOs : TAGNE (« *Aller de l'avant* »), Association Malienne Pour le Suivi et L'orientation des Pratiques Traditionnelles (AMSOPT), Conseils et Appui pour l'Education à la Base (CAEB), Mouvement Pour la Paix (MPDL), Association de Soutien au Développement des Activités de Population (ASDAP), Association pour la Promotion des Droits et le Bien-Être de la Famille (APSEF), Association du Sahel d'Aide à la Femme et à l'Enfance (ASSAFE), CROIX ROUGE ESPAGNOLE, Pôle des Actions d'Intégration des Droits Humains en Afrique (PACINDHA), Association pour le Progrès et la Défense des Femmes Maliennes (APDF), SINI SANUMAN.

Autres partenaires : Office de Radio et Télévision du Mali (ORTM)

Programme Description : Programme national de prévention et réponse aux violences faites aux femmes et filles. Fruit du partenariat entre l'Union Européenne et les Nations Unies, le Programme Initiative Spotlight « Prévention et réponse aux violences faites aux femmes et aux filles au Mali 2018-2022 » est conjointement mis en œuvre par le Gouvernement du Mali sous le leadership du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF). Le programme vise à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles en sensibilisant l'opinion publique conformément au Programme de Développement Durable à l'horizon 2030. Cette initiative prend en compte les Violences Basées sur le Genre (VBG) ainsi que les Pratiques Traditionnelles Néfastes à la santé. Cet important programme a également pour mission d'encourager la prise en charge holistique des survivantes et de promouvoir les droits à la santé reproductive des femmes et des jeunes filles. Cet ambitieux programme s'articule autour de six piliers stratégiques :

1. L'amélioration de l'environnement législatif et politique
2. Le renforcement des capacités des institutions nationales et régionales
3. La promotion des normes, attitudes et comportements sociaux équitables en matière du genre.
4. La disponibilité et l'accès équitable aux services essentiels de qualité
5. L'amélioration de la qualité, la précision et de la disponibilité de données statistiques fiables

²³ Le PNUD recevra des fonds du programme pour la phase II uniquement afin d'assurer la fonction de coordination sous le bureau du Coordinateur Résident. Le PNUD et le UNHCR ne mettront pas d'activités en œuvre durant la phase II.

6. L'organisation des mouvements de défense des droits des femmes.

Toutefois, pour la mise en œuvre de la présente initiative, les principes suivants sont scrupuleusement observés : la redevabilité ; l'inclusion : « Ne laisser personne pour compte » et le principe « Unis dans l'action », base de la réforme des Nations Unies (NU).

La durabilité et l'appropriation au niveau communautaire et national seront des objectifs clés de la Phase II. En s'appuyant sur les réalisations et des enseignements tirés de la Phase I, la Phase II du programme Spotlight au Mali contribuera à l'élimination des violences basées sur le genre, des pratiques néfastes et des obstacles liés à l'accès aux droits à la santé reproductive. Elle s'attachera à consolider les acquis de la Phase I en mettant en place un dispositif plus efficace et durable de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et la promotion des droits à la santé reproductive à travers des approches innovantes permettant une mobilisation et une responsabilisation des communautés, un accès accru et équitable aux services de prise en charge holistique et intégrée, et des organisations de défense des droits de la femme renforcées et dynamiques.

Programme Location (provinces or priority areas):

Mali/Regions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, San, Nara, Kita, Bougouni, Koutiala et le District de Bamako

I. CONTEXTE ET DOMAINE D'INTERET CLE

Au cours de la dernière décennie, le Mali a été confronté à des crises multiples et croisées qui ont eu des impacts significatifs sur la sécurité et la liberté des femmes et des filles. La crise politico-sécuritaire déclenchée en 2012 a eu comme corollaire l'instabilité et l'augmentation de la prévalence des Violences faites aux Femmes et aux Filles (VFF) limitant ainsi leur accès aux services sociaux de base. A cette crise, se sont ajoutées l'instabilité politique ainsi que la situation sanitaire critique depuis mars 2020 dont le Mali n'a pas été épargné et qui ont accentué les multiples défis de développement et renforcé la vulnérabilité des femmes et des filles face aux Violences Basées sur le Genre (VBG). La pandémie de la COVID-19 qui a conduit à la restriction de certaines activités institutionnelles et les sanctions prises par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à l'encontre du pays ont eu des impacts socio-économiques et financiers conséquents sur les vies des femmes et des filles déjà éprouvées par une crise multidimensionnelle.

Selon les données du Système d'Information sur les Violences Basées sur le Genre (GBVIMS) de janvier à avril 2020, 1.199 cas de VBG ont été rapportés au Mali contre 1071 cas rapportés à la même période en 2019, soit une augmentation de 11%. On note aussi une augmentation de cas de VBG de 35% entre avril 2019 et avril 2020. Ces données soutiennent également la tendance estimée d'augmentation des VBG par les informateurs clés (49% d'augmentation des cas de VBG au Mali durant la période de crise sanitaire COVID-19). Cette situation s'est vue parachevée par une crise institutionnelle de légitimité relative à la proclamation du gouvernement dit « Gouvernement d'ouverture en mai 2021 » qui a conduit à des contestations entre les animateurs de la transition (civils et militaires).

A ce contexte politico-sécuritaire se sont ajoutées les difficultés socio-économiques, impactant négativement les avancées au niveau institutionnel. L'objectif d'adopter une approche intégrée par les différents départements sectoriels et de mutualiser les ressources sur la thématique de genre, VBG et VFF reste encore à atteindre compte tenu des défis émergés dans la programmation, la coordination, le suivi-évaluation et la responsabilisation à tous les niveaux. Une autre faiblesse a été observée dans les capacités limitées des institutions en charge de l'application de la loi, notamment les institutions judiciaires, les services de sécurité et ceux de l'administration territorial.

II. APPLICATION DES ENSEIGNEMENTS TIRÉS

La deuxième phase de l'initiative Spotlight a été conçue conjointement par les principales parties prenantes en s'appuyant de manière significative sur les enseignements tirés de la phase I, comme décrit dans l'évaluation à mi-parcours. Grâce à des dialogues et des consultations multi-acteurs, cette proposition narrative a été développée en mettant l'accent sur les leçons tirées de la phase I avec l'objectif de favoriser la durabilité et l'appropriation nationale des principaux objectifs et résultats de l'initiative Spotlight au Mali. Veuillez trouver ci-dessous une liste des plus significatifs enseignements tirés de la phase I :

Favoriser les synergies et renforcer la coopération avec l'Union européenne, les RUNO et d'autres acteurs clés : Dans le but d'améliorer le partage d'informations, de faire le point sur les événements et les priorités à venir et de prendre conjointement des décisions clés, l'équipe de coordination Spotlight, pendant la phase 1, a développé des mécanismes de coordination et de dialogue . Ces mécanismes ont révélé un grand potentiel pour assurer la coordination sur les priorités stratégiques ainsi que le partage d'informations. Ils ont également permis de favoriser le dialogue en garantissant l'adoption d'une vision stratégique commune basée sur les objectifs clés du programme. Ces mécanismes ont également permis de favoriser les synergies entre les principaux partenaires conformément aux principes directeurs de la réforme des Nations Unies. Au cours de la deuxième phase de l'initiative, sur la base des recommandations de l'évaluation à mi-parcours, ce type de mécanisme de coordination sera renforcé.

Favoriser l'appropriation et la durabilité des résultats, y compris par un engagement communautaire renforcé Pendant la phase 1, un fort engagement des relais communautaires, des comités villageois, des chefs traditionnels et religieux, des parents, des groupes de défense des droits des femmes et des groupements féminins a favorisé une appropriation du Programme qui a contribué à produire des changements de comportements. La mise en œuvre des activités d'information, d'éducation, de communication et de gestion des cas des VBG par les natifs des communautés membres des mécanismes communautaires et le travail avec les médias ont favorisé l'adhésion de la population à la base aux objectifs du programme. Au cours de la deuxième phase du programme, l'Initiative encouragera ces alliances stratégiques afin de garantir la durabilité des résultats.

Favoriser la synergie et la coordination entre les RUNO : Pour assurer une plus grande synergie entre les RUNO, il est essentiel d'analyser de manière participative (RUNO, équipe Spotlight, Partenaires de mise en œuvre, gouvernement) toutes les interventions du plan de travail, de définir une stratégie de coordination conjointe ainsi que les acteurs responsables pour chaque domaine d'intervention. Les résultats de cette analyse doivent être utilisés pour élaborer des plans de mise en œuvre détaillés conjoints pour les RUNO afin de s'assurer que le calendrier et le contenu de leurs actions sont alignés de manière cohérente. Les enseignements tirés d'autres programmes conjoints devraient également être validés avant d'être intégrés dans la stratégie de mise en œuvre de l'Initiative Spotlight.

Travailler comme une seule ONU pour favoriser l'efficacité et apporter une réponse holistique aux VBG : Sur la base de leurs avantages comparatifs et de leurs mandats, les agences Onusiennes ont été responsabilisées individuellement et collectivement selon le schéma suivant :

- Le pilier 1 sous la direction technique de ONU FEMMES et Co-lead HCR²⁴ ;
- Le pilier 2 sous la direction technique de UNDP et Co-lead UNFPA ;
- Le pilier 3 sous la direction technique de UNICEF et Co-lead UNFPA ;
- Le pilier 4 sous la direction technique de UNFPA et Co-lead UNICEF ;
- Le pilier 5 sous la direction technique de UNFPA et Co-lead UNICEF ;
- Le pilier 6 sous la direction technique de ONU FEMMES et co-lead UNFPA.

Le dialogue entre les agences et les partenaires de mise en œuvre s'est amélioré au fil du temps ainsi que le partage d'informations, les recherches de synergie, la complémentarité des actions à travers la planification, la budgétisation, le suivi, l'organisation des missions et la recherche de solutions. Cet élément a également été déterminant, par exemple, lors de plusieurs mois consacrés à la révision du document du programme avant le lancement officiel du Programme qui a eu lieu le 5 décembre 2019. L'harmonisation de la compréhension des aspects stratégiques du programme, la gestion budgétaire et financière avec un certain nombre d'acteurs et le renforcement des capacités des OSC sur les procédures administratives et financières ont permis de mieux cerner les enjeux et les attentes liés à leur implication dans la mise en œuvre du programme et pour l'obtention des résultats tangibles.

Le soutien des autorités locales permet l'obtention de résultats solides : Être soutenu par les autorités politique, administrative et les communautés à la base contribue à l'appropriation et à la pérennisation des acquis du programme.

Les autorités locales, notamment les chefs de villages et conseillers , présidents des groupements des femmes et des jeunes, relais communautaires, hommes et femmes de castes, communicateurs traditionnels et modernes, responsables scolaires, agents de santé communautaire , maires, préfets, présidents de conseil de cercle ont été soutenus à travers la mise en place de mécanismes communautaires tels que les comités d'éveil et d'alerte , des clubs des maris modèles, des Equipes

²⁴ ²⁴Le PNUD et le HCR ne mettront pas d'activités en œuvre durant la phase II.

Protection Enfants/VBG composées de 4 points focaux (2 hommes, 2 femmes), des clubs d'élèves, des groupements d'adolescentes déscolarisées-non scolarisées qui ont leurs plans d'action pour assurer le transfert des compétences.

On note que les autorités locales membres de ces mécanismes communautaires jouent un rôle important dans la réduction des violences conjugales, la médiation entre les couples et l'empêchement des MGF et mariages avant 18 ans. Les enseignements tirés sont que l'instauration de cadres de concertation entre ces différents acteurs, la forte implication des leaders en plus des responsables des services techniques **pose les jalons pour une durabilité du projet même à son retrait.**

Mobilisation des jeunes pour adapter le programme aux défis posés par la pandémie du Covid19 :

La pandémie du Covid-19 a apporté une pression sans précédent sur les partenaires de mise en œuvre et a amené l'équipe Spotlight à adapter ses modalités de mise en œuvre à un contexte de « nouvelle normalité ». Pour répondre à ces défis, l'Initiative Spotlight a investi sur l'engagement des organisations de la société civile, des groupes de discrimination croisée, des jeunes leaders, etc. Grâce à des mouvements de femmes, l'Initiative Spotlight a stratégiquement catalysé le besoin de changement sur des acteurs qui ont fait preuve d'une plus grande résilience. Cela a produit un effet multiplicateur au niveau communautaire permettant à l'Initiative Spotlight de produire des réponses innovantes aux défis du Covid-19. Au cours de la phase 2, l'initiative continuera à investir sur ces mouvements en valorisant leur potentiel pour promouvoir des solutions innovantes aux défis émergents.

III. AXE DE LA PHASE II

Afin de contribuer au renforcement des acquis de la première phase, à la durabilité des résultats obtenus et à une participation accrue des autorités et des parties prenantes afin de favoriser une appropriation nationale solide, la seconde phase s'assurera de :

- Développer la stratégie de pérennisation des acquis dans les zones d'intervention à travers la prévention et la réponse aux VBG au niveau communautaire dans le domaine scolaire, les structures de santé, les espaces filles-femmes avec les groupements d'adolescentes surtout déscolarisées ou non scolarisées tout en soutenant le renforcement et l'opérationnalisation des mécanismes communautaires mis en place. Ce processus sera soutenu dans le temps à travers des approches innovantes, surtout pour des thématiques aussi sensibles que les Mutilations Génitales Féminines (MGF) et les Mariages d'Enfants (ME). Un accent particulier sera mis sur l'utilisation d'outils de changement de normes sociales et de genre basés sur les études conduites lors de la phase 1.
- Apporter un appui au processus de transfert de ressources et de compétences en matière de lutte contre les VFF. Dans ce cadre, l'appui au Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVBG), le renforcement des unités de prise en charge holistique à travers les One Stop Center, le renforcement de stratégies de sensibilisation et de plaidoyer sont des domaines clés qui permettront d'atteindre des résultats tangibles au cours de la phase II.
- Accompagner les autorités locales et nationales ainsi que les différentes composantes de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action visant à prévenir et à répondre aux VBG et renforcer les mécanismes inclusifs de coordination aux niveaux national et local.
- Contribuer à renforcer la durabilité des One Stop Center et à garantir l'appropriation nationale et en même temps renforcer les centres de santé communautaire pour rendre accessibles aux femmes et filles les services de proximité. La phase II est cruciale pour renforcer le niveau de responsabilité de chaque acteur et établir un mécanisme clair et durable qui permettra une orientation et une prise en charge adéquate et de qualité des survivantes de VBG.

IV. PRINCIPAUX PARTENAIRES ET PARTIES PRENANTES

L'initiative Spotlight renforcera également le partenariat avec l'Union Européenne qui prendra une part active et centrale dans les réunions de décision et participera aux événements s'inscrivant dans la promotion des droits du genre et la lutte contre les VFF, le suivi de l'exécution du programme et l'implémentation du plan de communication et de visibilité.

Les partenariats déjà établis depuis le lancement de l'Initiative Spotlight au Mali en 2019 se poursuivront. Malgré les changements de Gouvernement, le lien avec les départements techniques a été maintenu et les démarches entreprises ont été poursuivies bien que ralenties. Les capacités des Organisations de la Société de la Civile (OSC) existantes (TAGNE, AMSOPT, Consortium CAEB-IWENE, Consortium MPDL, ASDAP, APSEF, ASSAFE, CROIX ROUGE ESPAGNOLE, PACINDHA, APDF, SINI SANUMAN) ainsi que les groupes exposés à de multiples formes de discriminations croisées et les associations des personnes vivant avec un handicap seront mises à profit afin de mener des plaidoyers robustes visant à renforcer les partenariats au sein des collectivités territoriales. Grâce à leur ancrage local, les organisations de la société civile mobilisent les leaders et membres des organisations à la base, notamment les groupements de femmes et de jeunes. Les animateurs et animatrices sont généralement issus de ces villages et ont un contact privilégié avec ces groupements.

Dans le but de favoriser la durabilité des résultats, un focus sera également mis sur la collaboration de proximité avec les communicateurs traditionnels, les leaders religieux musulmans et chrétiens et les groupements de jeunes qui ont déjà été approchés et sensibilisés lors de la première phase et avec lesquels il est possible d'élaborer des discours cohérents et des stratégies communes. En effet, cette couche sera formée dans le but de faciliter la mise en œuvre des activités de sensibilisation au niveau communautaire.

Dans l'esprit du « One UN », le processus de renforcement des acquis se fera sous le leadership du RCO qui se chargera de capturer les bonnes pratiques, de procéder aux recadrages des collaborations existantes, de nouer et de construire de nouvelles alliances stratégiques tout en veillant à la cohérence programmatique et à l'harmonisation des stratégies d'intervention.

V. STRATEGIES DU PROGRAMME

L'identification des interventions pour la phase II est basée sur les résultats obtenus lors de la mise en œuvre de la phase I, les enseignements tirés, les recommandations de l'évaluation à mi-parcours, les engagements pris par les agences en termes de cibles des indicateurs à atteindre à la fin du programme ainsi que les orientations stratégiques élaborées par l'Union Européenne. Cette méthodologie a permis de prioriser les actions à développer pour les Piliers 3, 4 et 6 qui ont fait preuve d'un fort potentiel de réussite et de pérennisation lors de la phase I. Les principaux axes d'intervention pour la phase II sont :

- Poursuivre les actions pour le changement de comportements positifs en matière de lutte pour l'abandon des violences faites aux femmes et aux filles avec l'implication des organisations de la société civile ;
- Impliquer davantage les médias modernes et traditionnels dans la diffusion des informations sur les VBG et autres violences ;
- Apporter un appui technique aux One Stop Center ainsi qu'aux prestataires de services pour une meilleure prise en charge des survivantes de violences faites aux femmes et aux filles ;
- Apporter un appui pour améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables aux multiples formes de discrimination : femmes et filles vivant avec un handicap, le VIH, l'albinisme, les femmes et filles migrantes ainsi que les femmes déplacées, etc.

- Renforcer la coordination des actions des 3 piliers afin de faire une mise en œuvre efficace et efficiente de cette nouvelle phase en mettant plus d'accent une implication active et une vigilance non seulement de la coordination nationale mais également des agences qui assurent le leadership des 03 piliers retenus pour la phase II. Ces agences s'assureront que les partenaires d'exécution disposent des conditions optimales requises pour la mise en œuvre des activités sur le terrain et de la complémentarité des actions du programme à tous les niveaux. A cet effet, un travail commun de planification sera fait de façon collaborative afin de faciliter la coordination sur le terrain.

Résultat 3 : Prévention et normes sociales

Malgré les défis liés au contexte, les actions de mobilisation sociale et de dialogue communautaire ont pu atteindre plus de personnes directes que de cibles prévues et produire des changements dans les normes sociales qui sous-tendent l'existence des VBG. La Phase II sera l'opportunité de pérenniser et renforcer le travail dans les écoles qui ont été fermées en 2020 (grève des enseignants suivie de la crise sanitaire liée à la COVID-19) en assurant la diffusion des bandes dessinées et chartes de bonnes pratiques sur les VBG. La diffusion de la série TV produite pendant la phase 1, sera étendue à l'international et une saison 2 sera produite.

L'efficacité des clubs des maris modèles et comités d'éveil et d'alerte pour gérer les cas de VBG et amener les communautés vers le changement des normes sociales sera documentée. Grace aux leçons apprises au cours de la phase I, ces approches seront encore renforcées et de nouveaux clubs seront mis en place là où ils n'existent pas encore. Les groupements d'adolescentes autonomisées à travers le renforcement de leurs compétences de vie sur les VBG et les filières porteuses sont capables d'agir comme des groupes de pression locaux pour la protection des filles et seront soutenus. L'intégration des thématiques du programme dans la planification des mairies pour devenir des « communes amies des filles » sera aussi effective. Durant la phase I, environ 16 écoles des maris ont été mises en place avec 2014 bénéficiaires (maris et futurs maris). Ces écoles poursuivront l'intégration des hommes dans la promotion des droits des femmes et des filles.

La phase I a également permis de mettre en place 48 espaces sûrs qui permettent de renforcer l'autonomisation des filles, la promotion des droits sociaux, l'accès à des services de santé de la reproduction et le soutien scolaire (3536 filles et femmes bénéficiaires). La phase II assurera le renforcement des capacités et la durabilité de ces 48 espaces sûrs existants par des activités de renforcement des capacités du personnel clé et à un engagement accru des autorités compétentes.

Leçons apprises

- L'approche holistique combinant la prévention et la réponse a facilité l'adhésion des communautés, notamment, les leaders religieux et communautaires ;
- Les clubs des maris modèles et les comités d'éveil sont des stratégies à pérenniser car ayant un impact direct sur les communautés bénéficiaires ;
- La série télévisée produite pendant la phase1 a permis d'informer une frange importante de la population sur les violences basées sur le genre.

Principales interventions prévues pour la phase II

- Engager les populations au changement de comportement à travers des actions d'information sur les VBG, PN et SR ainsi que sur la Covid-19 ;

- Assurer la diffusion de la série TV au niveau international afin d'informer davantage les populations sur la thématique ;
- Produire et diffuser une saison 2 de la série TV en incluant d'autres thématiques relatifs à la protection ;
- Appuyer les groupements d'adolescentes afin de les rendre plus autonomes au sein des communautés ;
- Créer et accompagner les groupements pour le changement des normes sociales. Ces groupements sont entre autres les comités d'éveil et d'alerte sur toutes les formes de VBG mis en place aux niveaux communautaire et communal par le MPFEF à travers les DRPFEF en étroite collaboration avec les Préfets, les conseils de cercles, les mairies, les Services Locaux de Promotion de la Femme de l'Enfant et Famille, la presse (écrite, radios,) les communautés à la base y compris des femmes, la jeunesse, etc.
- Les mécanismes communautaires dont les capacités des membres sont renforcées permettent de faire la prévention des VBG, les Premiers Secours Psychologique, le référencement des cas compliqués vers les services de prise en charge appropriés. Ils sont composés de 10 membres dont des hommes, femmes, filles, garçons ayant la confiance des membres des communautés villageoises. Les comités du niveau village font la remontée d'informations au niveau communal. Celui-ci les transmet au Service Local de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille au niveau cercle qui compile les données de toutes les communes pour le niveau régional. Quant au niveau régional, il compile les informations des cercles et les transmet au PNVBG pour les besoins de suivi-coordination et de rapportage. Les DRPFEF assurent le suivi- supervision de ce mécanisme et sa pérennisation.
- Les capacités des leaders religieux et communautaires sont renforcées sur les VBG et pour l'élaboration et la diffusion d'argumentaires religieux (musulmans et chrétiens) sur les MGF, les mariages d'enfants et autres VBG. La diffusion de ces argumentaires se fait à travers l'organisation de prêches en faveur de l'abandon.
- Appuyer l'initiative « Communes amies des filles » pour les intégrer dans les Plans de Développement Économique, Social et Culturel (PDSEC) ;
- Appuyer la mise en place de 12 nouvelles écoles des maris tout en accompagnant les 16 existantes.
- Renforcer et pérenniser les 48 espaces sûrs en les dotant d'équipements et autres moyens adéquats pouvant leur permettre de bien travailler.

Résultat 4 : Fourniture de services de qualité

La phase I a permis la mise en place et l'opérationnalisation de 10 One Stop Center dans les zones d'intervention du programme : Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et le district de Bamako. La formation des prestataires de la prise en charge holistique des VBG a été assurée à travers la mise en place d'un pool national de formateurs et l'élaboration d'un protocole national et d'un manuel de formation. Des Procédures Opérationnelles Standards (POS) ont été élaborées pour chaque One Stop Center avec l'intégration des différentes parties prenantes. Des équipements ont été octroyés et un suivi technique assuré avec les partenaires de mise en œuvre.

La phase II contribuera à renforcer la durabilité de ces One Stop Center et à garantir l'appropriation nationale. Cette phase est très importante pour renforcer le niveau de responsabilité de chaque acteur et établir un mécanisme clair et durable qui permettra une orientation et une prise en charge de qualité des survivantes de VBG. Elle permettra aussi le suivi et l'encadrement des prestataires ainsi que leur recyclage.

Leçons apprises

- Les services intégrés offerts dans les One Stop Center constituent une réponse appropriée et efficace aux besoins des survivantes ;
- Les One Stop Center sont un espace privilégié de sensibilisation non seulement sur les VBG mais également sur la pandémie de la Covid 19 ;
- La mise en place des comités de protection à base communautaire est un dispositif qui permet d'alerter, de protéger et de référer à temps les survivants vers les services de prise en charge.
- L'offre de services de prise en charge holistique dans le contexte de la Covid 19 a permis d'intensifier les activités de prévention tout en observant les mesures barrières.

Principales interventions prévues pour la phase II

- Élaborer un plan de durabilité des One Stop Center avec une stratégie de sortie. L'objectif est d'assurer la mise en œuvre de la stratégie de pérennisation et de durabilité;
- Apporter un appui technique pour la fonctionnalité et l'appropriation nationale des One Stop Center. Il s'agit de renforcer le leadership du Gouvernement et d'institutionnaliser l'approche « One Stop Center »;
- Intensifier la formation des prestataires et assurer leur recyclage dans le domaine médical, psychosocial, sécuritaire, juridique et judiciaire. A ce titre, afin de les rendre plus opérationnels, il est prévu le renforcement de leurs capacités en gestion clinique de viol et gestion des cas. A travers cette activité il s'agit de tenir des sessions de renforcement des capacités des prestataires afin d'améliorer la qualité de l'offre de services de gestion clinique des cas de viol ainsi que la gestion des cas. Le but est de renforcer les capacités des prestataires (médical, psychosocial, juridique et judiciaire) en matière de prévention et de prise en charge des personnes survivantes pour une intégration effective des autres formes de prise en charge psychosocial, l'appui légal, la réintégration socio-économique des victimes.
- Renforcer l'appui juridique et judiciaire des survivantes à travers des partenariats stratégiques avec les OSC et les services sociaux de la justice. La prise en charge juridique et judiciaire constitue une priorité. Ainsi, les cas identifiés et pris en charge seront suivis au besoin au niveau des juridictions pour renforcer la lutte contre l'impunité;
- Développer un plan de communication et de visibilité des One Stop Center. La communication et la visibilité porteront sur les actions de prévention et les services disponibles. Une large campagne d'information et de sensibilisation sera développée pour une meilleure connaissance des services disponibles dans le respect des principes directeurs en matière de prise en charge des survivantes;
- Conformément au principe "Ne laisser personne pour compte", il faut fournir des services holistiques de proximité adaptés au genre et à l'âge au niveau communautaire, etc.

Résultat 6 : Organisations de la société civile et mouvements des femmes

Les interventions du Pilier 6 ont apporté une grande amélioration au niveau des OSC, notamment, à travers la mise en place d'un répertoire numérique des différentes organisations intervenant dans le domaine des VBG ainsi que leur mise en réseaux et le renforcement de leurs capacités. La prise en compte des besoins des groupes de personnes exposées à de multiples formes de discriminations croisées a contribué à réduire les inégalités. Conformément au principe "Ne laisser personne pour compte", les femmes et les filles vivant avec un handicap ainsi que celles vivant avec l'albinisme qui étaient mises en marge ont fortement été impliquées dans les actions du programme. Cela a été une opportunité pour elles de faire des sensibilisations et plaidoyers sur leurs situations spécifiques afin de solliciter plus d'appuis des autorités nationales et locales pour la protection de leurs droits. Le partenariat avec les groupes de jeunes a permis de susciter une forte mobilisation pour soutenir les actions du programme. Ainsi, la plateforme des jeunes a mis en place ses coordinations régionales dans toutes les zones d'interventions du

programme et organisé plusieurs sessions de formation et de sensibilisation de leurs pairs pour la prévention des VBG et la SR. La collaboration avec le Groupe de Référence de la Société Civile a contribué à une forte mobilisation des hommes et des garçons pour soutenir les actions du programme, ainsi qu'à une appropriation accrue au niveau communautaire.

Les actions de la phase II s'attèleront à renforcer ces acquis de la phase I à travers la mise en avant des acteurs communautaires et des organisations de la société civile pour plus d'engagement en faveur de l'élimination des VFF et l'égalité du genre. L'implication du Groupe de Référence de la Société Civile dans les activités sera renforcée afin de mettre à l'échelle les expériences, les enseignements tirés des bonnes pratiques dans le domaine de l'élimination des VBG. La collaboration avec les jeunes sera renforcée afin de leur donner plus de responsabilités et les engager davantage dans la prévention des VBG.

Leçons apprises

- La collaboration avec le Groupe de Référence de la Société Civile a permis de renforcer l'implication et la responsabilisation des partenaires de la société civile en faveur de l'atteinte et la durabilité des résultats du programme.
- La mise en réseaux des OSC est un moyen d'améliorer la coordination des interventions et de maximiser leurs contributions aux actions en faveur de l'égalité de genre et l'élimination des VFF ;
- Une des principales leçons apprises de la Phase I est l'importance de cibler les acteurs influents de la communauté et les points d'entrée qui sont parfois les migrants de retour (étude CAP) ou les natifs de la communauté. Chaque partenaire sera soutenu pour analyser les dynamiques locales des réseaux de référence des populations appliquant les normes sociales néfastes et adapter les approches aux réalités spécifiques de chaque zone.

Principales interventions prévues pour la phase II

- Renforcer les capacités des organisations et associations féminines faisant face à de multiples formes de discriminations croisées en une seule faitière afin d'avoir un mouvement fort et coordonné pour soutenir les actions en faveur de l'élimination des VBG ;
- Appuyer la mise en œuvre des plans d'actions des réseaux d'OSC pour renforcer les actions de sensibilisation et de plaidoyer à l'attention des autorités communautaires, politiques et administratives pour l'harmonisation du cadre législatif avec les normes et standards internationaux pour l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, les pratiques néfastes et la promotion des droits à la SR ;
- Renforcer les capacités des leaders traditionnels et religieux sur les textes internationaux en lien avec l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, les droits humains afin de les engager activement en faveur des actions pour faire évoluer les lois et les politiques en matière d'égalité de genre et des droits humains ;
- Renforcer les capacités socioéconomiques des personnes faisant face à de multiples formes de discriminations croisées, notamment les femmes vivant avec un handicap, le VIH, l'albinisme, les femmes et filles migrantes et les femmes déplacées pour contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie; En tenant compte des recommandations formulées par ces groupes de personnes au cours de la phase I, il s'agira de mettre à leur disposition des fonds leur permettant de mettre en place et/renforcer des activités génératrices de revenus en vue de leur autonomisation financière. Cela sera accompagné de formation sur différentes thématiques notamment les concepts du genre, les VBG, les droits humains, la SR et d'autres thématiques pouvant faciliter leur intégration sociale et leur permettre de jouer pleinement leur rôle au sein du mouvement féminin en soutien au programme Initiative Spotlight.

- Soutenir des projets innovants des jeunes pour la promotion de la Génération Égalité et le renforcement des capacités de l'application « Zéro VBG » pour renforcer l'information, la sensibilisation et la dénonciation des actes de VBG ;
- Renforcer les capacités des organisations et des réseaux des femmes ministres et parlementaires, prêcheuses et ex-exciseuses afin d'appuyer les actions de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Il s'agit à travers les formations et sensibilisation de leur faciliter l'accès à l'information et leur permettre de jouir pleinement de leurs droits et d'appuyer les actions pour améliorer leurs efforts de plaidoyer et d'influence sur les décisions au niveau national. Ces structures seront renforcées sur les cadres législatifs au niveau national, sous régional et international dans le domaine des droits des femmes afin d'accroître leur influence sur les lois et politiques de développement et de promotion des droits des femmes et des filles. Appuyer la mise en place d'une plateforme digitale des organisations de la société civile pour faciliter et renforcer la redevabilité et la coordination autour des VBG.

VI. STRATEGIE PERMETTANT LA DURABILITE DES ACTIONS

La deuxième phase de l'initiative Spotlight se consacrera à assurer la durabilité des résultats et l'engagement significatif des partenaires clés dans le but de promouvoir des changements durables dans le domaine des VBG au Mali. Grâce à un processus participatif, l'Initiative Spotlight définira conjointement avec les partenaires clés, tels que la DUE, les priorités stratégiques pour favoriser la durabilité des résultats obtenus. Une fois validées, ces priorités seront incluses dans un plan d'action dédié.

La mise en œuvre efficace et efficiente de cette nouvelle phase commande une implication active et une vigilance de la part non seulement de la coordination nationale mais également des agences qui assurent le leadership des 03 piliers retenus pour la phase 2. Ces agences s'assureront que les partenaires d'exécution disposent des conditions optimales requises pour la mise en œuvre des activités sur le terrain. A cet effet, un travail de programmation conjointe trimestrielle devrait être fait de façon collaborative afin de faciliter les actions de coordination.

L'atteinte des objectifs de la phase 2 demande également une collaboration soutenue entre les agences et les autres niveaux de coordination. Cette collaboration se fera à travers des rencontres périodiques inter agences au niveau des Chefs de programmes ou des Représentants adjoints afin de s'assurer que le niveau d'avancement du programme est conforme à la programmation.

Aussi, la lutte pour l'abandon des violences faites aux femmes et aux filles au Mali nécessite la conjugaison de plusieurs couches stratégiques. Ce phénomène qui est fortement ancré dans le quotidien des populations commande beaucoup d'engagement de la part des autorités afin de parvenir, dans un avenir proche, à son abandon définitif. Ainsi, la Phase II se concentrera sur la durabilité des résultats obtenus avec les partenaires du Gouvernement et les acteurs de la société civile, y compris ceux qui sont dirigés par, pour et avec les communautés les moins entendues et les plus susceptibles d'être laissées pour compte.

Afin d'assurer la durabilité du programme, la phase I a impliqué les autorités régionales et locales pour qu'elles jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des activités au niveau communautaire. Cela s'est traduit notamment à travers les actions des comités d'éveil et d'alerte qui ont été créés, soutenus et suivis par les Directions Régionales de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (DRPF) des zones d'intervention. Ces DRPF assument l'ancrage institutionnel local des activités du programme. Le travail sur l'intégration des acquis dans la planification locale (Communes amies des filles) permettra d'ancrer de manière plus durable les problématiques des VBG et des pratiques néfastes dans les priorités locales.

Par ailleurs, la durabilité des résultats sera également assurée par le renforcement des capacités des institutions communautaires notamment, les leaders religieux (musulmans, chrétiens et animistes) et traditionnels qui constituent une couche puissante pour influencer les positions au niveau communautaire. Le renforcement des capacités impliquera également les adolescents, les jeunes (Filles et garçons) pour développer la stratégie de la sensibilisation par les pairs.

Les groupes locaux des réseaux de jeunes (CCNEJ et AEJT) travailleront directement avec les ONG partenaires sur les activités de prévention et de changement de normes sociales permettant un transfert de connaissance durable des ONG vers les réseaux de jeunes. A la base, les clubs d'élèves et les groupements d'adolescents ont été outillés pour agir de manière autonome comme groupes de pression et pour former une génération d'adultes plus consciente des conséquences des VBG et pratiques néfastes. Des monitorings de proximité seront menés méthodiquement avec les parties prenantes (Gouvernement, UE, Groupe de référence).

La synergie avec les autres programmes conjoints, comme le Fonds pour la Consolidation de la Paix et le Programme Conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines et l'excision en cours permettra de soutenir cette durabilité sur le long terme

XIII. BUDGET SUMMARY

Mali Country Programme

A full detailed budget is available in Excel format

BUDGET BY UNDG CATEGORIES														
PHASE I + PHASE II COMBINED														
UNDG BUDGET CATEGORIES	UNDP		UNFPA		UNWOMEN		UNICEF		UNHCR		TOTAL USD			% by UNDG
	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Grand Total	%
1. Staff and other personnel	1,127,597	325,538	425,046	149,784	451,908	107,851	499,113	684,887	150,000	-	2,653,664	1,268,060	3,921,725	11%
2. Supplies, Commodities, Materials	2,780	-	612,000	-	18,537	663	-	-	-	-	633,317	663	633,980	3%
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	83,150	-	110,000	10,000	-	-	-	-	-	-	193,150	10,000	203,150	1%
4. Contractual services	555,782	75,000	1,562,365	40,000	533,035	10,000	1,125,082	11,775	70,612	30,206	3,846,876	166,981	4,013,858	16%
5. Travel	208,693	30,000	147,595	61,560	400,193	64,594	97,349	40,000	15,633	2,711	869,462	198,865	1,068,327	4%
6. Transfers and Grants to Counterparts	531,212	60,000	4,891,987	256,593	2,465,131	9,594	3,974,974	1,452,385	249,553	29,158	12,112,856	1,807,730	13,920,586	50%
7. General Operating and other Direct Costs	361,629	85,000	1,054,366	162,000	1,516,395	62,811	424,736	152,140	365,591	7,063	3,722,717	469,014	4,191,731	15%
Total Direct Costs	2,870,843	575,538	8,803,359	679,937	5,385,199	255,513	6,121,253	2,341,187	851,389	69,138	24,032,043	3,921,313	27,953,356	93%
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	200,959	-	616,235	-	376,964	-	428,488	-	59,597	-	1,682,243	-	1,682,243	7%
TOTAL Costs	3,071,802	575,538	9,419,594	679,937	5,762,163	255,513	6,549,740	2,341,187	910,987	69,138	25,714,286	3,921,313	29,635,599	100%

SUMMARY BY OUTCOME (EU funds only)

PHASE I + PHASE II COMBINED						
OUTCOME/PILLAR	UNDP	UNFPA	UNWOMEN	UNICEF	UNHCR	TOTAL USD
	Spotlight EU contribution (USD)					
OUTCOME 1	-	-	547,069	-	541,526	1,088,595
OUTCOME 2	1,156,251	-	-	-	-	1,156,251
OUTCOME 3	-	1,050,000	-	5,511,193	-	6,561,193
OUTCOME 4	-	5,607,323	-	300,000	-	5,907,323
OUTCOME 5	-	1,531,628	-	-	159,864	1,691,492
OUTCOME 6	-	300,000	3,626,583	-	-	3,926,583
TOTAL PROGRAMME OUTCOME COSTS	1,156,251	8,488,951	4,173,653	5,811,193	701,389	20,331,437
PROGRAMME MANAGEMENT COSTS	1,714,592	314,408	1,211,547	310,060	150,000	3,700,606
Total Direct Costs	2,870,843	8,803,359	5,385,199	6,121,253	851,389	24,032,043
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	200,959	616,235	376,964	428,488	59,597	1,682,243
TOTAL Costs	3,071,802	9,419,594	5,762,163	6,549,740	910,987	25,714,286

XIV. ORIGINAL SIGNED COVER PAGE

Mali Country Programme Document



**Spotlight
Initiative**
*To eliminate violence
against women and girls*

Initiated by the European Union and the United Nations



**Spotlight
Initiative**

*To eliminate violence
against women and girls*

COUNTRY PROGRAMME DOCUMENT

MALI

December 2018



INDEX

Resume executif	7
Liste des acronymes	9
I. Analyse de la situation	10
1) cadre législatif et politique	11
2) capacités institutionnelles	12
3) prévention et normes sociales	14
4) disponibilité des services essentiels et de qualité	14
5) disponibilité des données fiables	15
6) soutien aux mouvements de femmes	15
ii. Stratégie du programme	15
Pilier 1 : cadre législatif et politique	16
Pilier 2 : renforcement des institutions	19
Pilier 3 : prévention et normes sociales	22
Pilier 4 : fourniture de services de qualité	27
Pilier 5 : disponibilité des données et des capacités	29
Pilier 6 : renforcement du mouvement féminin	31
iii. Mécanisme de gouvernance	35
1) la redevabilité	37
2) RUNOs et partenaires de mise en œuvre	39
iv. Approche intersectionnelle : “ne laisser personne pour compte”	45
v. Synergies avec les programmes existants	48
vi. Suivi-évaluation	50
vii. Innovations	51
viii. La gestion et la génération des connaissances	52
ix. Communication et visibilité	52
Tableau 1 : atténuation des risques	54
Tableau 2: indicateurs	59
Annex 1: multi-stakeholder engagement in the CPD process	72
Annexe 2 : contribution aux indicateurs des odds	79



COUNTRY PROGRAMME DOCUMENT

<p>Programme Title : Programme National de Prévention et Réponse aux violences faites aux femmes et aux filles au Mali</p>	<p>Recipient UN Organizations (RUNOs): UNFPA / UN WOMEN/ UNDP/ UNICEF /UNHCR¹</p>																					
<p>Programme Contact : Francis Negue Chef Bureau du Coordonnateur Résident (RCO) Spécialiste en planification stratégique Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Mali Téléphone : +223 74 36 77 15 / +223 92 69 20 42 E-mail : francis.negue@one.un.org</p> <p>Marianne Mara Foulah Coordination Officer Téléphone : +223 82 28 37 12 E-mail: marianne.mara.foulah@one.un.org</p>	<p>Programme Partner(s):</p> <p>Gouvernement: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ; Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; Ministère de la Justice et Garde des Sceaux ; Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ; Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ; Ministère de l'Education Nationale ; Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne ; Ministère des Affaires Religieuses et des Cultes ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique (Voir liste en annexe)</p> <p>NGOs, CSOs: voir liste en annexe</p> <p>Others</p>																					
<p>Programme Country : MALI</p>	<p>Programme Location : Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako</p>																					
<p>Programme Description: Le Programme Spotlight au Mali visera à contribuer à l'élimination de la violence sexuelle basée sur le genre, des pratiques néfastes et des obstacles à l'accès aux droits à la santé sexuelle et reproductive. Il s'attachera à consolider les acquis en mettant en place un dispositif plus efficace de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et de promotion des droits à la santé sexuelle et reproductive, à travers des approches innovantes permettant le renforcement d'un cadre juridique et politique favorable, des institutions efficaces et coordonnées, une mobilisation et responsabilisation des communautés, un accès accru et équitable aux services de prise en charge holistique et intégrée, un accès et usage de données statistiques de qualité et des organisations de défense des droits de la femme renforcées et dynamiques.</p>	<p>Total Cost of the Spotlight Country Programme (including estimated Unfunded Budget): USD 37,779,803</p> <p>Total Funded Cost of the Spotlight Country Programme (Spotlight Phase I² and UN Agency contribution): USD 19,444,519</p> <p>Breakdown of Total Funded Cost by RUNO:</p> <table border="1" data-bbox="846 1318 1459 1600"> <thead> <tr> <th>Name of RUNOs</th> <th>Spotlight Phase I (USD)</th> <th>UN Agency Contributions (USD)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>UNW</td> <td>3,813,383</td> <td>123,000</td> </tr> <tr> <td>UNFPA</td> <td>6,800,496</td> <td>543,344</td> </tr> <tr> <td>UNICEF</td> <td>4,172,489</td> <td>459,037</td> </tr> <tr> <td>UNHCR</td> <td>910,987</td> <td>69,138</td> </tr> <tr> <td>PNUD</td> <td>2,302,646</td> <td>250,000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>18,000,000</td> <td>1,444,519</td> </tr> </tbody> </table>	Name of RUNOs	Spotlight Phase I (USD)	UN Agency Contributions (USD)	UNW	3,813,383	123,000	UNFPA	6,800,496	543,344	UNICEF	4,172,489	459,037	UNHCR	910,987	69,138	PNUD	2,302,646	250,000	TOTAL	18,000,000	1,444,519
Name of RUNOs	Spotlight Phase I (USD)	UN Agency Contributions (USD)																				
UNW	3,813,383	123,000																				
UNFPA	6,800,496	543,344																				
UNICEF	4,172,489	459,037																				
UNHCR	910,987	69,138																				
PNUD	2,302,646	250,000																				
TOTAL	18,000,000	1,444,519																				

¹ La participation de UNHCR en tant que RUNO au Mali sera réévaluée par le Secrétariat Spotlight and l'UE au 1er trimestre 2020 sur la base du rôle joué, activités entreprises et résultats atteints.

² Funding from the Spotlight Initiative will be allocated by the Operational Steering Committee in two distinct phases: Phase I will entail allocating 70% of the funding envelope, Phase II will only be allocated depending on the Country Programme's overall needs and performance towards achieving results.



Estimated No. of Beneficiaries

Indicative numbers	Direct	Indirect
Women	664,247	2,656,991
Girls (54.2% of females)	786,075	3,144,299
Men	603,390	2,413,561
Boys (56.2% of males)	774,213	3,096,853
TOTAL	2,827,925	11,311,704

Note: A breakdown and analysis by intersecting forms of discrimination should be provided in the body of this document.

Start Date : 1 Janvier 2019

End Date : 31 Décembre 2022

Total duration: 48 months



Spotlight Initiative

To eliminate violence against women and girls

supported by the European Union and the United Nations



Recipient UN Organization: UNHCR
 Name Angèle Djohossou
 Title: Representative
 Signature *[Signature]*
 Date & Seal 21/12/2018



Recipient UN Organization: UNDP
 Name Aboubacar Koulibaly
 Title Resident Representative a.i
 Signature *[Signature]*
 Date & Seal 21.12.2018



Recipient UN Organization: UNFPA
 Name Josiane Yaguibou
 Title Representative
 Signature *[Signature]*
 Date & Seal



Recipient UN Organization: UNICEF
 Name Lucia Elmi
 Title Representative
 Signature *[Signature]*
 Date & Seal 28/12/2018



Recipient UN Organization: UN Women
 Name Beatrice Eyang
 Title Representative
 Signature *[Signature]*
 Date & Seal 04/01/2019



UN Mali
DSRSG/HC/Resident Coordinator
 Name Mbaranga Gasarabwe
 Signature *[Signature]*
 Date & Seal 21/12/2018

The UN Executive Office of the Secretary General:

Ms. Amina J. Mohammed

Signature: *[Signature]*

Date 13/2019



Spotlight Initiative
To eliminate violence against women and girls

initiated by the European Union and the United Nations



Government of Mali
Mme Kamissa Camara
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

Signature: _____

Date 10.1.2019



Table B - BUDGET by UNGD CATEGORIES and SUMMARY BY OUTCOME

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: Mali

BUDGET BY UNGD CATEGORIES

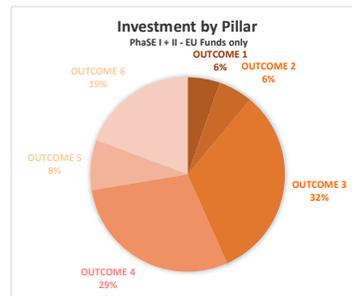
PHASE I + PHASE II COMBINED														
UNGD BUDGET CATEGORIES	UNDP		UNFPA		UNWOMEN		UNICEF		UNHCR		TOTAL USD		% by UNGD category	
	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Grand Total	%
1. Staff and other personnel	1,127,597	325,538	425,046	149,784	451,908	107,851	499,113	684,887	150,000	-	2,653,664	1,268,060	3,921,725	11%
2. Supplies, Commodities, Materials	2,780	-	612,000	-	18,537	663	-	-	-	-	633,317	663	633,980	3%
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	83,150	-	110,000	10,000	-	-	-	-	-	-	193,150	10,000	203,150	1%
4. Contractual services	555,782	75,000	1,562,365	40,000	533,035	10,000	1,125,082	11,775	70,612	30,206	3,846,876	166,981	4,013,858	16%
5.Travel	208,693	30,000	147,595	61,560	400,193	64,594	97,349	40,000	15,633	2,711	869,462	198,865	1,068,327	4%
6. Transfers and Grants to Counterparts	531,212	60,000	4,891,987	256,593	2,465,131	9,594	3,974,974	1,452,385	249,553	29,158	12,112,856	1,807,730	13,920,586	50%
7. General Operating and other Direct Costs	361,629	85,000	1,054,366	162,000	1,516,395	62,811	424,736	152,140	365,591	7,063	3,722,717	469,014	4,191,731	15%
Total Direct Costs	2,870,843	575,538	8,803,359	679,937	5,385,199	255,513	6,121,253	2,341,187	851,389	69,138	24,032,043	3,921,313	27,953,356	93%
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	200,959	-	616,235	-	376,964	-	428,488	-	59,597	-	1,682,243	-	1,682,243	7%
TOTAL Costs	3,071,802	575,538	9,419,594	679,937	5,762,163	255,513	6,549,740	2,341,187	910,987	69,138	25,714,286	3,921,313	29,635,599	100%

PHASE I														
UNGD BUDGET CATEGORIES	UNDP		UNFPA		UNWOMEN		UNICEF		UNHCR		TOTAL USD		% by UNGD category	
	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Grand Total	%
1. Staff and other personnel	685,202	325,538	250,000	149,784	250,000	-	250,093	321,035	150,000	-	1,585,295	796,357	2,381,652	9%
2. Supplies, Commodities, Materials	2,780	-	600,000	-	18,537	663	-	-	-	-	621,317	663	621,980	4%
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	83,150	-	50,000	10,000	-	-	-	-	-	-	133,150	10,000	143,150	1%
4. Contractual services	415,960	75,000	1,391,293	20,000	460,939	10,000	590,357	-	70,612	30,206	2,929,161	135,206	3,064,367	17%
5.Travel	129,073	30,000	114,595	61,560	396,561	64,594	77,349	-	15,633	2,711	733,210	158,865	892,075	4%
6. Transfers and Grants to Counterparts	531,212	60,000	3,240,486	180,000	1,734,713	9,594	2,741,274	96,200	249,553	29,158	8,497,237	374,952	8,872,190	51%
7. General Operating and other Direct Costs	304,629	85,000	709,230	122,000	703,159	62,811	240,450	17,140	365,591	7,063	2,323,060	294,014	2,617,074	14%
Total Direct Costs	2,152,006	575,538	6,355,604	543,344	3,563,909	147,662	3,899,522	434,375	851,389	69,138	16,822,430	1,770,057	18,592,488	93%
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	150,640	-	444,892	-	249,474	-	272,967	-	59,597	-	1,177,570	-	1,177,570	7%
TOTAL Costs	2,302,646	575,538	6,800,496	543,344	3,813,383	147,662	4,172,489	434,375	910,987	69,138	18,000,000	1,770,057	19,770,058	100%

PHASE II														
UNGD BUDGET CATEGORIES	UNDP		UNFPA		UNWOMEN		UNICEF		UNHCR		TOTAL USD		% by UNGD category	
	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Grand Total	%
1. Staff and other personnel	442,395	-	175,046	-	201,908	107,851	249,020	363,852	-	-	1,068,369	471,703	1,540,073	15%
2. Supplies, Commodities, Materials	-	-	12,000	-	-	-	-	-	-	-	12,000	-	12,000	0%
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	-	-	60,000	-	-	-	-	-	-	-	60,000	-	60,000	1%
4. Contractual services	139,822	-	171,072	20,000	72,096	-	534,725	11,775	-	-	917,715	31,775	949,490	13%
5.Travel	79,620	-	33,000	-	3,632	-	20,000	40,000	-	-	136,252	40,000	176,252	2%
6. Transfers and Grants to Counterparts	-	-	1,651,501	76,593	730,418	-	1,233,700	1,356,185	-	-	3,615,619	1,432,778	5,048,397	50%
7. General Operating and other Direct Costs	57,000	-	345,136	40,000	813,236	-	184,286	135,000	-	-	1,399,657	175,000	1,574,657	19%
Total Direct Costs	718,837	-	2,447,755	136,593	1,821,290	107,851	2,221,731	1,906,812	-	-	7,209,613	2,151,256	9,360,869	93%
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	50,319	-	171,343	-	127,490	-	155,521	-	-	-	504,673	-	504,673	7%
TOTAL Costs	769,156	-	2,619,098	136,593	1,948,781	107,851	2,377,251	1,906,812	-	-	7,714,286	2,151,256	9,865,542	100%

SUMMARY BY OUTCOME (EU funds only)

PHASE I + PHASE II COMBINED						
OUTCOME/PILLAR	UNDP	UNFPA	UNWOMEN	UNICEF	UNHCR	TOTAL USD
	Spotlight EU contribution (USD)					
OUTCOME 1	-	-	547,069	-	541,526	1,088,595
OUTCOME 2	1,156,251	-	-	-	-	1,156,251
OUTCOME 3	-	1,050,000	-	5,511,193	-	6,561,193
OUTCOME 4	-	5,607,323	-	300,000	-	5,907,323
OUTCOME 5	-	1,531,628	-	-	159,864	1,691,492
OUTCOME 6	-	300,000	3,626,583	-	-	3,926,583
TOTAL PROGRAMME OUTCOME COSTS	1,156,251	8,488,951	4,173,653	5,811,193	701,389	20,331,437
PROGRAMME MANAGEMENT COSTS	1,714,592	314,408	1,211,547	310,060	150,000	3,700,606
Total Direct Costs	2,870,843	8,803,359	5,385,199	6,121,253	851,389	24,032,043
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	200,959	616,235	376,964	428,488	59,597	1,682,243
TOTAL Costs	3,071,802	9,419,594	5,762,163	6,549,740	910,987	25,714,286

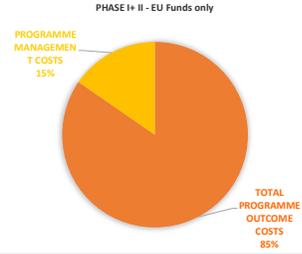


Distribution of Programme Outcome

PHASE I						
OUTCOME/PILLAR	UNDP	UNFPA	UNWOMEN	UNICEF	UNHCR	TOTAL USD
	Spotlight EU contribution (USD)					
OUTCOME 1	-	-	535,627	-	541,526	1,077,153
OUTCOME 2	1,156,251	-	-	-	-	1,156,251
OUTCOME 3	-	750,000	-	3,649,429	-	4,399,429
OUTCOME 4	-	4,088,900	-	-	-	4,088,900
OUTCOME 5	-	1,266,704	-	-	159,864	1,426,568
OUTCOME 6	-	-	2,106,298	-	-	2,106,298
TOTAL PROGRAMME OUTCOME COSTS	1,156,251	6,105,604	2,641,925	3,649,429	701,389	14,254,599
PROGRAMME MANAGEMENT COSTS	995,755	250,000	921,984	250,093	150,000	2,567,832
Total Direct Costs	2,152,006	6,355,604	3,563,909	3,899,522	851,389	16,822,430
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	150,640	444,892	249,474	272,967	59,597	1,177,570
TOTAL Costs	2,302,646	6,800,496	3,813,383	4,172,489	910,987	18,000,000

PHASE II						
OUTCOME/PILLAR	UNDP	UNFPA	UNWOMEN	UNICEF	UNHCR	TOTAL USD
	Spotlight EU contribution (USD)					
OUTCOME 1	-	-	11,442	-	-	11,442
OUTCOME 2	-	-	-	-	-	-
OUTCOME 3	-	300,000	-	1,861,763	-	2,161,763
OUTCOME 4	-	1,518,423	-	300,000	-	1,818,423
OUTCOME 5	-	264,924	-	-	-	264,924
OUTCOME 6	-	300,000	1,520,286	-	-	1,820,286
TOTAL PROGRAMME OUTCOME COSTS	-	2,383,347	1,531,728	2,161,763	-	6,076,838
PROGRAMME MANAGEMENT COSTS	718,837	64,408	289,563	59,967	-	1,132,775
Total Direct Costs	718,837	2,447,755	1,821,290	2,221,731	-	7,209,613
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	50,319	171,343	127,490	155,521	-	504,673
TOTAL Costs	769,156	2,619,098	1,948,781	2,377,251	-	7,714,286

Costs vs Programme Management Costs



INVESTMENT by AGENCY

